

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)**

Le 17 septembre 2021 à 19 h

Audioconférence

+1 (647) 317-3974,,88372#

+1 (866) 772-2238,,88372#

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : 647 244-9631

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et appel des membres

1.1 Reconnaissance en mémoire

1.2 Reconnaissance des territoires des peuples autochtones

2. Affaires courantes :

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2.3 Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures :

[2.3.1 Réunion ordinaire du 25 juin 2021](#)

[2.3.2 Réunion extraordinaire du 6 juillet 2021](#)

2.4 Questions découlant des procès-verbaux des réunions antérieures :

2.4.1 Réunion ordinaire du 25 juin 2021

2.4.2 Réunion extraordinaire du 6 juillet 2021

3. Délégation (s'il y a lieu)

4. Rapport des élèves conseillères

5. Rapport de la présidence

6. Rapports de la direction de l'éducation par intérim

- 6.1 Nouvelles du système
- 6.2 [Mise à jour – COVID-19](#)

7. Rapports émanant des secteurs

7.1 Affaires

- 7.1.1 [Rapport financier trimestriel](#) – trois premiers trimestres (sept 2020 à mai 2021)
- 7.1.2 [Cotisation annuelle à la Fédération](#) de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) pour 2021-2022
- 7.1.3 [Cotisation annuelle à Association](#) des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) pour 2021-2022

7.2 Éducation

- 7.2.1 [Plan de préparation du Conseil scolaire Viamonde](#) à l'arrivée d'élèves en provenance de l'étranger

8. Révision des politiques :

Politique pour approbation

- 8.1 [Politique 3,12](#) – Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde

9. Rapports de représentation

- 9.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Mise à jour : ACÉPO
 - 9.1.1 Rapport d'activités -ACÉPO
- 9.2 Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
 - 9.2.1 Mise à jour : (FNCSF)
- 9.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)
 - 9.3.1 Mise à jour – AFO

10. Avis de motion

11. Correspondance

- 11.1 Lettre en date du 25 juin 2021, de la présidente du Conseil Mme Landry et la directrice de l'éducation par intérim Mme Longo, adressée aux familles Viamonde sur l'avancement du projet de la future école secondaire à l'est de Toronto;
- 11.2 Lettre en date du 28 juin 2021, de la présidente du Conseil Mme Sylvie A. Landry et la directrice de l'éducation par intérim Mme Longo, adressée aux familles Viamonde en fin d'année scolaire;
- 11.3 Lettre de félicitations en date du 4 août 2021, de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil adressée à M. Pierre Ouellette suite à sa récente nomination comme recteur de l'Université de l'Ontario français;
- 11.4 Lettre en date du 16 août 2021, de M Denys Giguère, Sous-ministre adjoint du Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française adressée à M Sylvie A Landry, présidente du Conseil au sujet de l'enseignement postsecondaire en langue française dans le Nord de l'Ontario;
- 11.5 Lettre en date du 27 août 2021, de la part de Mme Landry, présidente du Conseil et de la directrice de l'éducation par intérim Mme Longo, adressée aux familles Viamonde sur la rentrée scolaire;
- 11.6 Lettre en date du 27 août 2021, de la part de Mme Edith Dumont, Vice-rectrice aux partenariats, collectivités et relations internationales et M Pierre Ouellette, Recteur de l'Université de l'Ontario français, au sujet d'une rentrée universitaire, suivie de la réponse de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil et Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation par intérim;
- 11.7 Lettre en date du 30 août de la part de Maureen McGrath, présidente de l'Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario, adressée à Mme Sylvie Landry, présidente du Conseil Viamonde au sujet d'intégrer les carrefours d'apprentissage des bibliothèques dans les protocoles de la rentrée scolaire 2021-2022;
- 11.8 Lettre en date du 3 septembre 2021, de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil et du directeur de l'éducation par intérim M Sébastien Fontaine, adressée aux familles Viamonde au sujet de la rentrée scolaire et des recommandations additionnelles;
- 11.9 Lettre en date du 9 septembre 2021 de la part de Mme Sylvie A Landry, présidente du Conseil et M Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation par intérim adressée à Mlle Mareme Diongue pour la féliciter de sa récente élection à titre d'élève conseillère au Conseil scolaire Viamonde et de vice-présidente de l'exécutif du Conseil de représentation de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO);

- 11.10 Lettre en date du 13 septembre 2021 de la part de Mme Geneviève Oger, vice-présidente du Conseil Viamonde, adressée à Mrs Andréa Grebenc présidente du Conseil de Halton District School Board pour accuser réception de l'invitation à une réunion dans le but de contrer le racisme et créer un environnement d'apprentissage sécuritaire pour les élèves des écoles de la région d'Halton.

12. Adoption des résolutions en séance à huis clos en séance publique

- 12.1 Point 5.1.1 « Changements au sein du personnel »
- 12.2 Point 5.2.2 « Sommaire des contrats octroyés de plus de 100 000\$ - Annexe B »
- 12.3 Point 5.3.1 « Mises en disponibilité- sans intérêt »

13. Levée de la réunion ordinaire du Conseil

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 25 JUIN 2021

Le Conseil se réunit en séance publique de 19h12 à 21h39 et de 22h44 à 22h47 par audioconférence seulement.

Membres présents :

Conseillère Sylvie A. Landry (Présidente du Conseil)	Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Victoria,
Conseillère Geneviève Oger, (Vice-présidente du Conseil)	Toronto (Ouest)
Conseillère Véronique Emery	Niagara (Fort Érie, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet, Niagara-on-the-Lake, St. Catharines)
Conseiller Benoit Fortin	Toronto (Est)
Conseiller Pierre Girouard	Hamilton-Wentworth, Halton et Brant
Conseiller Éric Lapointe (quitté à 21h26)	Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Karine Ricard	York
Conseillère Chloë Robert	Toronto (Centre)
Conseiller Yvon Rochefort	Peel
Conseiller Guillaume Teasdale	Essex
Conseillère Pascale Thibodeau	Waterloo, Wellington, Middlesex, Perth et Huron
Élève conseillère Inés de la Roca	Élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

Élève conseillère Javan Mayrand

Élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

Observatrice :

Élève conseillère Mareme Diongue (Nouvelle élève conseillère qui remplacera Inés de la Roca)

Membre absent :

Conseiller Pierre Lambert

Oxford, Elgin, Lambton, Chatham-Kent

Membres de l'administration présents

M^{me} Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim

M. Sébastien Fontaine, surintendance exécutive de l'éducation par intérim

M. Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Jason Rodrigue, surintendance des affaires

M^{me} Isabelle Turcotte, adjointe à la surintendance temporaire

M^{me} Julie Vanghelder, directrice du secteur des communications et du marketing

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Membres de l'administration absents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE EN MÉMOIRE

Aucune

1.2 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Conseillère Ricard propose appuyée par conseillère Oger une minute de silence en mémoire des personnes dont les tombes ont été découvertes récemment sur le site de l'ancien pensionnat de Marieval dans le sud de la Saskatchewan.

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

Ensuite, la vice-présidente du Conseil, Conseillère Oger, énonce ce qui suit :

Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouvent nos écoles et nos bureaux administratifs. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Girouard appuyé par conseiller Lapointe propose :

***QUE** l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.*

ADOPTÉE

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 2021

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Girouard propose :

***QUE** le procès-verbal de la séance publique de la réunion du 28 mai 2021 soit approuvé.*

ADOPTÉE

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA RÉUNION DU 28 MAI 2021

Aucune

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

3. DÉLÉGATION

Aucune

4. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

En raison de la pandémie, les deux élèves conseillères présentent verbalement une lettre aux élèves.

Bonjour chers élèves!

La fin de l'année scolaire est à nos portes. Le temps a passé tellement vite! Le contexte pandémique a fait en sorte que nous avons vécu une expérience scolaire sans précédente. La transition vers le mode virtuel a prouvé être difficile. Néanmoins, nous sommes une communauté et le fait que nous avons vécu ces moments ensemble nous a beaucoup aidés à nous ajuster à la nouvelle normalité. Nous nous sommes adaptés à ce nouveau style de vie qui paraît nous avoir éloignés, mais nous a aussi rapprochés de plusieurs manières. Malgré les restrictions et les protocoles sanitaires, nous avons tout de même terminé cette année scolaire en beauté.

Le mois de juin marque le début du Mois de l'histoire autochtone. Ce mois historique est une occasion pour célébrer la richesse des peuples autochtones, se souvenir des combats de ceux qui nous précèdent et réfléchir sur l'avenir des communautés autochtones. Il est primordial de se rappeler que l'histoire autochtone ne se résume pas à un mois. Alors, prenez cette occasion pour tenir des discussions ouvertes avec les membres de vos communautés et vos pairs afin de pouvoir bâtir un monde basé sur des valeurs d'inclusion et de respect. Ayant une génération de jeunes qui comprennent la vérité dans l'histoire coloniale, ainsi que la vérité avant la réconciliation constitue une étape essentielle vers le début du processus d'apprentissage. En raison des restrictions pandémiques, la célébration a été organisée sur la plateforme TEAMS. Les élèves ont pu apprendre davantage sur l'histoire des peuples autochtones lors des annonces matinales et des jeux interactifs virtuels. De plus, nous sommes très fières d'avoir eu l'occasion de présenter le projet des élèves conseillères sur le texte de reconnaissance des terres et des territoires des peuples autochtones lors de la rencontre du comité consultatif d'éducation autochtone à Viamonde le 10 juin.

En tant qu'élève conseiller, il est notre devoir de dénoncer les injustices que peuvent vivre certains élèves et de faire part des changements que nous

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

aimerions voir dans notre système d'éducation de manière à être représentatifs de tous les élèves qui fréquentent nos écoles.

D'ailleurs, nous sommes très fières d'avoir eu l'occasion incroyable de présenter l'allocation de bienvenue pour la Foire d'innovation pédagogique du 31 mai au 3 juin. La FoireIP21 a été instituée pour donner l'occasion au personnel enseignant du CSViamonde de partager leurs pratiques innovantes en éducation avec leurs collègues et d'apprendre les uns des autres. Les enseignantes et enseignants peuvent donc se porter volontaires pour donner des ateliers décrivant des projets ou des initiatives qu'ils ont faits dans leur classe pour améliorer la qualité de l'enseignement et l'apprentissage. Nous sommes très contentes d'avoir pu représenter la jeunesse franco-ontarienne au sein de cet événement!

En outre, Le 28 au 31 mai, nous avons eu la chance de participer pleinement au 13^e Congrès annuel du Regroupement des élèves conseillers francophones de l'Ontario (RECFO) : Cap sur la collaboration ! Cette rencontre a eu lieu afin d'offrir un soutien continu et de la formation aux élèves conseillers. La rencontre virtuelle nous a permis d'assister à une variété d'ateliers afin de répondre aux besoins spécifiquement identifiés par et pour les élèves conseillers. Cet événement exclusif a proposé des occasions de réseautage, de perfectionnement professionnel, d'échange, de divertissement et de collaboration. Grâce à cette programmation complète et unique, nous avons pu découvrir de nouveaux concepts et étendre nos horizons.

Le mois de juin est également le mois de la fierté! Il s'agit d'une période d'action et de célébration pour la communauté LGBTQ2S+. Ce mois fut un symbole des réalisations accomplies dans la lutte pour l'égalité des droits et des contributions des personnes LGBTQ2S+ à l'échelle globale. Afin de reconnaître et commémorer le mois de la fierté, les écoles Viamonde ont levé les drapeaux LGBTQ2s+ devant leurs portes. D'ailleurs, tout dernièrement, de très belles initiatives ont pu être réalisées au sein des écoles secondaires à Viamonde. À Roméo-Dallaire, le conseil étudiant a organisé quelques journées thématiques. Premièrement, une journée hawaïenne où les élèves se sont amusés à porter des colliers de fleurs. Les conseils étudiants continuent à travailler très fort à distance. Une journée pyjama et santé mentale furent organisés afin d'aider les élèves à traverser la période des examens.

Finalement, les élèves à Ronald-Marion ont eu l'occasion d'assister à un Gala pour leur classe respective. Au Gala, les élèves ont été reconnus pour leurs efforts académiques pour l'année scolaire 2020-2021. Nous applaudissons les élèves qui, malgré le confinement, continuent à participer dans de belles activités qui contribueront grandement à leur expérience scolaire positive à Viamonde!

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

D'autre part, derniers jours, plusieurs finissantes et finissants se préparent pour dire au revoir à leurs enseignants pour la dernière fois. La remise des diplômes est une occasion de célébrer les expériences uniques et exceptionnelles des étudiants et étudiantes à Viamonde. Au cours du secondaire, les élèves ont pu élargir leurs horizons et leur perspective du monde dans lequel nous vivons. Ils ont démontré d'incroyable persévérance lors d'une urgence d'échelle mondiale, et nous y sommes reconnaissantes. Félicitations aux finissantes et finissants de 2021. N'oubliez pas le trajet que vous avez déjà parcouru tout au long du secondaire parce que voici le moment qu'il est enfin temps d'appliquer ces connaissances dans le monde réel. Nous sommes très fières de tout ce que vous avez accompli à Viamonde.

Finalement, nous aimerions applaudir les efforts continus faits par les membres du personnel. Cette année en particulier, ils ont prouvé être à la fois innovants et résilients. Nous leur remercions d'avoir travaillé d'arrache-pied pour nous offrir une année scolaire traditionnelle et mitiger l'impact de la pandémie sur notre éducation. Grâce aux membres du personnel, plusieurs élèves ont été capables de réussir leur année scolaire virtuelle.

Également, nous voudrions prendre le temps pour remercier les membres du Comité participatif des élèves. Vous avez participé pleinement aux réunions et nous a aidés à réaliser notre projet systémique. Grâce à vous, la voix des élèves a été clairement entendue et exprimée sur le quotidien. Nous espérons vous voir une dernière fois vers la fin du mois lors de notre rencontre finale de l'année!

Sur cette note, nous vous gardons tous toujours dans nos pensées. Continuer à rester fort et à vous protéger cet été. Le meilleur reste à venir! Bonnes vacances!

Chaleureusement, vos élèves conseillères, Inés de la Roca et Javan Mayrand

Conseillère Fortin, appuyé par conseillère Robert, propose :

QUE le rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles secondaires du 25 juin 2021 soit reçu.

ADOPTÉE

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Landry souhaite la bienvenue au public, aux conseillers et aux membres de l'administration. Elle souligne qu'il s'agit de la dernière réunion ordinaire de l'année scolaire 2020-2021 que l'on peut qualifier d'*annus horribilis*.

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

Elle poursuit en notant que nous avons eu droit à la pandémie, mais aussi à d'autres évènements marquants difficiles.

Récemment nous avons eu la preuve physique de ce que beaucoup de communautés autochtones avançaient depuis longtemps. Nous avons tous été bouleversés de la découverte des dépouilles de 215 enfants autochtones enfouies sur le site de l'ancien pensionnat de Kamloops. C'est une terrible nouvelle qui ravive la douleur intergénérationnelle au sein des communautés autochtones.

Peu de temps après, un crime odieux, qui a enlevé la vie à quatre membres d'une famille musulmane à London, a choqué notre pays tout entier. Elle en profite pour rappeler que l'islamophobie et la haine n'ont pas leur place dans nos écoles, au Canada ni ailleurs.

Ce mois-ci, nous célébrons le mois de l'histoire autochtone ainsi que le mois de la fierté. Il s'agit d'un mois de célébrations pour la communauté LGBTQ2+, pour que chacun puisse affirmer son identité.

Les cérémonies de graduation auront lieu la semaine prochaine. Ce sera pour **l'essentiel** en mode virtuel, afin de préserver la santé et la sécurité de tous. Pas facile pour nos jeunes. Obtenir leur diplôme leur a demandé tellement plus de détermination dans les conditions actuelles. Elle nous invite tous à célébrer leurs succès en assistant aux différentes cérémonies de remise de diplômes. Elle souligne que même en ligne, il y aura plusieurs moments d'émotion.

L'apprentissage à distance a marqué l'année 2020-2021. Cela a demandé énormément de travail de nos équipes administratives et enseignantes. Elle les remercie de leur dévouement et leur professionnalisme et reconnaît l'investissement des parents et tuteurs qui ont fait de leur mieux pour soutenir les enfants à la maison.

Nous espérons que la rentrée en septembre aura lieu dans des conditions plus normales pour l'ensemble de notre communauté scolaire.

Par ailleurs, nous accueillerons notre nouvelle élève conseillère, **Mareme Diongue**, une élève de 10^e année de l'École secondaire Ronald Marion qui a été élue par ses pairs lors des élections tenues le 27 avril 2021. Elle sera assermentée ce soir afin de pouvoir commencer son mandat le 1^{er} août 2021. Elle siègera au côté de Javan Mayrand, notre autre élève conseillère. Elle profite de l'occasion pour féliciter **Javan Mayran** qui a été élue Présidente du RECFO à la suite de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue virtuellement le dimanche 30 mai 2021.

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

Elle tient aussi à chaleureusement remercier, **Inés de la Roca**, élève conseillère qui arrive à la fin de son mandat pour tout ce qu'elle a apporté pendant son passage à la table du Conseil, et lui souhaite beaucoup de succès dans ses projets. Inés va nous quitter cet été après deux ans de bons et loyaux services.

La période du sondage annuel tire à sa fin. C'est ainsi que notre Conseil obtient la rétroaction des élèves, du personnel et des familles. Ce sondage est l'outil qui permet au Conseil d'évaluer si ses politiques et leur application sont efficaces. Ce sondage répond à plusieurs aspects clés de notre nouveau plan stratégique, l'orientation 2, promettant *une organisation à l'écoute, performante et innovante*, et l'orientation 4, promettant *une gouvernance responsable*.

Elle souhaite un très bel été et du repos à tous.

Conseillère Robert, appuyée par conseillère Oger propose :

QUE le rapport verbal de la présidence du 25 juin 2021 soit reçu.

ADOPTÉE

6. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

6.1 Nouvelles du système

Mme Longo souligne que le mois de juin a été bien animé! C'est avec plaisir qu'elle présente un bref aperçu des nombreuses activités vécues au sein du Conseil et de ses écoles au cours des dernières semaines et des réalisations de plusieurs élèves.

Cette année, le Conseil scolaire Viamonde a tenu du 31 mai au 3 juin 2021 sa Foire d'Innovation pédagogique (Foire IP) annuelle en ligne. Soixante-dix (70) ateliers gratuits ont été proposés au personnel œuvrant auprès des élèves, aux suppléantes et suppléants, et aux familles sur des thèmes tels que la cyberdépendance, la littératie financière et le codage, l'éducation physique, ou encore les zones de régulation pour appuyer les jeunes dans la gestion de leurs émotions.

Durant tout le mois de juin, toutes les écoles du Conseil ont promu l'histoire, la diversité et les langues des Premières Nations, Métis et Inuit. Elle souligne deux activités :

- Dévoilement de la nouvelle murale interactive et intemporelle de l'École élémentaire Dyane-Adam travaillé avec Mique Michelle, artiste métissée originaire du nord de l'Ontario;

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

- Projet de technique agricole « Trois Sœurs » qui associe le haricot, le maïs et la courge à l'École élémentaire L'Harmonie en partenariat avec *Indigenous Food Sovereignty Collective* de la région de Waterloo et les membres de la communauté de son quartier.

De plus, dans le cadre du Mois national de l'histoire autochtone, les 12 conseils scolaires de langue française de l'Ontario ont lancé la plateforme #PagayonsEnsemble. Ouvert à toutes et à tous, ce site propose du contenu et des activités pédagogiques développés spécifiquement pour les élèves de la 1^{re} à la 12^e année afin de leur permettre de découvrir de façon authentique et véridique l'histoire, les langues et la culture des Premières Nations, Inuit et Métis en Ontario.

Le mois de la fierté LGBTQ2+ a également été célébré dans les écoles avec des présentations sur le drapeau arc-en-ciel proposé dans toutes les classes du Conseil et des activités donnant la parole aux élèves des Alliances gais-hétéros des écoles secondaires. À cette occasion, le drapeau de la fierté LGBTQ2+ a aussi été levé dans toutes les écoles secondaires Viamonde.

Plusieurs élèves remarquables ont été célébrés durant ce mois.

Deux élèves de l'École secondaire David-Saint-Jacques participeront au Camp de formation des astronautes juniors du Canada. Choisis par l'Agence spatiale canadienne, elles rejoindront en ligne une cinquantaine d'élèves de partout au pays pour des formations dans le domaine spatial.

Six élèves de l'École secondaire Ronald-Marion ont remporté la 1^{ère}, 2^e et 3^e place de la catégorie vidéo des jeunes de 15 à 18 ans au Concours national de Jeunes reporters en Environnement organisé par ÉcoÉcoles Canada, grâce à leurs reportages au sujet d'un conflit d'eau au Canada.

Audrey Barrows, élève de 4^e année de l'École élémentaire Carrefour des jeunes de Brampton, a reçu le prix de reconnaissance Elmer pour la sécurité offert par le Village de la sécurité des enfants de Peel et la police régionale de Peel, pour son comportement exemplaire.

Des élèves des écoles L'envolée, Louise-Charron, de Lamothe-Cadillac, La Pommeraie, Académie la Tamise, Gabriel-Dumont, ont été récompensés pour leurs efforts académiques lors de la 6^e édition du concours Génie en Action, organisé par l'Association des Camerounais du Sud-Ouest de l'Ontario. Ce concours est constitué de compétitions d'épellation et de mathématiques pour les élèves de la 1^{ère} à la 9^e année des écoles de langue française et d'immersion du Sud-Ouest de l'Ontario.

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

23 des 40 prix au concours d'épellation du Gramen, ont été remportés par les jeunes de nos écoles. Il s'agissait de la 9^e édition du concours d'épellation du Groupe d'Amitié et d'Entrepreneuriat (Gramen) pendant laquelle les élèves de la 1^{re} à la 8^e année ont pratiqué compétences linguistiques et leur pratique du français en plusieurs séries de mots à épeler.

Lors du concours national Épelle-Moi Canada, un élève de l'École élémentaire Carrefour des Jeunes a remporté la 2^e place au cycle moyen (9-11 ans) et un élève de l'École élémentaire Ronald-Marion remporte la 1^{ère} place du niveau intermédiaire (12-14 ans). Bravo à ces jeunes ambassadeurs de la langue française!

À l'honneur de la fête de la Saint-Jean, le Carrefour communautaire francophone de London (CCFL), en collaboration avec le Conseil scolaire Viamonde et le Conseil scolaire catholique Providence, a organisé un concours virtuel #MonFrancoTalent sur Facebook pour toutes les écoles élémentaires et secondaires des deux conseils à London. Un élève de l'École Élémentaire Marie-Curie a remporté ce concours et a gagné une bicyclette d'une valeur de 600\$.

De plus, elle souligne les réalisations dans les écoles.

Quinze (15) élèves de l'École secondaire David-Saint-Jacques ont obtenu la certification Microsoft. Une première depuis l'ouverture de l'école à Kitchener. Une cérémonie virtuelle a été organisée en leur honneur le 18 juin.

Dix (10) écoles Viamonde sont officiellement certifiées ÉcoÉcoles 2021 et trois d'entre elles ont reçu la certification platine, la plus haute distinction décernée par ÉcoÉcoles Canada. Malgré les défis de cette année scolaire, les écoles ont su mettre en place des initiatives telles que : Littératie environnementale, Exploration énergétique, Papier Bernache, etc... et certaines préparent des célébrations avec des activités écolos pour marquer l'obtention de leur certification.

Certification Platine	Certification Or	Certification Argent	Certification Bronze
Dyane_Adam Carrefour des Jeunes La Mosaïque	Pierre-Elliott- Trudeau Renaissance Antonine- Maillet Le Flambeau	Gabrielle-Roy Académie de la Moraine	Ronald Marion

Dans le cadre des projets de participation des parents, plusieurs conseils d'école ont offert des activités virtuelles aux familles.

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

- 16 juin 2021 : Atelier # 6 : Cuisiner en famille - (Chef Godeline Mukandila)
- 18 juin 2021 : Trouver un juste milieu afin d'aider efficacement son enfant.
- 22 juin 2021 : Combattre l'anxiété chez les jeunes et les parents

Cérémonies des finissantes et des finissants :

La remise des diplômes aura bientôt lieu pour les finissantes et les finissants. Les 28 et 29 juin prochains, ce sont plus de 516 élèves qui recevront leurs diplômes virtuellement. Plusieurs écoles ont déjà procédé à la distribution des affiches, toges, mortiers, prise de photos des futurs diplômés en prévision de la célébration virtuelle des finissants et finissantes afin de rendre cet événement mémorable.

Cette semaine, la page « On vous dit merci! » a été mise en ligne afin de célébrer les membres du personnel, les élèves, les partenaires et la communauté pour leur beau succès de cette année.

Enfin, l'aventure Zorbit et Lalilo continue pendant l'été pour les élèves de la maternelle à la 3^e année. Durant tout l'été, les élèves de maternelle à la 3^e année pourront continuer de progresser en mathématiques et en lecture en prévision de l'année prochaine.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport verbal de la direction de l'éducation par intérim sur les nouvelles du système soit reçu.

ADOPTÉE

6.2 Mise à jour – COVID-19 : plan de réouverture des écoles pour 2021-2022

Mme Longo présente un résumé de l'organisation scolaire des écoles pour la rentrée 2021-2022.

Après une période de questions et de précisions, conseiller Lapointe appuyé par conseillère Thibodeau propose :

QUE le rapport en date du 25 juin 2021 intitulé « *Mise à jour – Coronavirus : plan de réouverture des écoles pour 2021-2022.* » soit reçu.

ADOPTÉE

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

6.3 **Assermentation de la nouvelle élève conseillère scolaire**

Mme Longo présente officiellement la nouvelle élève conseillère élue, **Mareme Diongue** à la table du Conseil. Mareme est une élève en 10^e année de l'École secondaire Ronald Marion. Elle siégera à la table du Conseil à compter du 1^{er} août 2021 jusqu'au 31 juillet 2023.

Mareme est ensuite invitée à prononcer son assermentation.

Ensuite, Mme Longo remercie Inés pour son travail en tant qu'élève conseillère pour avoir bien représenté les élèves avec conviction, tout au long de son mandat.

7. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

7.1 **ÉDUCATION**

7.1.1 **Rapport n° 10 du comité CCED du 15 juin 2021 (voir pages 20-21)**

Conseiller Fortin, président du comité présente le rapport N° 10 du comité CCED tenue le 15 juin 2021.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Oger propose :

***Que** le rapport n° 10 du CCED (2020-2021) présenté en date du 25 juin 2021 soit reçu.*

***QUE** le comité recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022, en pièce jointe.*

ADOPTÉES

7.1.2 **Rapport pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022**

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Oger propose:

***QUE** le Conseil approuve le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021- 2022 en date du 25 juin 2021 recommandé par le CCED le 15 juin 2021.*

ADOPTÉE

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

7.2 **AFFAIRES**

7.2.1 **Prévision budgétaire 2021-2022**

M Rodrigue passe en revue les grandes lignes du rapport.

Il précise qu'une approche prudente a été utilisée pour la préparation du budget 2021-2022 en raison des consignes émises par le Ministère pour les fonds en lien avec les mesures de soutien COVID-19.

Il termine en soulignant que l'accent est toujours mis sur l'amélioration de la réussite de chaque élève.

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe propose :

QUE le rapport sur les « Prévisions budgétaires 2021-2022 » en date du 25 juin 2021 soit reçu.

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Thibodeau propose :

QUE le Conseil approuve l'utilisation de 2 618 707 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé pour équilibrer le budget.

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Thibodeau propose :

QUE le Conseil approuve le budget 2021-2022 de 249 371 002 \$ tel que présenté dans les documents en annexe.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Fortin propose :

QUE le Conseil approuve les changements de dotation pour les écoles et les autres services et secteurs tel que présenté.

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Thibodeau propose :

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel enseignant, du personnel d'aide-enseignante ou aide-enseignant et du personnel en petite enfance supplémentaire nécessaire selon la hausse des effectifs.

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Oger propose :

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

***QUE** le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel qui serait nécessaire pour combler des postes financés par des subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.*

ADOPTÉES

7.3 SIEP

7.3.1 Bilan des projets de réfection des écoles 2019-2020

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Rochefort propose :

***QUE** le rapport en date du 25 juin 2021 intitulé « Bilan des projets de réfection des écoles 2019-2020 » soit reçu.*

ADOPTÉE

8. RÉVISION DES POLITIQUES :

Politiques pour approbation

8.1 Politique 1,09 – Accès à l'info et la protection de la vie privée

Après une période de questions au sujet du formulaire de consentement, conseillère Ricard appuyée par conseiller Fortin propose :

***QUE** le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la Politique n°1,09 Accès à l'information et protection de la vie privée soit reçu.*

***QUE** le Conseil approuve la Politique n°1,09 Accès à l'information et protection de la vie privée telle que présentée.*

Conseillère Thibodeau s'abstient de voter.

ADOPTÉES

8.2 Politique n° 1,17 – Comité de participation des élèves

Conseillère Oger appuyée par conseiller Fortin propose :

***QUE** le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la Politique n°1,17 Comité de participation des élèves soit reçu.*

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

***QUE** le Conseil approuve la Politique n°1,17 Comité de participation des élèves telle que présentée.*

ADOPTÉES

8.3 Politique n° 2,09 – Publicité

Après avoir examiné de la politique 3,05, il est demandé de rajouter « *Le conseil privilégiera l'embauche d'intervenants franco-ontariens de l'union des artistes lors de la production de publicité* » à la section modalités de la politique.

Conseillère Ricard appuyée par conseiller Fortin propose :

***QUE** le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la Politique n°2,09 Publicité soit reçu.*

***QUE** le Conseil approuve la Politique n°2,09 Publicité telle que modifiée.*

ADOPTÉES

8.4 Politique n° 2,13 – Mesures d'urgence

Conseiller Lapointe appuyé par conseillère Oger propose :

***QUE** le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la Politique n°2,13 Mesures d'urgence soit reçu.*

***QUE** le Conseil approuve la Politique n°2,13 Mesures d'urgence telle que présentée.*

ADOPTÉES

9. RAPPORTS DE REPRÉSENTATION

9.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) Mise à jour : ACÉPO

9.1.1 Rapport d'activités -ACÉPO (rapport verbal)

Conseiller Fortin informe qu'il a été apporté à l'attention de l'ACÉPO que les conseils scolaires de langues françaises ne se retrouvent pas

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

nécessairement sur toutes les listes de représentation des divers ministères et que l'ACÉPO s'assurera des suivis.

Conseillère Oger, appuyée par conseillère Thibodeau propose :

QUE le rapport verbal d'activités -ACÉPO soit reçu.

ADOPTÉE

9.2 Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

9.2.1 Mise à jour : 31e Congrès annuel de la Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Mme Landry, présidente du Conseil informe les membres que le congrès annuel de la FNCSF se tiendra virtuellement cette année, elle encourage les membres de s'inscrire en informant la présidente et la directrice de l'éducation et ensuite faire parvenir un courriel à la secrétaire de séance.

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Oger propose :

QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour : 31e Congrès annuel de la Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) soit reçu.

ADOPTÉE

9.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

9.3.1 Mise à jour – AFO

Mme Landry, présidente du Conseil informe les membres que le congrès de AFO se tiendra au mois d'octobre, n'ayant pas encore reçue les détails, elle demande qu'à la prochaine réunion du Conseil, un rapport soit présenté pour voter le représentant d'un membre du Conseil qui siègera à l'AGA.

Voici le lien pour s'inscrire ou découvrir la programmation :

https://monassemblee.ca/rav2021-vitalite-franco-ontarienne/?fbclid=IwAR3S-p9C0UqqUGB_bRCIUQMg_RjQPCiil_ER6mTZaI6UrA2HXTFs2b9PcB0

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

Conseiller Girouard, appuyée par conseillère Ricard propose :

QUE le rapport sur la Mise à jour AFO soit reçu.

ADOPTÉE

- 9.4 Parents partenaires en éducation (PPE) - Notre nouveau modèle de gouvernance

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Fortin propose :

QUE le rapport sur la documentation des Parents partenaires en éducation (PPE) - Notre nouveau modèle de gouvernance soit reçu

ADOPTÉE

10. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

11. CORRESPONDANCE

Après une période de discussion

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Fortin propose :

QUE la correspondance soit reçue.

Conseillère Ricard s'abstient de voter.

ADOPTÉE

12. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Girouard propose :

QUE les résolutions de la séance à huis clos pour les points mentionnés ci-dessous soient versées en séance publique.

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

ADOPTÉE.

12.1 **Point 5.1.1** « Changements au sein du personnel »

***QUE** le présent rapport portant sur les changements au sein du personnel soit reçu tel que modifié.*

Point 5.1.2 « Placement des directions et directions adjointes d'école »

***QUE** le rapport en date du 25 juin 2021, portant sur l'affectation des directions et directions adjointes pour 2021-2022, soit reçu tel que modifié.*

12.2 **Point 5.2.1** « Rapport du comité de vérification no.3 du 8 juin 2021 sections transférés en public »

***QUE** le rapport no. 3 du comité de vérification présenté en date du 25 juin 2021 soit reçu.*

***QUE** le Conseil approuve le plan d'audit des états financiers 2020-2021 préparé par le vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton LLP tel que recommandé par le comité de vérification.*

12.3 Point 5.3.1 « Mises en disponibilité »

***QUE** le Conseil confirme au Hamilton-Wentworth District School Board que le Conseil scolaire Viamonde n'a pas d'intérêt dans les propriétés situées aux :*

- 1. Ancienne école élémentaire Elizabeth Bagshaw situé au 350 Albright Road à Hamilton;*
- 2. Ancienne école élémentaire Glen Echo située au 140 Glen Echo Drive à Hamilton;*
- 3. Ancienne école élémentaire Green Acres située au 45 Randall Avenue à Stoney Creek;*
- 4. Terrain vacant (Former Nora Frances Henderson SS) situé au 1770 Upper Sherman Avenue à Hamilton;*
- 5. École élémentaire R.L. Hyslop situé au 20 Lake Avenue South à Stoney Creek.*

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

5.3.1.2 York Region District School Board King City Public School

***QUE** le Conseil confirme au York Region District School Board que le Conseil scolaire Viamonde n'a pas d'intérêt dans la propriété située au 25 King Boulevard à King City en raison de sa petite superficie et de sa proximité à l'école élémentaire Académie de La Moraine.*

13. SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE EN SÉANCE À HUIS CLOS

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Fortin, propose :

***QUE** la séance publique soit suspendue et que le Conseil passe en séance à huis clos à 21h39.*

ADOPTÉE

14. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

Par la suite à 22h47, les points à l'ordre du jour étant épuisés, conseiller Girouard, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

***QUE** la réunion soit levée.*

ADOPTÉE

**La directrice de l'éducation
par intérim et
secrétaire du Conseil**

Sylvie Longo

La présidente du Conseil,

Sylvie A. Landry



**RAPPORT N° 10 (2020-2021)
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **no 10** de 17h35 à 18h15 le **15 juin 2021** par audio conférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

Représentants d'organismes absents :

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^m Lara Pietrolungo, directrice Boomerang Health
M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation
M. Michel Laverdière, consultant en appui au dossier EED
M^{me} Julie Vanghelder, directrice du secteur des communications et du marketing
M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

POINT NO 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

25 juin 2021

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documentation CCED - 15 juin.pdf \(csviamonde.ca\)](#)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu le rapport de Consultation sur le projet de collecte des données sociodémographiques pour permettre au Conseil Scolaire Viamonde de se doter d'une infrastructure technique nécessaire pour recueillir, analyser, gérer et communiquer les données sociodémographiques des élèves.
2. Qu'il a reçu le rapport sur la version finalisée du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022. Le processus de consultation selon le Règlement 306 et les exigences et normes du « Guide de politiques et de ressources, Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12e année (2017), a été respecté, et le document final sera soumis au Ministère de l'éducation tel qu'exigé.
3. Qu'il a reçu des mises à jour des organismes représentés au comité.
4. Que la prochaine rencontre aura lieu le 12 octobre 2021.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

***Que** le rapport n° 10 du CCED (2020-2021) présenté en date du 25 juin 2021 soit reçu.*

***Que** le comité recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022, en pièce jointe.*

La surintendante de l'éducation, Le président du comité,

Tricia Verreault

Benoit Fortin

POINT NO 2.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 6 JUILLET 2021

Le Conseil se réunit en séance extraordinaire publique de 20h40 à 20h43 par audioconférence seulement.

Membres présents :

Conseillère Geneviève Oger, (Vice-présidente du Conseil)	Toronto (Ouest)
Conseillère Véronique Émery	Niagara (Fort Érie, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet, Niagara-on-the-Lake, St. Catharines)
Conseiller Pierre Girouard	Hamilton-Wentworth, Halton et Brant
Conseiller Pierre Lambert	Oxford, Elgin, Lambton, Chatham-Kent
Conseiller Éric Lapointe	Bruce, Dufferin, Grey, Simcoe
Conseillère Chloë Robert	Toronto (Centre)
Conseiller Yvon Rochefort	Peel
Conseillère Pascale Thibodeau	Waterloo, Wellington, Middlesex, Perth et Huron
Élève conseillère Javan Mayrand	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

Membres absents:

Conseillère Sylvie A. Landry (Présidente du Conseil)	Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham Victoria et Hastings
Conseiller Benoit Fortin	Toronto (Est)
Conseillère Karine Ricard	York

POINT NO 2.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance extraordinaire publique) _____ 6 juillet 2021

Conseiller Guillaume Teasdale

Essex

Élève conseillère Inès de la Roca

élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

Membres de l'administration présents :

M^{me} Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim

M. Sébastien Fontaine, surintendance exécutive de l'éducation par intérim

M. Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Jason Rodrigue, surintendance des affaires

M^{me} Isabelle Turcotte, adjointe à la surintendance temporaire

M^{me} Julie Vanghelder, directrice du secteur des communications et du marketing

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Membres de l'administration absents:

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation

La vice-présidente, conseillère Oger débute la réunion en informant les membres du Conseil qu'elle présidera la réunion extraordinaire du 6 juillet 2021 étant donné l'absence motivée de la présidente Mme Sylvie A. Landry.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE ET APPEL DES MEMBRES

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la demande du conseiller Girouard, il est demandé de remplacer au point 3.1 à l'ordre du jour extraordinaire public le mot Hamilton à Halton, appuyé par conseiller Rochefort propose :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE.

POINT NO 2.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance extraordinaire publique) _____ 6 juillet 2021

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

3. ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À HUIS CLOS EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE

Conseiller Girouard, appuyé par conseiller Lapointe propose :

***QUE** les résolutions de la séance extraordinaire à huis clos pour les points mentionnés ci-dessous soient versées en séance extraordinaire publique.*

ADOPTÉE.

Point 4.1 Mise en disponibilité Halton District School Board

***QUE** le Conseil confirme au Halton District School Board que le Conseil scolaire Viamonde n'a pas d'intérêt dans la propriété située au 5151 New Street à Burlington.*

Point 5.1 Changements au sein du personnel

***QUE** le présent rapport portant sur les changements au sein du personnel soit reçu.*

Point 5.2 Affectation des directions et directions adjointes

***QUE** le rapport révisé en date du 6 juillet 2021, portant sur l'affectation des directions et directions adjointes pour 2021-2022, soit reçu.*

4. LEVÉE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

À 20h43, conseiller Lapointe, appuyé par conseillère Emery, propose :

***QUE** la réunion extraordinaire soit levée.*

ADOPTÉE.

POINT NO 2.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance extraordinaire publique) _____ 6 juillet 2021

**La directrice de l'éducation
par intérim et secrétaire du
Conseil**

Sylvie Longo

**La vice-présidente du Conseil en
l'absence de la présidente du Conseil**

Geneviève Oger

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 17 septembre 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE – SÉANCE PUBLIQUE

Objet : Mise à jour : Covid-19

ANTÉCÉDENTS

Au printemps dernier le ministère de l'Éducation a publié la note de service 2021 : *B07 Planification pour l'année scolaire 2021-2022* qui offrait quelques précisions relatives à l'organisation scolaire pour 2021-2022.

L'apprentissage à temps plein, en présentiel, pour les écoles élémentaires et secondaires était à préconiser. Toutefois, le Ministère demandait aussi aux conseils scolaires d'offrir de l'apprentissage à distance à temps plein pour les élèves.

Pour 2021-2022, les conseils scolaires sont tenus d'offrir des options d'apprentissage à distance conformes à la NPP 164.

Le Conseil a donc planifié pour l'apprentissage en présentiel et pour l'apprentissage à distance avec les programmes Viavirtuel et Viacorrespondance afin d'assurer un accès à l'éducation à toutes les familles.

Situation actuelle

Le 3 août 2021, le ministère de l'Éducation publiait la première version de son guide sur les mesures sanitaires et sécuritaires exigées pour l'année scolaire 2021-2022, vous pouvez consulter le guide au lien suivant : [COVID-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\)](#). Ce guide a déjà été mis à jour à 3 reprises depuis sa publication initiale afin de suivre les recommandations du médecin hygiéniste en chef et l'évolution de la pandémie.

Il est important de noter que les bureaux de santé locaux peuvent exiger ou recommander des mesures qui sont supérieures aux exigences du guide de la province et que le Conseil peut aussi mettre en place des mesures qui sont supérieures au guide de la province.

Le guide aux familles Écoles Viamonde pour l'année 2021-2022 a été publié pour la première fois le 27 août 2021 et est mis à jour en continu en suivant les recommandations du gouvernement de l'Ontario ou des bureaux de santé locaux. Les documents intégraux se retrouvent aux **annexes A et B**.

Le tableau suivant présente une mise à jour selon les différents secteurs du Conseil.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	Mise à jour
Secteur des affaires	<p><u>Informatique :</u></p> <p>L'équipe informatique travaille pour appuyer le personnel, les élèves et les familles lors de cette rentrée en situation de pandémie où un enseignement en présentiel et en virtuel sont offerts. L'équipe travaille à désinfecter et reconfigurer les équipements retournés par les élèves cet été afin que ceux-ci puissent être redéployés dans les écoles.</p> <p><u>Transport :</u></p> <p>Au niveau du transport scolaire, certains défis reliés à la pénurie de chauffeurs ont eu une incidence importante sur les routes de certaines écoles. Les fournisseurs de transport nous informent que plusieurs chauffeurs ont démissionné avant la rentrée scolaire à cause de l'entrée en vigueur du protocole en matière de divulgation relative à la vaccination contre la Covid-19 pour le secteur de l'éducation mise en place par le ministère de l'Éducation. Nous travaillons avec les fournisseurs de transport afin de trouver des solutions à ces défis. Dans l'attente nous avons dû organiser un service de garde avant et après l'école dans 3 écoles élémentaires de la région de York dont les routes ont été annulées pour la semaine du 13 septembre 2021.</p> <p><u>Finance :</u></p> <p>Nous attendons toujours la confirmation du gouvernement de l'Ontario au sujet du financement additionnel Covid-19 pour la planification de la seconde partie de l'année scolaire.</p>
Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification	<p><u>Ventilation :</u></p> <p>Des unités de purification d'air HEPA supplémentaires ont été fournies par le Ministère pour certains locaux qui <u>n'ont pas de système de ventilation mécanique avec apport d'air frais.</u> Les cibles du ministère de l'Éducation sont les suivantes: 1 par salle de classe, 2 par local de garderie, 2 par local de maternelle/ jardin, 2 par bibliothèque, 4 par gymnase et 4 par salle à manger. Le Conseil ayant déjà installé une unité par salle de classe en 20-21, les nouvelles unités étaient seulement pour ajouter les unités supplémentaires requises afin de satisfaire aux attentes du ministère. En plus de celles-ci, des unités supplémentaires ont été achetées par le Conseil pour</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

équiper chaque salle de classe qui n'a pas de système de ventilation mécanique avec apport d'air frais avec une deuxième unité de purification d'air HEPA. Ces unités ont toutes été distribuées aux écoles avant la rentrée scolaire. L'approche du Conseil dépasse les demandes émises par les autorités afin d'offrir une mesure additionnelle de santé et de sécurité dans les écoles pour les élèves et le personnel de Viamonde.

Plusieurs autres initiatives ont été mises en œuvre pour nos écoles afin de maximiser la qualité de l'air. Comme l'an dernier dans les écoles ayant un système de ventilation qui le permet, les systèmes de ventilation fonctionnent au moins 2 heures avant et 2 heures après la présence des élèves afin de maximiser l'apport d'air frais.

Cette année, il a été possible d'installer des filtres MERV-13 à plusieurs écoles qui avaient des systèmes de ventilation qui pouvaient supporter ce type de filtre. Les systèmes contrôlés à distance ont tous été vérifiés par un consultant pour optimiser le fonctionnement et identifier des problèmes potentiels pouvant nécessiter des réparations. Finalement, chaque école a été visitée par un superviseur des édifices pour vérifier les entrées d'air extérieures et intérieures et organiser des réparations pour les systèmes le nécessitant. Dans la mesure du possible, le concierge en chef a accompagné le superviseur des édifices pour que ces vérifications puissent continuer localement pendant l'année scolaire.

En lien avec la nouvelle initiative du ministère pour les unités de purification d'air HEPA et les autres investissements qui ont eu lieu pendant l'année pour améliorer la qualité de l'air, le Ministère a exigé que chaque conseil affiche sur leur site web un document qui décrit sommairement les sommes octroyées au Conseil et les différentes initiatives en place dans chacune des écoles pour améliorer la qualité de l'air. Ce tableau est disponible sur le site web du Conseil à l'adresse suivante:

https://csviamonde.ca/fileadmin/user_upload/Rapport_sur_la_ventilation_-_7sept2021.xlsx

Les écoles suivantes ont eu des rénovations majeures pour introduire de nouveaux systèmes de ventilation ou pour améliorer des systèmes existants:

- Horizon Jeunesse- 1er étage
 - Académie de la Pinède
 - LaMarsh
 - Les Rapides

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">- Du Chêne- Renaissance -1er étage- Saint-Joseph- Félix Leclerc -aile est-ouest- Marie-Curie- Académie de la Tamise- Jeanne-Lajoie <p>Ces projets ne sont pas achevés, mais seront terminés pendant l'automne. En attendant la fin des travaux, des unités de purification d'air HEPA supplémentaires ont été fournies à ces écoles pour atteindre le minimum requis par le Ministère pour les écoles sans apport mécanique d'air frais.</p> <p><u>Équipement de protection individuelle (EPI):</u></p> <p>Tous les bureaux administratifs et les écoles ont reçu l'équipement de protection individuelle pour le personnel,</p>
Secteur des ressources humaines	<p><u>Divulgarion relative à la vaccination contre la COVID-19</u></p> <p>Un protocole de divulgation du statut de vaccination contre la COVID-19 est en cours de déploiement au sein du Conseil depuis la rentrée scolaire 2021-2022. Ce protocole s'adresse à tous les membres du personnel du Conseil ainsi qu'aux personnes tiers qui peuvent être fréquemment en contact direct avec les élèves et/ou les membres du personnel.</p> <p>Toutes les personnes assujetties au protocole de divulgation du statut de vaccination du Conseil devront présenter une attestation formelle prouvant qu'elles sont entièrement vaccinées contre la COVID-19 et fournir une preuve de leur vaccination complète.</p> <p>Les personnes qui ne sont pas complètement vaccinées devront se soumettre 2 fois par semaine à des tests rapides de détection des antigènes de la COVID-19.</p> <p>Toute personne non vaccinée doit justifier de cet état en soumettant une preuve médicale justifiant la non-vaccination.</p> <p>Les personnes qui ne désirent pas se faire vacciner, et dont la décision n'est pas étayée par une raison médicale avérée, devront assister à une séance d'information sur les bienfaits de la vaccination contre la COVID-19.</p> <p>Les données statistiques synthétisées et dépersonnalisées collectées dans le cadre de la mise en œuvre de ce protocole de divulgation du statut de vaccination ont été partagées au ministère de l'Éducation le 10 septembre</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<p>2021 et affichées sur le site Web du Conseil le 15 septembre 2021.</p> <p>Vous trouverez à l'annexe C le rapport concernant la divulgation du statut vaccinal contre la COVID-19 publié sur le site Web du Conseil le 15 septembre 2021 d'après les données récoltées en date du 10 septembre 2021.</p>
<p>Secteur de l'Éducation : pédagogie, enfance en difficulté (EED), santé mentale, école sécuritaire et bienveillante, santé publique.</p>	<p><u>Mode d'apprentissage :</u></p> <p>Les données démontrent qu'environ 6% des élèves reçoivent l'apprentissage en mode virtuel au palier élémentaire (m-8) et que 9% des élèves reçoivent l'apprentissage en mode virtuelle au palier secondaire (9-12) en date du 13 septembre 2021.</p> <p><u>Mesures de santé et de sécurité :</u></p> <p>Consulter <i>Le guide aux familles Écoles Viamonde pour l'année 2021-2022</i> qui est mis à jour régulièrement sur le site web du Conseil.</p> <p><u>Routines journalières :</u></p> <p>Le personnel est à assurer l'ancrage des nouvelles routines de santé en mettant l'accent sur la santé mentale et le bien-être de tous les élèves y compris les élèves ayant des besoins particuliers (EED).</p> <p><u>Petite enfance :</u></p> <p>Les programmes de garde avant et après l'école sont autorisés à opérer dans les écoles en respectant les consignes sanitaires des bureaux de santé et du Ministère. Les garderies qui opèrent dans les écoles du Conseil ont également la responsabilité de mettre en œuvre une procédure par rapport à la divulgation du statut de vaccination contre la COVID-19 auprès de leur personnel. Le Conseil procèdera à confirmer auprès de ses fournisseurs de service de garde la mise en place de leur politique sur la divulgation du statut vaccinal contre la Covid-19.</p> <p><u>Protocole d'accès aux écoles par les intervenants externes d'une profession réglementée :</u></p> <p>Le Conseil a revu son protocole d'accès pour les intervenants externes afin d'assurer un appui continu auprès des élèves ayant des besoins particuliers. Le protocole s'applique aux services de soins infirmiers,</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie, qui sont considérés des services essentiels.

Ce protocole comprend maintenant une section sur la vaccination, respectant ainsi l'exigence ministérielle à cet effet. Vous retrouverez le protocole en **annexe D**.

Programmes pilotes de dépistage de la COVID-19 dans les écoles :

Les écoles secondaires Jeunes sans frontières, Ronald-Marion, Gabriel-Dumont, de Lamothe-Cadillac et Norval-Morisseau participent à un programme pilote de dépistage de la COVID-19. Cette participation s'inscrit dans le cadre des initiatives liées aux tests de dépistage de la COVID-19 offertes de façon ciblée dans certaines écoles secondaires de l'Ontario par le ministère de l'Éducation.

Dans le cadre de ce programme, les élèves et les membres du personnel vaccinés et asymptomatiques reçoivent une trousse d'autoécouvillonnage à emporter, s'ils ont été identifiés comme étant des contacts à risque élevé au sein d'un groupe ou d'une éclosion déterminée. La trousse d'autoécouvillonnage permettra à la personne qui la reçoit de réaliser elle-même (si elle en est capable) ou une autre personne pourra lui faire subir, un test de dépistage de la COVID-19.

Ce programme ministériel, mis en œuvre en collaboration avec les bureaux de santé publique est parallèle à un autre programme de nature identique mis en œuvre dans les écoles de Toronto en partenariat avec les hôpitaux SickKids et Michael Garron.

Le programme dans les écoles Félix-Leclerc, Étienne-Brûlé, Paul-Demers, Mathieu-da-Costa, Laure-Rièse, Alexandre-Dumas, Collège français, Gabrielle-Roy, Toronto Ouest, Micheline-Saint-Cyr, Pierre-Elliott-Trudeau, Charles-Sauriol est mis en œuvre avec l'appui de l'hôpital SickKids et dans les écoles La Mosaïque, Jeanne-Lajoie avec l'appui de l'hôpital Michael Garron.

Cliniques de vaccination contre la COVID-19 en milieu scolaire :

En collaboration avec les bureaux de santé locaux, le Conseil accueille à l'intention des membres du personnel, des élèves et de leurs familles des cliniques de vaccination dans les écoles secondaires. Ces cliniques sont organisées conformément aux directives reçues du Médecin hygiéniste en chef de l'Ontario. Des cliniques ont déjà eu

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<p>lieu dans les écoles Franco-Niagara, Georges- P.-Vanier, Le Caron, Ronald-Marion et Jeunes sans frontières. Les autres écoles secondaires accueilleront des cliniques de vaccination au courant des prochains mois.</p> <p><u>Exemptions au port du masque pour les élèves :</u></p> <p>Tous les élèves de la 1^{re} à la 12^e année doivent porter le masque à l'intérieur de l'école. Toutefois, 10 des 13 bureaux de santé sur notre territoire recommandent que les élèves de la maternelle et du jardin portent le masque à l'intérieur de l'école et à ce titre le Conseil le rend obligatoire. Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves dans le transport scolaire. Le Conseil peut dispenser les élèves ayant des difficultés sensorielles ou respiratoires de porter un masque, conformément aux directives du Ministère. Ces exemptions ne sont accordées que suite à l'obtention d'une documentation médicale détaillée et sous recommandation d'un professionnel de la santé.</p>
Secteur du marketing et des communications	<p><u>Communication :</u></p> <p>Les familles ont été informées des mesures en place pour la rentrée scolaire 2021-2022 à travers plusieurs communications contenant les guides aux paliers élémentaire et secondaire:</p> <p>Lettre parents rentrée scolaire2021 27 08 2021 VD EF.pdf (csviamonde.ca) Lettre parents Mise a jour Guides rentrée scolaire2021-2022 2021 09 03.pdf (csviamonde.ca)</p> <p>Le site web a été mis à jour pour faciliter la navigation et contient la rubrique Infos COVID-19 sur les mesures détaillées pour cette nouvelle année scolaire.</p> <p>Conformément aux directives ministérielles, le rapport sur les systèmes de ventilation et les unités de filtration HEPA pour chaque école est publié sur le site web du Conseil dans la rubrique Mesures d'hygiène (section Ventilation, désinfection et nettoyage).</p> <p>Les familles continuent d'être informées des opportunités de cliniques de vaccination locales (relais des informations des BSP ou partenaires locaux).</p>
Secteur du marketing et des communications et Secteur de l'Éducation	<p>Gestion des cas COVID-19 dans les écoles :</p>

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<p>Les secteurs des communications et de l'Éducation gèrent les cas COVID-19 et la diffusion des informations aux familles et aux membres du personnel. Les cas positifs à la COVID-19 sont publiés sur le site web du Conseil: Lutter contre la COVID-19</p> <p><u>Programme de vaccination des jeunes âgés de 12 à 17 ans</u></p> <p>Le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech a désormais été approuvé pour les jeunes de 12 à 17 ans. Le 13 mai dernier, le ministère de l'Éducation a annoncé qu'à compter du 31 mai 2021, les personnes âgées de 12 ans et plus en Ontario pourront prendre rendez-vous pour se faire vacciner. Depuis, il a été annoncé que dès le 23 mai, les jeunes de 12 ans et plus peuvent prendre rendez-vous. Le Conseil a travaillé avec les 13 bureaux de santé publique locaux (BSP) pour élaborer les plans de vaccination locaux pour cette tranche d'âge, y compris pour les membres de la famille.</p>
--	--

CONCLUSION

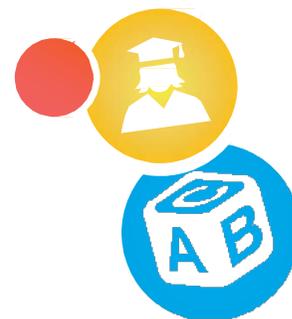
L'administration remercie les membres du Conseil pour leur soutien soutenu pendant la pandémie de la COVID-19.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2021 intitulé « Mise à jour – Covid-19 » soit reçu.

Préparé avec la collaboration de l'ensemble du comité exécutif;
et présenté par :

Le directeur de l'éducation, par intérim
Sébastien Fontaine



Guide aux familles Écoles Viamonde Année 2021-2022

Maternelle - 8^e année des écoles élémentaires

Version 3 septembre 2021



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. INSCRIPTION des nouveaux élèves	1
3. MODÈLE PRÉSENTIEL (en personne).....	1
4. ENSEIGNEMENT À DISTANCE : PROGRAMME VIAvirtuel.....	2
5. ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE : Viacorrespondance (Maternelle à 8 ^e année).....	4
6. CHANGER DE MODE D'ENSEIGNEMENT À UN AUTRE.....	5
7. FERMETURE DE COHORTE, ÉCOLE, CONSEIL (COVID-19).....	5
8. SANTÉ MENTALE	6
9. SOUTIEN AUX ÉLÈVES ET ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	6
10. SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE	7
11. DÉPISTAGE ET ACCÈS À L'ÉCOLE (VISITEURS).....	7
12. PORT DU MASQUE	8
13. HYGIÈNE DES MAINS	9
14. DISTANCIATION PHYSIQUE	10
15. RASSEMBLEMENTS/ASSEMBLÉES	10
16. ARRIVÉE DES ÉLÈVES.....	10
17. ACCUEIL EN SALLE DE CLASSE.....	11
18. RETARDS	11
19. RÉCRÉATIONS ET PAUSES	11
20. DÉPARTS PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE	12
21. DÉPARTS DES ÉLÈVES.....	12
22. AMÉNAGEMENT DES SALLES, PARTAGE DES ESPACES COMMUNS ET DU MATÉRIEL COMMUN.....	12
Matériaux et espaces communs	13
23. REPAS ET PROGRAMME D'ALIMENTATION SAIN (PETITS-DÉJEUNERS), COLLATION ET REPAS.....	13
24. COURS SPÉCIALISÉS.....	14
Musique	14
Éducation physique et santé	14
25. CLUBS ET SPORTS	15
Clubs	15
Activités sportives interscolaires	15
26. SORTIES ÉDUCATIVES	16
27. TESTS PROVINCIAUX.....	16
28. TRANSPORT.....	16
29. VENTILATION, DESINFECTION ET NETTOYAGE	17
30. ÉLÈVE QUI DEVIENT SYMPTOMATIQUE PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE.....	18
31. PROTOCOLE DE GESTION DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES.....	18

32. VACCINATION	24
33. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES	24

1. INTRODUCTION

Les directives fournies dans le présent document visent à faciliter la réouverture sécuritaire des écoles pour l'année scolaire 2021-2022. Le gouvernement de l'Ontario autorise le Conseil scolaire Viamonde à ouvrir ses écoles élémentaires selon le modèle présentiel à temps plein. Toutefois, le modèle d'enseignement à distance (VIAvirtuel) à temps plein est aussi offert.

Pour aider les élèves et les familles à prendre les décisions qui leur conviennent le mieux, et pour que ces décisions soient respectées, la fréquentation de l'école en personne est facultative pour l'année scolaire 2021-2022.

Le choix fait par le parent, tuteur ou tutrice est effectif pour la période minimale du 7 septembre 2021 au 2 février 2022. Il sera seulement possible de faire un changement de mode d'apprentissage pour la deuxième étape au palier élémentaire qui débutera le 3 février. Nous précisons ultérieurement aux familles la date à laquelle vous pourrez demander un changement de mode d'apprentissage.

Les directives et exigences fondées sur les recommandations de santé publique présentées ci-dessous feront l'objet d'une réévaluation régulière et le cas échéant, des mises à jour seront publiées.

2. INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Les nouvelles inscriptions d'élèves sont possibles à tout moment pendant l'année. Toutefois, l'affectation à une salle de classe ou une classe virtuelle pourrait prendre jusqu'à 10 jours ouvrables, sans compter les délais occasionnés par l'inscription au transport scolaire. N'hésitez pas à communiquer avec l'école de votre zone de fréquentation.

3. MODÈLE PRÉSENTIEL (EN PERSONNE)

Enseignement en présentiel (maternelle à 8^e année) :

Les élèves de la maternelle à la 8^e année fréquentant les écoles élémentaires en personne continueront d'être regroupés avec leurs camarades de classe (cohorte) et l'enseignante ou l'enseignant titulaire. Les élèves recevront 300 minutes d'enseignement par jour. Toutes les matières du curriculum sont enseignées. Les enseignants spécialisés, pour des classes telles que l'anglais, les arts et l'éducation physique et santé, offriront toute la gamme de programmes aux élèves. Les élèves pourront également être regroupés en petits groupes afin de bénéficier d'un soutien particulier.

4. ENSEIGNEMENT À DISTANCE : PROGRAMME VIAVIRTUEL

Enseignement à distance (MAT à 8^e année) :

Le Programme d'enseignement VIAvirtuel est à l'intention des élèves de la maternelle à la 8^e année, fréquentant une école élémentaire dont les parents ont fait le choix de l'enseignement à distance pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft (suite Office 365) pour l'enseignement à distance et le dépôt de travaux.

Un enseignement du curriculum complet sera offert à raison de **300 minutes** d'occasion d'apprentissage par jour, incluant 180 minutes synchrones pour les élèves de la maternelle et du jardin et de 225 minutes synchrones pour les élèves de la première à la 8^e année. Le personnel enseignant et d'appui affecté au programme VIAvirtuel sera disponible pendant l'horaire de la journée scolaire établi par l'école à l'exception de l'heure du repas et des pauses. Les groupes classes du programme VIAvirtuel pourront être une amalgamation d'élèves d'une même école et/ou de différentes écoles.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d'enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l'école.

Toutes les matières du curriculum sont enseignées dans le programme VIAvirtuel.

ENGAGEMENT DES PARENTS, TUTEURS, TUTRICES

Pour les élèves des écoles élémentaires, il est attendu qu'un adulte soit à la maison afin de s'assurer que l'enfant participe au programme VIAvirtuel selon l'horaire établi et que l'enfant soit en sécurité – le personnel enseignant en ligne n'est pas en mesure de superviser et d'intervenir en cas d'urgence ou de situations problématiques qui pourraient se dérouler à la maison.

DÉFINITIONS DES TERMES

Les termes « apprentissage synchrone » et « apprentissage asynchrone » désignent ce qui suit :

Apprentissage synchrone : Apprentissage qui se déroule en temps réel, en présence de l'enseignant. L'apprentissage synchrone implique l'utilisation de textes, de vidéos ou de la communication vocale d'une manière qui permet au personnel enseignant et à d'autres membres de l'équipe de l'école ou du conseil scolaire d'enseigner aux élèves et d'établir avec eux un contact en temps réel. Il favorise le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves, y compris de ceux ayant des besoins particuliers, en offrant au personnel

enseignant et aux élèves une façon interactive et engageante d'apprendre. Il aide l'enseignante ou l'enseignant à fournir une rétroaction immédiate aux élèves et permet aux élèves d'interagir les uns avec les autres.

Apprentissage asynchrone : Apprentissage sans la supervision de l'enseignant. Dans le cadre de l'apprentissage asynchrone, les élèves peuvent être amenés, par exemple, à regarder des leçons sur vidéo préenregistrées et à accomplir individuellement ou en équipe des tâches assignées.

TEMPS À CONSACRER CHAQUE JOUR À L'APPRENTISSAGE

Palier	Année d'étude de l'élève	Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone	Temps disponible à l'apprentissage asynchrone	Temps moyen recommandé pour les devoirs par jour
Élémentaire	Maternelle et jardin d'enfants	180 minutes	120 minutes	0 minute
	De la 1 ^{re} à la 3 ^e année	225 minutes	75 minutes	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 minutes
	De la 4 ^e à la 6 ^e année	225 minutes	75 minutes	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 40 minutes
	De la 7 ^e à la 8 ^e année	225 minutes	75 minutes	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 60 minutes

Un emploi du temps quotidien sur la base d'une journée d'enseignement régulier est remis aux élèves par la direction de l'école avec des temps de contacts en direct fréquents avec un membre du personnel enseignant et des attentes en matière d'apprentissage.

Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées dans le tableau précédent peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la période de cours. L'apprentissage synchrone peut comprendre des périodes durant lesquelles les élèves travaillent de façon autonome

ou en petits groupes, étant engagés dans une classe virtuelle avec un membre du personnel enseignant qui supervise leur apprentissage et répond aux questions.

D'autres rencontres peuvent avoir lieu entre le personnel enseignant, le personnel d'appui et les élèves, le cas échéant, pour répondre à des besoins d'apprentissage spécifiques.

OUTILS TECHNOLOGIQUES ET CONNEXION INTERNET

Des outils technologiques sont nécessaires pour l'enseignement VIAvirtuel. Si une famille a des préoccupations par rapport à l'accès à la technologie, elle doit communiquer avec la direction d'école de son enfant.

La plateforme TEAMS de Microsoft est utilisée pour les classes virtuelles en direct, pour des activités d'apprentissage à faire de chez soi, des devoirs, mais aussi pour du soutien en dehors des heures de classe. Vous recevrez toutes les instructions de la part de l'école.

Plusieurs tutoriels sont disponibles pour se familiariser avec l'outil Microsoft TEAMS :

[Apprendre à la maison – élèves et parents](#)

[Guide d'utilisation](#)

Si vous avez des difficultés techniques, n'hésitez pas à contacter nos équipes :

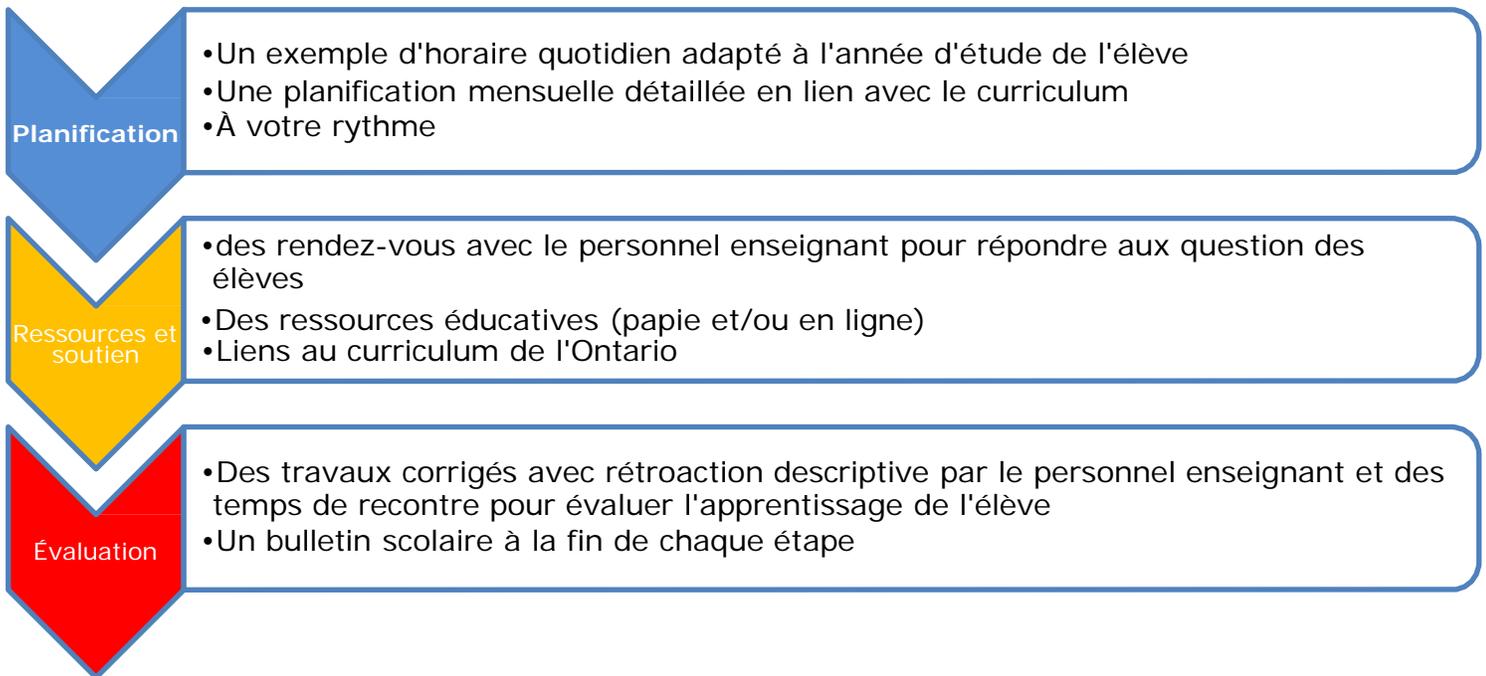
- Pour des problèmes liés aux mots de passe, veuillez contacter la direction de votre école par courriel,
- Pour accéder à la plateforme ou toute autre difficulté technique, veuillez vous adresser à notre service d'aide informatique : appui technique@csviamonde.ca.

Pour les questions relatives au programme VIAvirtuel, veuillez écrire à viavirtuel@csviamonde.ca.

5. ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE : VIACORRESPONDANCE (MATERNELLE À 8^E ANNÉE)

Comme demandé par le Ministère, pour favoriser un accès réel à l'éducation, le Conseil scolaire Viamonde propose aux familles d'élèves de la maternelle à la 8e qui choisissent de ne pas participer à l'apprentissage en présentiel ni à l'apprentissage virtuel une mesure alternative d'apprentissage permettant une exemption à l'apprentissage synchrone, soit le programme Viacorrespondance.

Le programme d'apprentissage par correspondance VIACorrespondance pour les élèves de la maternelle à la 8e année donne accès à :



Pour s'inscrire au programme, les familles doivent remplir le « [Formulaire de demande d'exemption à l'apprentissage synchrone et inscription à Viacorrespondance](#) ». Pour des questions, veuillez vous adresser à viacorrespondance@csviamonde.ca.

6. CHANGER DE MODE D'ENSEIGNEMENT À UN AUTRE

Le choix fait par le parent lors du dernier sondage ou au moment de l'inscription d'un nouvel élève sera effectif pour la période minimale du 7 septembre 2021 au 2 février 2022. Il sera seulement possible de faire un changement de mode d'apprentissage pour la deuxième étape au palier élémentaire qui débuteront le 3 février. Nous préciserons ultérieurement aux familles la date à laquelle vous pourrez demander un changement de mode d'apprentissage.

7. FERMETURE DE COHORTE, ÉCOLE, CONSEIL (COVID-19)

En cas de fermeture des écoles par le Gouvernement de l'Ontario ou un bureau de santé publique dû à la COVID-19, l'apprentissage en présentiel basculera à l'apprentissage à distance.

En cas de fermeture partielle d'une cohorte

- **MAT-8e année** : en cas de fermeture partielle d'une cohorte par un bureau de santé publique, un enseignement asynchrone (avec contact de 30 minutes/jour avec un membre du personnel) sera offert aux élèves ne pouvant pas se présenter à l'école.

En cas de fermeture complète d'une cohorte

- En cas de fermeture complète d'une cohorte par un bureau de santé publique, un enseignement à distance (synchrone et asynchrone) sera offert aux élèves en respectant l'**horaire habituel** (jour, heure de début des classes, etc.) de l'élève.

En cas de fermeture de l'école ou du Conseil

- En cas de fermeture complète d'une école ou du Conseil par un bureau de santé publique ou le Gouvernement de l'Ontario, un enseignement à distance sera offert aux élèves en suivant l'**horaire modifié** pour l'enseignement à distance à raison de 180 minutes d'enseignement synchrone pour les élèves de la maternelle et du jardin et 225 minutes d'enseignement synchrone pour les élèves de la 1^{re} année à la 8^e année.

8. SANTÉ MENTALE

La santé mentale et le bien-être des élèves sont considérés comme une priorité. En effet, la capacité d'apprentissage des élèves et leur réussite à l'école, comme dans la vie, dépendent fondamentalement d'une bonne santé mentale.

Le conseil adopte une approche progressive pour ce qui est des soutiens en matière de santé mentale. Les services de soutien en santé mentale continuent d'être offerts tant en présentiel que virtuellement aux élèves en besoin, peu importe le modèle de prestation d'enseignement. Vous trouverez d'autres ressources visant à soutenir la santé mentale de votre enfant et préparer son retour à l'école sous le « [coin d'apprentissage](#) » sur notre site internet. Veuillez communiquer avec la direction d'école si vous avez des questions au sujet des besoins en santé mentale de votre enfant.

9. SOUTIEN AUX ÉLÈVES ET ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Pour les élèves ayant des besoins particuliers, nous préconisons l'enseignement en présentiel. Toutefois, que ce soit en présentiel ou en virtuel, de l'appui sera offert selon les stratégies indiquées dans leur plan d'enseignement individualisé (PEI). Veuillez communiquer avec la direction d'école si vous avez des questions au sujet des apprentissages ou des besoins de votre enfant.

10. SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Il est important de noter que les consignes de distanciation physique, les repères visuels à suivre, les consignes pour le partage de matériel, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, le port du masque sont enseignés et expliqués aux élèves.

Les membres du personnel dans les écoles portent des équipements de protection individuels (masque médical, et au besoin protection oculaire, blouse et gants). Ils ont reçu une formation sur l'utilisation appropriée des équipements.

Nous encourageons les parents, tuteurs et tutrices à réviser régulièrement les mesures suivantes avec leur enfant :

- [Le port du masque](#);
- [L'hygiène des mains](#);
- [Étiquette respiratoire](#) [affiche de démonstration];
- le respect des mesures de santé et sécurité pour la distanciation physique à l'école ;
- les mesures de santé et sécurité à bord de l'autobus scolaire.

11. DÉPISTAGE ET ACCÈS À L'ÉCOLE (VISITEURS)

Pendant l'année scolaire 2021-2022, les écoles sont prioritairement accessibles aux élèves, aux membres du personnel qui y travaillent ainsi qu'aux visiteurs essentiels. Les visiteurs essentiels sont, entre autres, des personnes qui fournissent des services essentiels au bon fonctionnement de l'école (p. ex., sous-traitants, fournisseurs de soins de santé, travailleurs sociaux, travailleurs en santé mentale, ...). Tous les membres du personnel doivent remplir un formulaire d'auto-dépistage de la COVID-19 lors de l'entrée quotidienne sur le lieu de travail.

Tous les visiteurs doivent se soumettre à un auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école ou dès leur arrivée, porter un masque médical (par exemple, chirurgical ou de procédure) dans l'école, se désinfecter les mains, s'identifier auprès du secrétariat, signer le registre des visiteurs et respecter une distanciation physique de 2 mètres. Un masque médical sera fourni par l'école, au besoin.

Les écoles pourraient être amenées à restreindre l'accès des visiteurs, en fonction des recommandations publiées par les bureaux de santé publique locaux.

Les courriels et les appels téléphoniques ou par vidéoconférence doivent être privilégiés. En cas de situation exceptionnelle, il est obligatoire de prendre rendez-vous avant de se présenter dans une école. Si permises, les rencontres en personne sont très limitées.

Aussi, il est interdit aux parents, tuteurs et tutrices de se regrouper dans les zones d'entrée afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

Dans chaque école, une station de désinfection est installée dans l'entrée principale.

Les élèves et leurs familles doivent surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 décrits par la Santé publique et rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien. Un [formulaire d'auto-dépistage](#) est disponible afin d'effectuer l'auto-dépistage quotidien de votre enfant avant d'arriver à l'école. Le résultat indiquera si votre enfant peut aller à l'école ou s'il ou elle doit rester à la maison, avec les prochaines étapes à suivre. **Les élèves qui n'ont pas réussi leur auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 ne doivent pas se présenter à l'école.**

La preuve de l'auto-dépistage réussi quotidien doit être présentée avant d'entrer à l'école et lors de la prise de l'assiduité matinale à l'école.

Plusieurs moyens sont possibles :

- à l'aide d'un outil technologique (ex., cellulaire) en utilisant [l'outil en ligne de dépistage de la COVID-19 pour les écoles](#),
- soit sur papier. En effet, les écoles mettent à disposition un « [passeport santé Viamonde](#) » contenant le formulaire d'auto-dépistage et le feuillet à signer. Vous devez vous assurer de signer et dater le passeport afin de confirmer que l'auto-dépistage de votre enfant a été fait **avant** son départ pour l'école.

Chaque élève qui a dû s'absenter devra présenter une attestation de retour à l'école complétée et signée. Le document sera disponible prochainement.

12. PORT DU MASQUE

Les élèves de la 1^{ère} à la 8^e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu bien ajusté, à l'intérieur de l'école, y compris dans les couloirs et dans leur salle de classe ainsi que dans les véhicules scolaires.

Les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants sont encouragés à toujours porter un masque non médical ou en tissu lorsqu'ils sont à l'intérieur de l'école, cependant il est obligatoire de le porter dans les véhicules scolaires. Dans les régions où les bureaux de santé l'exigent, le port du masque est obligatoire pour les élèves de la maternelle et du jardin.

Les masques peuvent être temporairement retirés à l'intérieur pour les activités indiquées ci-dessous, en maintenant une distance minimale de deux mètres entre les cohortes et une distance aussi grande que possible au sein d'une cohorte :

- pour pratiquer une activité physique à faible contact physique, le port du masque est encouragé mais n'est pas obligatoire si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distance aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte,
- pour manger ou boire.

Les élèves ne sont pas obligés de porter un masque à l'extérieur, cependant il faut encourager le respect de la distance physique entre les cohortes dans la mesure du possible.

On vous encourage à revoir avec votre enfant comment porter et enlever le masque adéquatement et à déterminer quel type de masque lui semble le plus confortable. Suivez les recommandations de l'[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#) et de [Santé publique Ontario \(SPO\)](#) sur les types de masques appropriés et leur utilisation.

Les élèves apportent leurs propres masques qu'ils porteront dans les transports scolaires et à l'école.

En fonction des conditions climatiques (températures chaudes, froides, humidité etc.) il est conseillé de munir votre enfant de 2 masques afin de pouvoir le changer en cas de besoin (souillure, dégradation du masque). Les écoles disposent d'un stock nécessaire pour remplacer un masque perdu, défectueux ou souillé.

Le tableau [Port_Masque - Tableau_récapitulatif_écoles](#) récapitule les attentes les plus récentes des bureaux de santé publique en lien avec le port du masque.

Si vous avez des préoccupations relatives au port du masque obligatoire, veuillez communiquer avec la direction d'école.

13. HYGIÈNE DES MAINS

Une hygiène appropriée des mains constitue l'une des stratégies de protection les plus importantes contre la COVID-19. Des pauses sont programmées pour permettre aux élèves de se laver ou se désinfecter les mains à l'aide d'un désinfectant à base de solution alcoolisée d'au moins 60% :

- à leur arrivée à l'école ;
- avant et après les activités à l'extérieur ;
- avant et après les cours d'éducation physique ;
- avant et après les cours d'éducation technologique ;
- avant et après l'utilisation de matériel commun;
- avant et après le repas ;
- avant de quitter à la fin des classes;
- avant de mettre ou de retirer un masque;

- après utilisation des toilettes;
- avant et après la pratique de l'étiquette respiratoire;
- ou lorsque les mains sont visiblement sales.

Des distributeurs ou pompes de désinfectant sont placés dans des endroits stratégiques dans l'école.

Toutes les salles de classe disposant d'un évier sont équipées de bouteilles de savon et de papier brun. Les autres salles de classe sont équipées d'une station de désinfection avec une solution alcoolisée d'au moins 60%.

14. DISTANCIATION PHYSIQUE

Il convient de toujours favoriser le maintien d'une distance physique maximale entre les élèves, entre les membres du personnel ainsi qu'entre les élèves et les membres du personnel.

15. RASSEMBLEMENTS/ASSEMBLÉES

Les options virtuelles sont à privilégier. Cependant, les assemblées scolaires ou d'autres rassemblements d'élèves ou scolaires sont autorisés et doivent respecter les exigences provinciales pertinentes prévues en vertu de la [Loi sur la réouverture de l'Ontario](#) ainsi que les recommandations des bureaux de santé publique locaux. Cette autorisation peut concerner le rassemblement de plusieurs cohortes, conformément aux limites de capacité d'accueil établies par la province ou par un bureau de la santé publique local, et s'applique notamment aux programmes de soutien entre élèves à l'école, tels que le programme de « tutorat par les pairs ». Le port du masque et une distanciation de 2 mètres entre les cohortes sont obligatoires tant pour les assemblées que les rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur.

16. ARRIVÉE DES ÉLÈVES

Lors de l'arrivée à l'école, les élèves doivent attendre le signal du membre du personnel pour descendre du transport scolaire, du transport scolaire adapté ou du véhicule de son parent, tuteur ou tutrice. Pour les élèves voyageant par transport en commun publics et les marcheurs, les élèves doivent entrer par la porte désignée à la suite du signal de l'adulte responsable de la surveillance de cette porte.

Le membre du personnel responsable de la supervision du débarquement et de l'arrivée des élèves dirige tous les élèves vers les portes désignées pour l'entrée dans l'école. Dépendamment de l'école, les points d'entrée peuvent être différents pour les élèves

d'années différentes. Il est attendu que les élèves entrent à l'intérieur de l'édifice en respectant la distanciation physique selon la signalisation.

Il est interdit aux parents, tuteurs et tutrices de se regrouper dans les zones d'entrée afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

Du personnel est assigné aux portes, à divers endroits stratégiques dans l'école afin d'assurer l'entrée, la sortie et la circulation dans les corridors de manière sécuritaire et le respect des mesures d'hygiène en place. La signalisation aide les élèves à respecter la distanciation physique, à circuler du côté droit du corridor et à entrer et sortir par les portes désignées. Veuillez noter que pour certaines écoles, les corridors sont désignés à sens unique seulement.

17. ACCUEIL EN SALLE DE CLASSE

Un membre du personnel doit être dans la salle de classe pour accueillir les élèves, veiller à la distanciation physique et assurer le bon déroulement des routines d'accueil.

Les élèves doivent se laver ou se désinfecter les mains à leur arrivée en salle de classe. La preuve de l'auto-dépistage réussi quotidien doit être présentée lors de la prise de l'assiduité matinale à l'école.

18. RETARDS

L'élève sonne à la porte d'entrée principale et se présente au secrétariat de l'école. Le membre du personnel (p. ex., secrétaire) accueille l'élève et consigne l'heure d'arrivée de l'élève dans le registre des retards.

19. RÉCRÉATIONS ET PAUSES

Pour les écoles élémentaires, le maintien des zones dans la cour d'école est exigé et les élèves doivent demeurer au sein de leur cohorte durant la récréation.

Le partage du matériel à l'extérieur est autorisé à condition de pratiquer une hygiène des mains et une étiquette respiratoire appropriées.

Afin d'éviter les rassemblements, les pauses intérieures doivent être prises dans la salle de classe.

Les pauses et récréations peuvent être échelonnées pour les différentes cohortes.

20. DÉPARTS PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE

Le parent, tuteur, tutrice communique avec l'école pour autoriser le départ de l'élève. Si le parent, tuteur ou tutrice n'est pas en mesure de communiquer avec l'école, il ou elle se présente à l'école, sonne à la porte d'entrée principale et attend son enfant à la porte. Le membre du personnel (p. ex., secrétaire) accompagne l'élève et consigne l'heure de départ de l'élève dans le registre des départs ainsi que le nom du parent, tuteur ou tutrice.

21. DÉPARTS DES ÉLÈVES

Les procédures élaborées pour chaque école favorisent la réduction du nombre d'élèves circulant dans l'école au même moment et le maintien de la distance physique. L'architecture de l'école, du débarcadère et le nombre d'élèves ont été pris en compte lors de l'élaboration du protocole de départ. Pour certaines écoles, le départ se fait selon l'année d'étude tandis que pour d'autres, c'est selon le numéro d'autobus. L'école de votre enfant vous partagera le protocole en place pour le départ des élèves.

Tous les élèves doivent se laver ou désinfecter les mains avant de quitter la salle de classe.

22. AMÉNAGEMENT DES SALLES, PARTAGE DES ESPACES COMMUNS ET DU MATÉRIEL COMMUN

Le maintien d'une distance physique maximale entre les élèves, entre les membres du personnel ainsi qu'entre les élèves et les membres du personnel, doit toujours être favorisé. Ainsi, les classes sont aménagées pour favoriser le maintien de la distance physique entre chaque élève. Les pupitres doivent être tournés vers l'avant plutôt qu'être regroupés ou disposés en cercles. Chaque élève a une place assignée et doit limiter ses déplacements afin de respecter la distanciation physique.

Accès aux fontaines, stations d'eau et bouteilles d'eau

Boire directement aux fontaines d'eau est interdit. Chaque élève doit apporter sa propre bouteille d'eau bien étiquetée qu'il conserve avec lui sans la partager. Le [remplissage des bouteilles](#) n'est permis qu'aux stations d'eau ou les endroits désignés par l'école. Il est donc conseillé d'apporter une bouteille d'eau déjà remplie afin d'éviter les engorgements aux stations d'eau.

Effets personnels, casier, cases et crochets

Les élèves doivent seulement apporter les effets personnels nécessaires (manteau, boîte à repas, sac à dos et bouteille d'eau). Ceux-ci doivent être bien étiquetés et conservés dans

l'espace désigné pour l'élève. L'utilisation de casiers, de cases et de crochets pourrait être autorisée si la configuration de l'école le permet et s'il est possible d'élaborer un protocole d'accès respectant la distance physique. Veuillez noter qu'il est interdit d'apporter des jouets ou tout autre effet personnel non essentiel.

Matériaux et espaces communs

Le matériel commun est important pour l'apprentissage (par exemple, les objets à manipuler dans le cadre de l'enseignement des mathématiques, les ordinateurs et autres appareils technologiques, les livres, les fournitures artistiques, les équipements d'éducation physique intérieurs et les équipements extérieurs communs). L'utilisation de matériel commun est autorisée. L'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire doivent être renforcées afin de réduire le risque d'infection lié au matériel commun, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de nettoyer régulièrement les objets partagés.

Pour les outils technologiques (p. ex., les ordinateurs portables, les robots, les calculatrices etc.) et l'équipement sportif, ceux-ci seront nettoyés et désinfectés régulièrement.

Les salles de classe communes, les bibliothèques (pour un usage collectif ou individuel, par exemple pour y étudier) et les laboratoires d'informatique et d'arts visuels sont autorisés. Lorsque des cohortes différentes interagissent dans des espaces intérieurs communs, il convient de maintenir le port du masque et une distance minimale de 2 mètres entre les cohortes.

23. REPAS ET PROGRAMME D'ALIMENTATION SAIN (PETITS-DÉJEUNERS), COLLATION ET REPAS

Les élèves doivent se laver les mains avant et après la collation/repas et la distanciation physique doit être maintenue. La collation /le repas est pris dans la salle de classe avec son groupe. Aucun partage ou échange de nourriture n'est permis. Chaque élève doit avoir sa propre nourriture et ne doit pas disposer d'aliments communs. Les élèves doivent rapporter leurs objets recyclables et leurs déchets à la maison.

Les élèves peuvent prendre leur repas ensemble :

- Les repas sont pris dans la salle de classe,
- à l'extérieur et à l'intérieur, en maintenant la plus grande distance possible entre eux au sein de la même cohorte.

Les écoles avec de plus grands effectifs scolaires emploieront divers moyens pour limiter le nombre d'élèves et de cohortes qui déjeunent à proximité les uns des autres

(exemples : périodes de repas échelonnées, prise des repas à l'extérieur ou dans d'autres locaux).

Les programmes de nutrition et d'alimentation offerts par des fournisseurs externes ainsi que les événements alimentaires non pédagogiques (comme une journée pizza) sont autorisés, à condition que les personnes qui manipulent les aliments utilisent des pratiques de manipulation et de sécurité des aliments appropriées en privilégiant la formule « à emporter ».

24. COURS SPÉCIALISÉS

Musique

Les programmes de musique sont autorisés dans les zones bien ventilées. Le chant et l'utilisation d'instruments à vent seront autorisés :

- L'utilisation des instruments à vent est autorisée à l'intérieur, au sein d'une cohorte, si une distance minimale d'au moins deux mètres peut être maintenue. Il convient d'encourager le maintien d'une distance aussi grande que possible et de privilégier l'utilisation de grands locaux bien ventilés (cafétéria, etc.).
- L'utilisation des instruments à vent est autorisée à l'extérieur, au sein de cohortes mixtes, en encourageant le maintien de la distanciation physique.
- Le chant est autorisé à l'intérieur. Le port du masque est encouragé, mais n'est pas obligatoire pour le chant à l'intérieur si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distance aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte.
- Le partage des instruments à vent est interdit sans qu'il y ait eu une désinfection complète de l'instrument et un temps de quarantaine de 7 jours, avant la prochaine utilisation par une autre personne.

Éducation physique et santé

L'utilisation de gymnases, de vestiaires, d'équipements d'éducation physique intérieurs et d'équipements extérieurs communs est autorisée dans le cadre des cours d'éducation physique et santé, à condition de maintenir la distance physique. Les activités sont autorisées à l'intérieur et à l'extérieur, comme suit :

- Les activités à contact important ne sont autorisées qu'à l'extérieur. Le port du masque n'est pas obligatoire.

- Les activités à faible contact sont autorisées à l'intérieur. Le port du masque est encouragé, mais n'est pas obligatoire pour les activités à faible contact physique à l'intérieur si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distance aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte.

En plus des dispositifs de filtration d'air installés dans les locaux, les fenêtres devraient être ouvertes lorsque cela s'avère possible, afin d'accroître la ventilation.

Ces directives du Conseil peuvent être amenées à évoluer en fonction des recommandations des bureaux de santé publique locaux.

L'équipement sportif partagé doit être nettoyé après chaque utilisation.

25. CLUBS ET SPORTS

Pour les clubs, les options virtuelles sont à privilégier. Les consignes ci-dessous pourraient changer dépendant des recommandations des bureaux de santé locaux.

Clubs

Les clubs, les activités, les équipes sportives, les orchestres (sans instruments à vent) et les activités parascolaires sont autorisés. Les cohortes peuvent interagir à l'extérieur à condition d'encourager le maintien de la distance physique, et à l'intérieur en respectant le port du masque en plus de la distanciation physique.

Activités sportives interscolaires

Les mesures relatives aux activités sportives interscolaires doivent respecter les exigences de la section « cours spécialisé d'éducation physique » et être conformes aux recommandations des bureaux de santé publique locaux. Les activités sont autorisées à l'intérieur et à l'extérieur, comme suit :

- Les activités à contact important ne sont autorisées qu'à l'extérieur. Le port du masque n'est pas obligatoire.
- Les activités à faible contact sont autorisées à l'intérieur. Le port du masque est encouragé, mais n'est pas obligatoire pour les activités à faible contact physique à l'intérieur si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distance aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte.

En plus des dispositifs de filtration d'air installés dans les locaux, les fenêtres devraient être ouvertes lorsque cela s'avère possible, afin d'accroître la ventilation.

Programmes avant et après l'école

Les écoles, les exploitants des services de garde d'enfants et les fournisseurs de services de loisirs autorisés dans les écoles. Le protocole est identique pour désinfecter les locaux concernés lors de l'utilisation de ces programmes. Les services de garderie ont développé selon la consigne du ministère de l'Éducation leur propre protocole de nettoyage pour les opérations en journée. Le soir, les équipes de conciergerie procèdent au nettoyage et à la désinfection comme pour les autres locaux.

26. SORTIES ÉDUCATIVES

Pour la rentrée scolaire, les sorties éducatives ne sont pas permises jusqu'à ce que les procédures du Conseil soient mise en place après consultation avec les bureaux de santé publique locaux. Les excursions en plein air seront préférées privilégiées aux sorties dans des espaces intérieurs. Des sorties éducatives virtuelles peuvent également être prises en considération pour le moment.

27. TESTS PROVINCIAUX

Voici les dates provisoires des périodes d'administration des tests pour l'année scolaire 2021-2022 prévues par l'OQRE (office de la qualité et de la responsabilité en éducation). Veuillez noter que ces dates peuvent varier légèrement au fur et à mesure que l'office continue de se conformer aux directives du ministère de l'éducation et de la santé publique.

Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycles primaire et moyen

- du mercredi 4 mai au vendredi 24 juin 2022. Les dates précises seront annoncées par l'école de votre enfant.

28. TRANSPORT

Les familles sont encouragées à recourir dans la mesure du possible à des formes actives de déplacements (marche et vélo, par exemple) ou au transport privé assuré par la famille afin d'atténuer la pression sur la demande en transport par autobus scolaire.

Le port du masque pour les élèves de la maternelle à la 12^e année est obligatoire à bord de l'autobus.

Des mesures de sécurité sont en place afin de réduire le risque de propagation :

- chaque élève dispose d'une place assignée dans le véhicule scolaire ;
- les chauffeurs d'autobus portent un masque médical et une protection oculaire ;
- les surfaces fréquemment touchées comme les mains courantes et les dossiers de sièges sont nettoyés au moins deux fois par jour ;
- si possible, les fenêtres seront ouvertes pour une meilleure ventilation.

Les consortiums de transport précisent sur leurs sites Web les directives à suivre en matière de consignes sanitaires dans le transport scolaire.

Chaque jour, avant de débiter leur route, les conducteurs d'autobus scolaires doivent procéder à un auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 conformément aux directives des consortiums de transport.

29. VENTILATION, DESINFECTION ET NETTOYAGE

Plusieurs aménagements aux systèmes de ventilation ont été réalisés. Le Conseil s'appuie sur les recommandations du ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers) afin de maximiser le taux d'échange d'air dans toutes les écoles. Par exemple : augmenter les heures de fonctionnement des systèmes de ventilation, maximiser l'entrée d'air frais, et acheter des unités mobiles munies de filtres purificateurs HEPA.

Des unités mobiles de purification d'air avec filtration HEPA/THE (très haute efficacité), sont des dispositifs capables de filtrer, en un passage, au moins 99,97 % des particules de diamètre supérieur ou égal à 0,3 µm. Ces unités mobiles de filtration, équivalents à la cote MERV17, sont placées dans les salles de classe des écoles et dans des espaces communs tels que les secrétariats d'écoles, bibliothèques, gymnases, cafétérias, vestibules, etc. L'approche du Conseil dépasse les demandes émises par les autorités afin d'offrir une mesure additionnelle de santé et de sécurité dans les écoles pour les élèves et le personnel de Viamonde. Le tableau récapitulatif des systèmes de ventilation et des unités mobiles de filtration HEPA de chaque école est consultable sur le site web du Conseil (rubrique [Mesures d'hygiène, section « Ventilation, désinfection et nettoyage »](#)).

Des stratégies complémentaires sont également en place comme :

- la prolongation des heures de fonctionnement des systèmes de ventilation (un minimum de 2h avant l'occupation et un minimum de 2h après l'occupation des locaux),
- le renouvellement de l'air s'effectue plusieurs fois par heure.
- la maximisation de l'entrée d'air frais par l'ouverture des fenêtres dans les salles de classe ou par le système de ventilation.

Toutes les surfaces fréquemment touchées dans les écoles dont les salles de toilettes sont désinfectées au minimum 2 fois par jour. Le réapprovisionnement en produit type savon, désinfectant pour les mains, lingettes est également assuré pendant ces tournées quotidiennes. De plus, un nettoyage complet de tous les locaux est effectué chaque jour.

30. ÉLÈVE QUI DEVIENT SYMPTOMATIQUE PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE

Dès qu'un élève présente des symptômes de la COVID-19 durant la journée scolaire, il ou elle doit en aviser un membre du personnel.

Le membre du personnel doit immédiatement en aviser la direction d'école et le secrétariat.

L'élève symptomatique est accompagné à la salle désignée par un membre du personnel.

Le secrétariat communique immédiatement avec le parent, tuteur ou tutrice, et lui demande de venir chercher son enfant dans les plus brefs délais. L'élève ne doit pas prendre le transport scolaire ni les transports publics. Le parent, tuteur, tutrice doit chercher à obtenir l'aide médicale appropriée nécessaire, notamment faire tester l'enfant dans un centre de dépistage de la COVID-19.

Si l'élève symptomatique reçoit un test positif à la COVID-19, le parent, tuteur ou tutrice doit en aviser l'école, garder son enfant en isolement à la maison et suivre les instructions de son bureau de santé publique local.

En fonction des consignes du bureau de Santé publique local, les contacts familiaux des personnes symptomatiques pourraient devoir se mettre en quarantaine. Les écoles procéderont au nettoyage et à la désinfection des zones affectées.

Les [autorités compétentes en matière de santé publique](#) détermineront les mesures supplémentaires requises, notamment, mais non exclusivement, la déclaration d'une écloison et la fermeture de classe et/ou d'écoles.

31. PROTOCOLE DE GESTION DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES

Définitions¹

- **Un contact étroit** : s'entend d'une personne qui a eu un risque élevé d'exposition à un cas confirmé ou probable durant sa période de transmissibilité.
- **Cas probable** : Une personne **qui** présente des [symptômes compatibles avec la COVID-19](#).
- **Cas présumé confirmé** : Personne dont l'infection au coronavirus (SRAS-CoV-2) causant la COVID-19 a été confirmée en laboratoire.
- **Écloison** : se définit dans une école comme suit : au moins deux cas de COVID-19 confirmés en laboratoire dans une période de 14 jours parmi les élèves et/ou le

¹ Le ministère de la Santé tient à jour des définitions de cas pour les cas probables et les cas confirmés. Ces définitions sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Santé de l'Ontario](#) et sont susceptibles d'être mises à jour. Veuillez-vous reporter à ce site pour obtenir la version complète et la plus récente de ces définitions essentielles.

personnel, avec un lien épidémiologique, et lorsqu'on peut présumer de façon raisonnable qu'au moins un cas a contracté l'infection à l'école (y compris dans les transports scolaires et les services de garde d'enfants avant et après l'école).

Fermeture des cohortes

- Les bureaux de santé publique locaux (BSP) locaux déterminent s'il faut renvoyer une personne (élèves, membres du personnel) ou des cohortes à la maison. Ce sont eux qui décident quand les personnes ou les cohortes peuvent retourner à l'école.
- Les BSP peuvent conférer aux directions d'école le pouvoir discrétionnaire de renvoyer à la maison des personnes ou des cohortes pour qu'ils puissent être en auto-isolément en attendant les résultats de l'enquête du BSP.

Protocoles pour la fermeture des écoles

- Les bureaux de santé publique locaux (BSP) sont chargés de déterminer si une éclosion est avérée, de déclarer une éclosion et de fournir des directives sur les mesures à mettre en place pour lutter contre les éclosions.
- Le bureau de santé publique local collaborera avec l'école dans la gestion des éclosions.

Réouverture des écoles

- La déclaration de fin de l'éclosion est effectuée par le bureau de santé publique local.
- Les directives sur les conditions dans lesquelles les cohortes peuvent retourner à l'école sont fournies par le bureau de santé publique local.

Auto-dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19

- Les parents, tuteurs ou tutrices doivent vérifier la présence de symptômes de la COVID-19 chez leurs enfants quotidiennement avant de les envoyer à l'école, au moyen de l'[outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) ou du [passeport santé Viamonde](#).
- Les élèves, le personnel scolaire et les visiteurs sont tenus de procéder à un auto-dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19 avant de se rendre à l'école ou à leur lieu de travail. Pour ce faire, ils peuvent utiliser, l'[outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) ou du [passeport santé Viamonde](#).
- Si une personne (élève ou membre du personnel) présente des symptômes et que les résultats de son auto-dépistage indique qu'elle devrait rester à la maison, elle doit se faire tester et suivre les recommandations du bureau de santé publique local.

Note : Auto-dépistage des symptômes de la covid19 et vaccination contre la COVID-19 :

- *Si le membre du personnel, l'élève ou le visiteur s'est fait vacciner contre la COVID-19 au cours des dernières 48 heures et qu'il ressent un léger mal de tête, des douleurs musculaires, ou de la fatigue extrême qui a commencé après la vaccination et aucun autre symptôme de la COVID-19, il doit répondre « non » à l'outil de dépistage de la COVID-19 et peut se rendre à l'école ou son lieu de travail si son état de santé le permet.*

- *Si le membre du personnel ou l'élève vit dans un foyer où une personne qui a été vaccinée contre la COVID-19 au cours des 48 dernières heures ressent de légers maux de tête, de la fatigue, des douleurs musculaires qui n'ont commencé qu'après la vaccination, et aucun autre symptôme, il doit répondre « non » à l'outil de dépistage de la COVID-19 et il n'est pas tenu de s'auto-isoler (rester à la maison).*
- *Si les légers maux de tête, la fatigue, les douleurs musculaires s'aggravent, persistent au-delà de 48 heures ou si la personne présente d'autres symptômes, elle doit quitter immédiatement l'école pour s'isoler et subir un test de dépistage de la COVID-19.*

Gestion des cas de COVID-19 dans les écoles

1. Si une personne tombe malade à l'école

- Les mesures suivantes seront prises si une personne développe des symptômes de la COVID-19 à l'école :
 - L'école doit mettre la personne à l'écart des autres immédiatement, si possible dans une salle séparée, jusqu'à son retour à la maison.
 - L'école doit fournir un masque médical à la personne.
 - L'école doit continuer de surveiller les symptômes des membres du personnel et des autres élèves de la cohorte de la personne qui présente les symptômes.
 - L'école doit veiller à ce que la personne qui présente les symptômes respecte en tout temps les mesures de santé et sécurité.
 - La personne ne doit pas prendre l'autobus scolaire ni les transports publics.

2. Si votre enfant tombe malade à l'école

- Si votre enfant présente des symptômes à l'école, il doit rentrer à la maison.
- L'école communiquera avec vous et vous devrez vous organiser pour que votre enfant puisse rentrer à la maison, sans prendre les transports publics.

3. Test de la COVID-19

- Si votre enfant tombe malade à l'école, nous vous conseillons de consulter son fournisseur de soins de santé. Il pourrait recommander que votre enfant [subisse un test de diagnostic de la COVID-19](#). Si vous-même ou votre enfant avez subi ce test, il est facile [d'accéder au résultat](#).
- Si votre enfant ne subit pas de test de dépistage de la COVID-19, elle ou il devra rester à la maison pendant un minimum de 10 jours et jusqu'à ce que les symptômes aient disparu depuis au moins 24 heures.

4. Après un résultat négatif

- Les élèves qui reçoivent un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, ou qui ont vu un fournisseur de soins de santé qui leur a diagnostiqué une maladie autre que la COVID-19, peuvent retourner à l'école dans les cas suivants :
 - ils n'ont plus de fièvre depuis 24 heures
 - ils ne vomissent plus ou n'ont plus de diarrhée depuis 48 heures

- les autres symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures
- on ne leur a pas conseillé de s'auto-isoler
- ils n'ont eu aucun contact avec un cas confirmé de COVID-19

Il n'est pas nécessaire d'avoir un mot du médecin ou une preuve d'un résultat négatif au test pour que votre enfant puisse retourner à l'école.

5. Après un résultat positif

- Les élèves qui reçoivent un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 doivent suivre les conseils de leur bureau de santé publique local et ne peuvent pas retourner à l'école tant celui-ci ne leur a pas donné l'autorisation de le faire en toute sécurité. [Voyez comment s'auto-isoler et comment prendre soin d'une personne atteinte de COVID-19.](#)

6. Si un cas de COVID-19 est confirmé à l'école

- Le bureau de santé publique local est chargé de déterminer les mesures à mettre en place si un cas de COVID-19 est confirmé au sein de l'école.
- Les écoles collaborent toujours avec les bureaux de santé publique locaux afin de les aider à identifier les personnes qui ont été en contact étroit avec une personne qui a reçu un résultat positif à un test de la COVID-19.

7. Déclaration d'une éclosion

- Si le bureau de santé publique local déclare une éclosion, il indiquera les prochaines étapes.

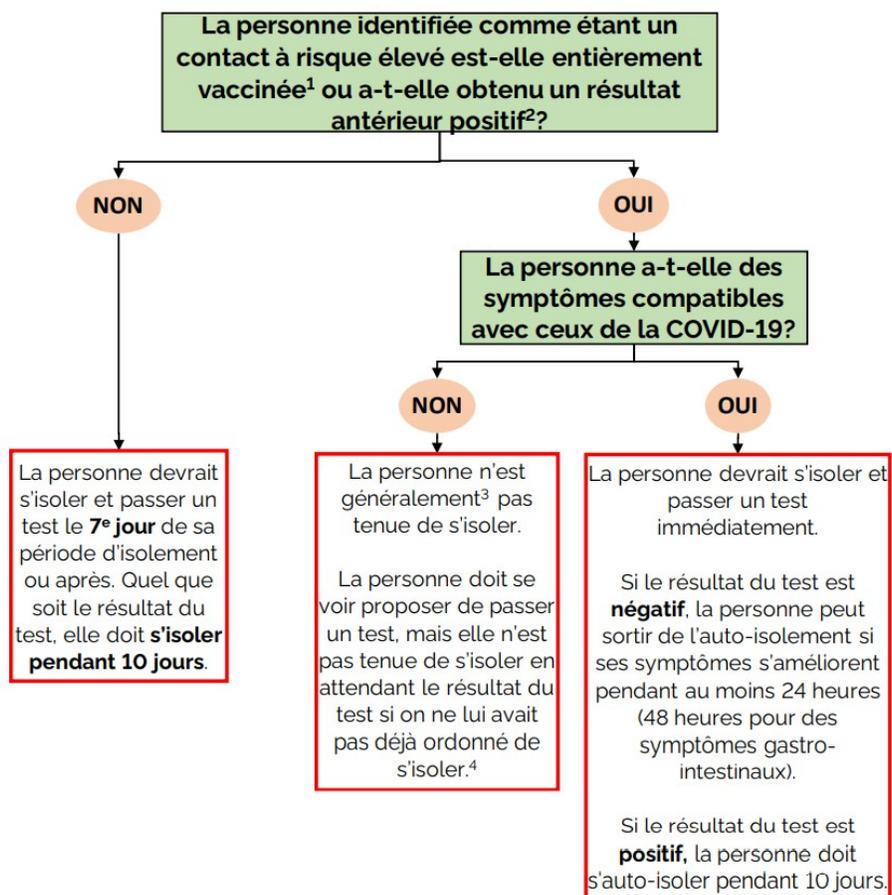
8. Retour à l'école

- Les élèves qui se sont absentes de l'école parce qu'ils ou elles étaient symptomatiques ou parce qu'ils ou elles ont reçu un résultat positif au test de la COVID-19 devront fournir l'attestation de retour à l'école dûment complétée et signée (document disponible prochainement).

9. Gestion des cas et des contacts dans les écoles pour les contacts à risque élevé et pour les membres du même foyer

- La gestion des cas et des contacts à risque élevé relève des bureaux de santé publique locaux.
- Selon la situation spécifique de chacun des contacts à risque élevé et des membres de leur foyer, les consignes des bureaux de santé pourraient varier; se référer aux sites [web des bureaux de santé locaux](#). Le document [COVID-19 : Document d'orientation sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles \(gov.on.ca\)](#) fournit des directives en lien avec la gestion des cas et des contacts dans les écoles. Lorsque vous êtes en attente de vos résultats de test de dépistage de la COVID-19 ou des directives des BSP, consultez le procédurier ci-dessous.

Figure 1 : Gestion des cas et des contacts dans les écoles pour un contact à risque élevé



Notes :

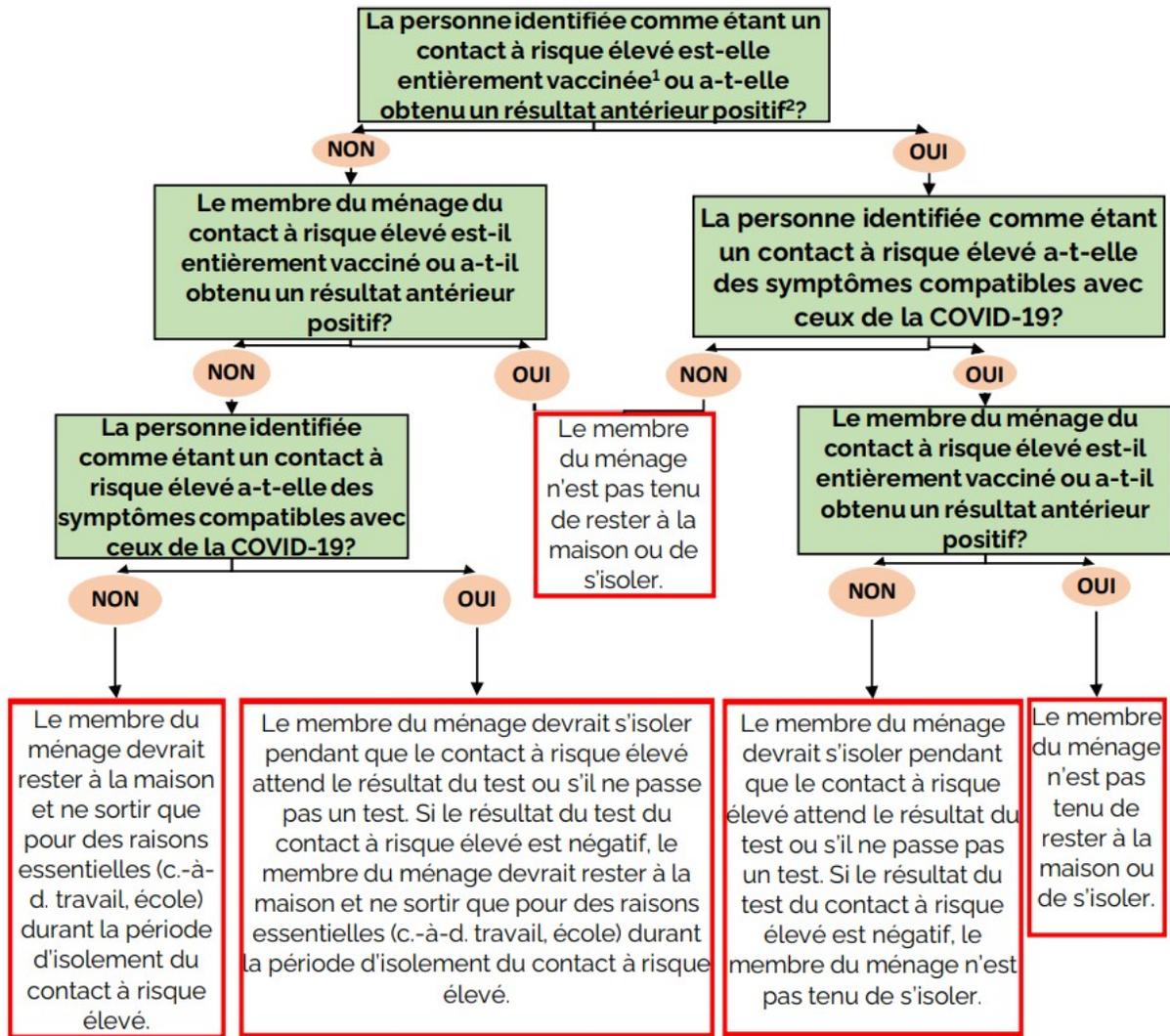
¹ Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosions, une personne est définie comme étant entièrement vaccinée ≥ 14 jours après avoir reçu sa deuxième dose d'une série de deux doses de vaccin contre la COVID-19 ou sa première dose d'une série d'une dose de vaccin contre la COVID-19 qui est [indiqué aux fins d'utilisation en cas d'urgence](#) par l'Organisation mondiale de la santé ou approuvé par Santé Canada. Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au [document Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#).

² Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosions, une personne est définie comme ayant obtenu un résultat antérieur positif si elle était un cas confirmé de COVID-19 lorsque son résultat positif initial a été obtenu il y a ≤ 90 jours ET qu'elle a obtenu [son congé après son infection initiale](#). Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au document Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions.

³ L'auto-isolement peut toujours être requis, à la discrétion du bureau de santé publique local. Consulter le document [Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#) pour les personnes immunodéprimées et les résidents de milieux d'hébergement collectif à risque élevé/patients hospitalisés.

⁴ Consulter le document [Mise à jour sur le document d'orientation sur la COVID-19 : Tests de dépistage provinciaux](#).

Figure 2 : Gestion des cas et des contacts dans les écoles pour les membres du ménage des contacts à risque élevé



Notes :

¹ Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosions, une personne est définie comme étant entièrement vaccinée ≥ 14 jours après avoir reçu sa deuxième dose d'une série de deux doses de vaccin contre la COVID-19 ou sa première dose d'une série d'une dose de vaccin contre la COVID-19 qui est [indiquée aux fins d'utilisation en cas d'urgence](#) par l'Organisation mondiale de la santé ou approuvée par Santé Canada. Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au [document Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#).

² Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosions, une personne est définie comme ayant obtenu un résultat antérieur positif si elle était un cas confirmé de COVID-19 lorsque son résultat positif initial a été obtenu il y a ≤ 90 jours ET qu'elle a obtenu [son congé après son infection initiale](#). Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au document Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions.

³ L'auto-isolement peut toujours être requis, à la discrétion du bureau de santé publique local. Consulter le document [Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#) pour les personnes immunodéprimées et les résidents de milieux d'hébergement collectif à risque élevé/patients hospitalisés.

⁴ Consulter le document [Mise à jour sur le document d'orientation sur la COVID-19 : Tests de dépistage provinciaux](#).

Comme l'an passé, les données relatives aux cas positifs de COVID-19 dans les écoles du Conseil seront affichées dans la rubrique [Lutter contre la COVID-19](#) sur notre site web.

Nous vous rappelons qu'aucun renseignement personnel ne sera divulgué afin de respecter la vie privée des personnes concernées.

32. VACCINATION

Le ministère de l'Éducation a déterminé que « la vaccination est un outil important pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et permettre aux élèves, aux familles et aux membres du personnel de reprendre leurs activités normales en toute sécurité ». Pour vous renseigner davantage sur la vaccination contre la COVID-19 pour les jeunes, veuillez visiter : [COVID-19 vaccination pour les jeunes | COVID-19 \(coronavirus\) en Ontario](#).

Conformément aux attentes du Ministère, le Conseil va collaborer avec différents partenaires, dont les bureaux de santé publique locaux, pour diffuser leur message au sujet de la vaccination. Si vous avez des questions au sujet de l'information que vous recevez au sujet de la vaccination, merci de vous adresser directement au producteur de la ressource qui vous a été acheminée.

Également en conformité avec les attentes du gouvernement de l'Ontario, le Conseil met en place un protocole de divulgation de la vaccination à l'intention des membres du personnel. Le protocole précise que les membres du personnel doivent fournir une preuve de l'une des trois attentes ci-dessous :

- la vaccination complète contre la COVID-19;
- une raison médicale pour ne pas être vacciné contre la COVID-19;
- une preuve du suivi d'une séance d'information sur la vaccination contre la COVID-19.

Les personnes qui ne sont pas entièrement vaccinées² devront subir un test rapide de détection des antigènes de la COVID-19 à une fréquence minimale qui sera prescrite sous peu par le ministère de l'Éducation, en plus de suivre la séance d'information.

Les données statistiques synthétisées et dépersonnalisées à l'échelle du Conseil seront affichées sur le site web du Conseil (rubrique « [Lutter contre la COVID-19](#) ») à compter du 15 septembre. Elles seront actualisées chaque mois.

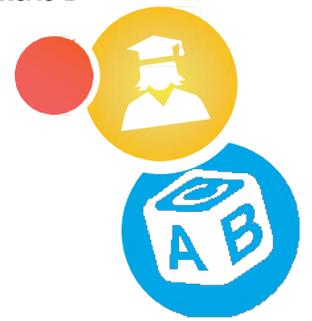
33. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES

Les courriels et les appels téléphoniques ou par vidéoconférence doivent être privilégiés. Les rencontres en personne sont exceptionnelles et limitées.

Les écoles continueront d'informer les familles et d'alimenter leurs comptes sur les réseaux sociaux.

² « Entièrement vacciné/vaccinée contre la COVID-19 » signifie avoir reçu toutes les doses requises pour un ou plusieurs vaccins contre la COVID-19 approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé (par exemple, deux doses d'un vaccin à deux doses ou une dose d'un vaccin à dose unique), et avoir reçu la dernière dose du vaccin il y a au moins 14 jours.

Guide aux familles Écoles Viamonde Année 2021-2022



7^e à la 12^e année des écoles secondaires

Version 3 septembre 2021



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. INSCRIPTION des nouveaux élèves	1
3. MODÈLE PRÉSENTIEL (en personne).....	1
4. ENSEIGNEMENT À DISTANCE : PROGRAMME VIAvirtuel.....	2
5. Enseignement par correspondance : Viacorrespondance (7 ^e et 8 ^e).....	6
6. CHANGER DE MODE D'ENSEIGNEMENT À UN AUTRE.....	6
7. FERMETURE DE COHORTE, ÉCOLE, CONSEIL (COVID-19).....	7
8. SANTÉ MENTALE	7
9. SOUTIEN AUX ÉLÈVES ET ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	8
10. SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE	8
11. DÉPISTAGE ET ACCÈS À L'ÉCOLE (VISITEURS).....	8
12. PORT DU MASQUE	9
13. HYGIÈNE DES MAINS	10
14. DISTANCIATION PHYSIQUE	11
15. RASSEMBLEMENTS/ASSEMBLÉES	11
16. ARRIVÉE DES ÉLÈVES.....	11
17. ACCUEIL EN SALLE DE CLASSE.....	12
18. RETARDS	12
19. Récréations et pauses.....	12
20. DÉPARTS PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE	13
21. DÉPARTS DES ÉLÈVES.....	13
22. AMÉNAGEMENT DES SALLES, PARTAGE DES ESPACES COMMUNS ET DU MATÉRIEL COMMUN	13
Matériaux et espaces communs	14
23. REPAS ET PROGRAMME D'ALIMENTATION SAINE (PETITS-DÉJEUNERS).....	14
24. COURS SPÉCIALISÉS.....	15
Éducation coopérative	15
Musique	15
Éducation physique et santé	16
25. CLUBS ET SPORTS	17
Clubs	17
Activités sportives interscolaires	17
26. SORTIES ÉDUCATIVES	17
27. TESTS PROVINCIAUX ET EXIGENCES DE L'OBTENTION DU DIPLOMES	18
28. TRANSPORT	19
29. VENTILATION, DESINFECTION ET NETTOYAGE	19
30. ÉLÈVE QUI DEVIENT SYMPTOMATIQUE PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE	20

31. PROTOCOLE DE GESTION DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES	21
32. VACCINATION	26
33. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES	26

1. INTRODUCTION

Les directives fournies dans le présent document visent à faciliter la réouverture sécuritaire des écoles pour l'année scolaire 2021-2022. Le gouvernement de l'Ontario autorise le Conseil scolaire Viamonde à ouvrir ses écoles secondaires selon le modèle présentiel à temps plein. Toutefois, le modèle d'enseignement à distance (VIAvirtuel) à temps plein est aussi offert.

Pour aider les élèves et les familles à prendre les décisions qui leur conviennent le mieux, et pour que ces décisions soient respectées, la fréquentation de l'école en personne est facultative pour l'année scolaire 2021-2022.

Le choix fait par le parent, tuteur ou tutrice est effectif pour la période minimale du 7 septembre 2021 au 2 février 2022. Il sera seulement possible de faire un changement de mode d'apprentissage pour la deuxième étape au palier intermédiaire (7^e et 8^e) et pour le 2^e semestre pour le palier secondaire (9^e à 12^e) qui débiteront le 3 février. Nous préciserons ultérieurement aux familles la date à laquelle vous pourrez demander un changement de mode d'apprentissage.

Les directives et exigences fondées sur les recommandations de santé publique présentées ci-dessous feront l'objet d'une réévaluation régulière et le cas échéant, des mises à jour seront publiées.

2. INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Les nouvelles inscriptions d'élèves sont possibles à tout moment pendant l'année. Toutefois, l'affectation à une salle de classe ou une classe virtuelle pourrait prendre jusqu'à 10 jours ouvrables, sans compter les délais occasionnés par l'inscription au transport scolaire (le cas échéant). N'hésitez pas à communiquer avec l'école de votre zone de fréquentation.

3. MODÈLE PRÉSENTIEL (EN PERSONNE)

Enseignement en présentiel (9^e à la 12^e année) :

Afin de permettre un parcours éducatif qui priorise les besoins et les intérêts des élèves, l'enseignement en mode présentiel et virtuel est offert simultanément par le personnel enseignant. Les élèves en personne et à distance participent à des périodes

d'enseignement synchrone. Les élèves en présentiel et en virtuel se retrouvent donc dans le même groupe classe.

Pour les élèves en présentiel, trois cents (300) minutes d'enseignement par jour sont dispensées. Les horaires sont organisés afin de privilégier la mise en place de cohortes d'élèves limitant le nombre de contacts entre élèves. Selon les écoles, il est possible que des changements soient apportés aux heures de pauses et de repas pour éviter les engorgements.

Dans toutes les écoles secondaires, nous devons adopter des méthodes d'organisation de l'emploi du temps qui limitent le nombre de contacts entre élèves. Comme en 2020-2021, le Conseil mettra en place les mesures suivantes:

- l'emploi du temps sera limité à deux cours de 150 minutes par jour;
- 4 cours sur un cycle de 2 jours seront offert pendant le semestre (modèle de jour alterné : Jour 1 cours A/cours B et Jour 2 Cours C/cours D).

Comme à l'habitude, les élèves de la 9^e à la 12^e année ont la possibilité de s'inscrire à un cours asynchrone du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) en suivant les modalités prescrites par ce dernier. Il faut communiquer avec la personne en charge de l'orientation scolaire à l'école pour recevoir des informations et s'inscrire.

Enseignement en présentiel (7^e et 8^e année) :

Les élèves de la 7^e et 8^e année dans les écoles élémentaires ou secondaires doivent se présenter en classe cinq jours par semaine. Trois cents (300) minutes d'occasions d'apprentissage par jour seront fournies. Les horaires seront organisés afin de privilégier la mise en place de cohortes d'élèves limitant le nombre de contacts entre élèves. Des changements seront apportés aux heures de pauses et de repas qui seront échelonnées pour éviter les engorgements.

Toutes les matières du curriculum sont enseignées. Généralement, il y a l'enseignement de matières le matin pour un bloc de 150 minutes et d'un autre bloc de 150 minutes en après-midi pour d'autres matières. L'intégration des matières est préconisée.

4. ENSEIGNEMENT À DISTANCE : PROGRAMME VIAVIRTUEL

Enseignement à distance (9^e à la 12^e année) :

Afin de permettre un parcours éducatif qui respecte les besoins et les intérêts des élèves, l'enseignement en mode virtuel et présentiel est offert simultanément par le personnel

enseignant. Les élèves à distance et en personne participent à des périodes d'enseignement synchrone. Les élèves à distance et en présentiel se retrouvent donc dans le même groupe classe.

Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft (suite Office 365) pour l'enseignement à distance et le dépôt de travaux. Un enseignement du curriculum complet est offert.

Pour un élève au secondaire, : :

- l'emploi du temps sera limité à deux cours de 150 minutes par jour;
- 4 cours sur un cycle de 2 jours seront offerts pendant le semestre (modèle de jour alterné : Jour 1 cours A/cours B et Jour 2 Cours C/cours D).

Veillez noter que certains cours pour les élèves de la 9^e à la 12^e année ne peuvent pas être offerts en mode virtuel temps plein au sein de l'école (p.ex., éducation physique et santé, hôtellerie et tourisme, etc.). Vous pouvez consulter la personne en charge de l'orientation scolaire de votre école si vous avez des questions au regard du choix de cours de votre enfant.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d'enseignement synchrone. La prise de l'assiduité est effectuée selon le protocole habituel de l'école.

Comme à l'habitude, les élèves de la 9^e à la 12^e année ont la possibilité de s'inscrire à un cours asynchrone du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) en suivant les modalités prescrites par ce dernier. Il faut communiquer avec la personne en charge de l'orientation scolaire à l'école pour recevoir des informations et s'inscrire.

Enseignement à distance (7^e et 8^e année) :

Le Programme d'enseignement VIAvirtuel est à l'intention des élèves de la 7^e et 8^e année, fréquentant une école élémentaire ou une école secondaire dont les parents ont fait le choix de l'enseignement à distance pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft (suite Office 365) pour l'enseignement à distance et le dépôt de travaux.

Un enseignement du curriculum complet sera offert à raison de **300 minutes** d'occasion d'apprentissage par jour, incluant un minimum de 225 minutes d'apprentissage synchrone. Le personnel enseignant et d'appui affecté au programme VIAvirtuel sera disponible pendant l'horaire de la journée scolaire établi par l'école à l'exception de l'heure du repas et des pauses. Les groupes classes du programme VIAvirtuel pourront être une amalgamation d'élèves d'une même école et/ou de différentes écoles.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d'enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l'école.

Toutes les matières du curriculum sont enseignées dans le programme VIAvirtuel. Généralement, il y a l'enseignement de matières le matin pour un bloc de 150 minutes et d'un autre bloc de 150 minutes en après-midi pour d'autres matières. L'intégration des matières est préconisée.

ENGAGEMENT DES PARENTS, TUTEURS, TUTRICES

Les élèves de la 7^e à la 12^e année sont plus autonomes, toutefois, les parents, tuteurs, tutrices demeurent un appui essentiel pour veiller à ce que leur enfant soit assidu au cours.

DÉFINITIONS DES TERMES

Les termes « apprentissage synchrone » et « apprentissage asynchrone » désignent ce qui suit :

Apprentissage synchrone : Apprentissage qui se déroule en temps réel, en présence de l'enseignant. L'apprentissage synchrone implique l'utilisation de textes, de vidéos ou de la communication vocale d'une manière qui permet au personnel enseignant et à d'autres membres de l'équipe de l'école ou du conseil scolaire d'enseigner aux élèves et d'établir avec eux un contact en temps réel. Il favorise le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves, y compris de ceux ayant des besoins particuliers, en offrant au personnel enseignant et aux élèves une façon interactive et engageante d'apprendre. Il aide l'enseignante ou l'enseignant à fournir une rétroaction immédiate aux élèves et permet aux élèves d'interagir les uns avec les autres.

Apprentissage asynchrone : Apprentissage sans la supervision de l'enseignant. Dans le cadre de l'apprentissage asynchrone, les élèves peuvent être amenés, par exemple, à regarder des leçons sur vidéo préenregistrées et à accomplir individuellement ou en équipe des tâches assignées.

TEMPS À CONSACRER CHAQUE JOUR À L'APPRENTISSAGE

Année d'étude de l'élève	Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone	Temps disponible à l'apprentissage asynchrone	Total du temps d'apprentissage à chaque jour
7 ^e et 8 ^e année	225 minutes par jour	75 minutes	300 minutes
9 ^e à 12 ^e année	225 minutes par jour	75 minutes	300 minutes

Un emploi du temps quotidien sur la base d'une journée d'enseignement régulier est remis aux élèves par la direction de l'école avec des temps de contacts en direct fréquents avec un membre du personnel enseignant et des attentes en matière d'apprentissage.

Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées dans le tableau précédent peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la période de cours. L'apprentissage synchrone peut comprendre des périodes durant lesquelles les élèves travaillent de façon autonome ou en petits groupes, étant engagés dans une classe virtuelle avec un membre du personnel enseignant qui supervise leur apprentissage et répond aux questions.

D'autres rencontres peuvent avoir lieu entre le personnel enseignant, le personnel d'appui et les élèves, le cas échéant, pour répondre à des besoins d'apprentissage spécifiques.

Pour les élèves de 7^e et 8^e année, la durée totale des devoirs ne devrait pas dépasser en moyenne 60 minutes par jour.

OUTILS TECHNOLOGIQUES ET CONNEXION INTERNET

Des outils technologiques sont nécessaires pour l'enseignement VIAvirtuel. Si une famille a des préoccupations par rapport à l'accès à la technologie, elle doit communiquer avec la direction d'école de son enfant.

La plateforme TEAMS de Microsoft est utilisée pour les classes virtuelles en direct, pour des activités d'apprentissage à faire de chez soi, des devoirs, mais aussi pour du soutien en dehors des heures de classe. Vous recevrez toutes les instructions de la part de l'école.

Plusieurs tutoriels sont disponibles pour se familiariser avec l'outil Microsoft TEAMS :

[Apprendre à la maison – élèves et parents](#)

[Guide d'utilisation](#)

Si vous avez des difficultés techniques, n'hésitez pas à contacter nos équipes :

- Pour des problèmes liés aux mots de passe, veuillez contacter la direction de votre école par courriel,
- Pour accéder à la plateforme ou toute autre difficulté technique, veuillez vous adresser à notre service d'aide informatique : appuistechnique@csvgiamonde.ca.

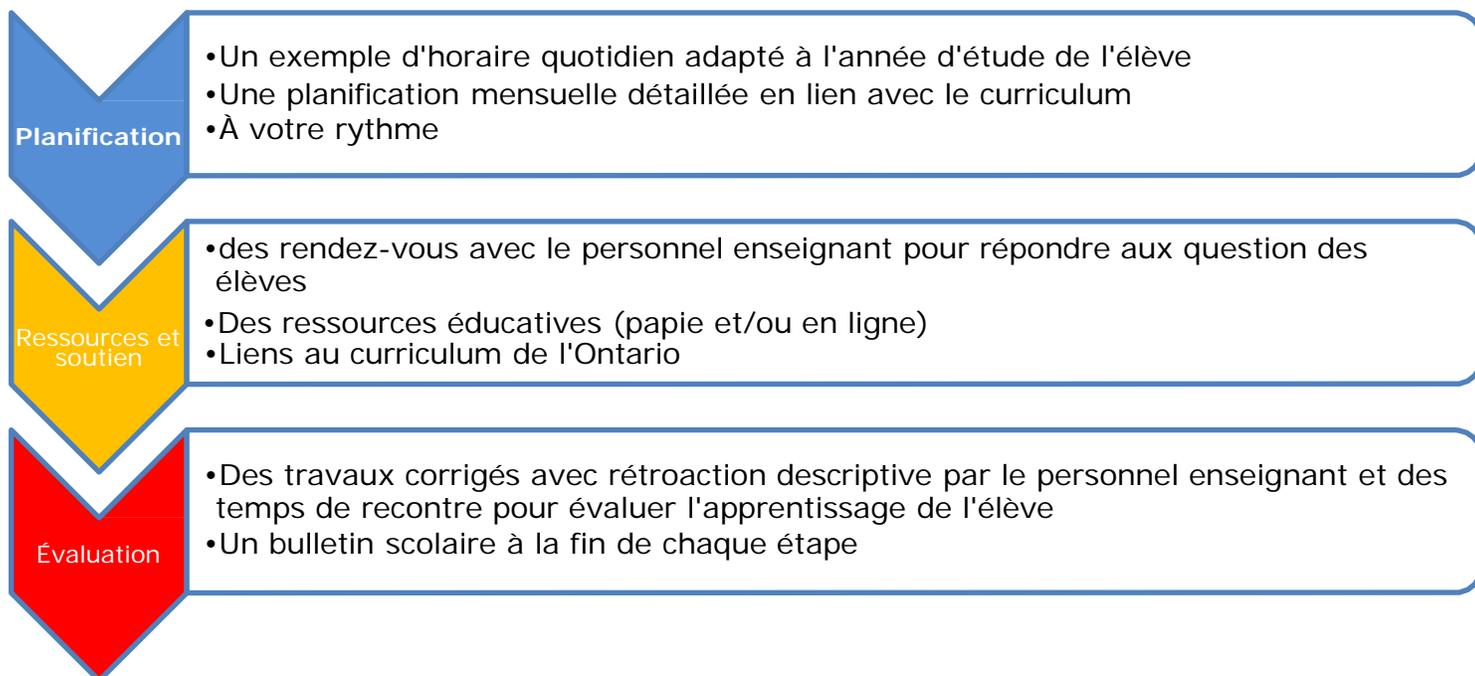
Pour les questions relatives au programme VIAvirtuel:

- Pour les élèves de la 7^e à la 8^e année, veuillez écrire à viavirtuel@csvgiamonde.ca,
- Pour les élèves de la 9^e à la 12^e année, contactez la direction de l'école.

5. ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE : VIACORRESPONDANCE (7^E ET 8^E)

Comme demandé par le Ministère, pour favoriser un accès réel à l'éducation, le Conseil scolaire Viamonde propose aux familles d'élèves de 7^e et 8^e qui choisissent de ne pas participer à l'apprentissage en présentiel ni à l'apprentissage virtuel une mesure alternative d'apprentissage permettant une exemption à l'apprentissage synchrone, soit le programme Viacorrespondance.

Le programme d'apprentissage par correspondance VIAcorrespondance pour les élèves de la 7^e et 8^e année donne accès à :



Pour s'inscrire au programme, les familles doivent remplir le « [Formulaire de demande d'exemption à l'apprentissage synchrone et inscription à Viacorrespondance](#) ». Pour des questions, veuillez vous adresser à viacorrespondance@csvgiamonde.ca

6. CHANGER DE MODE D'ENSEIGNEMENT À UN AUTRE

Le choix fait par le parent lors du dernier sondage ou au moment de l'inscription d'un nouvel sera effectif pour la période minimale du 7 septembre 2021 au 2 février 2022. Il sera seulement possible de faire un changement de mode d'apprentissage pour la deuxième étape au palier intermédiaire (7^e et 8^e) et pour le 2^e semestre au palier secondaire qui débiteront le 3 février. Nous préciserons ultérieurement aux familles la date à laquelle vous pourrez demander un changement de mode d'apprentissage.

7. FERMETURE DE COHORTE, ÉCOLE, CONSEIL (COVID-19)

En cas de fermeture des écoles par le Gouvernement de l'Ontario ou un bureau de santé publique dû à la COVID-19, l'apprentissage en présentiel basculera à l'apprentissage à distance.

En cas de fermeture partielle d'une cohorte

- **7e-8e année** : en cas de fermeture partielle d'une cohorte par un bureau de santé publique, un enseignement asynchrone (avec contact de 30 minutes/jour avec un membre du personnel) sera offert aux élèves ne pouvant pas se présenter à l'école.
- **9e à 12e** : en cas d'une fermeture partielle d'une cohorte par un bureau de santé publique, un enseignement simultané en respectant l'horaire habituel sera offert aux élèves ne pouvant pas se présenter à l'école.

En cas de fermeture complète d'une cohorte

- En cas de fermeture complète d'une cohorte par un bureau de santé publique, un enseignement à distance (synchrone et asynchrone) sera offert aux élèves en respectant l'**horaire habituel** (jour, heure de début des classes, etc.) de l'élève.

En cas de fermeture de l'école ou du Conseil

- En cas de fermeture complète d'une école ou du Conseil par un bureau de santé publique ou le Gouvernement de l'Ontario, un enseignement à distance sera offert aux élèves en suivant l'**horaire modifié** pour l'enseignement à distance à raison 225 minutes d'enseignement synchrone pour les élèves de la 7e à la 12e année.

8. SANTÉ MENTALE

La santé mentale et le bien-être des élèves sont considérés comme une priorité. En effet, la capacité d'apprentissage des élèves et leur réussite à l'école, comme dans la vie, dépendent fondamentalement d'une bonne santé mentale.

Le conseil adopte une approche progressive pour ce qui est des soutiens en matière de santé mentale. Les services de soutien en santé mentale continuent d'être offerts tant en présentiel que virtuellement aux élèves en besoin, peu importe le modèle de prestation d'enseignement. Vous trouverez d'autres ressources visant à soutenir la santé mentale de votre enfant et préparer son retour à l'école sous le «[coin d'apprentissage](#)» sur notre site internet. Veuillez communiquer avec la direction d'école si vous avez des questions au sujet des besoins en santé mentale de votre enfant.

9. SOUTIEN AUX ÉLÈVES ET ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Pour les élèves ayant des besoins particuliers, nous préconisons l'enseignement en présentiel. Toutefois, que ce soit en présentiel ou en virtuel, de l'appui sera offert selon les stratégies indiquées dans leur plan d'enseignement individualisé (PEI). Veuillez communiquer avec la direction d'école si vous avez des questions au sujet des apprentissages ou des besoins de votre enfant.

10. SENSIBILISATION AUX MESURES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

Il est important de noter que les consignes de distanciation physique, les repères visuels à suivre, les consignes pour le partage de matériel, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, le port du masque sont enseignés et expliqués aux élèves.

Les membres du personnel dans les écoles portent des équipements de protection individuels (masque médical, et au besoin protection oculaire, blouse et gants). Ils ont reçu une formation sur l'utilisation appropriée des équipements.

Nous encourageons les parents, tuteurs et tutrices à réviser régulièrement les mesures suivantes avec leur enfant :

- [Le port du masque](#);
- [L'hygiène des mains](#);
- [Étiquette respiratoire](#) [affiche de démonstration];
- le respect des mesures de santé et sécurité pour la distanciation physique à l'école ;
- les mesures de santé et sécurité à bord de l'autobus scolaire.

11. DÉPISTAGE ET ACCÈS À L'ÉCOLE (VISITEURS)

Pendant l'année scolaire 2021-2022, les écoles sont prioritairement accessibles aux élèves, aux membres du personnel qui y travaillent ainsi qu'aux visiteurs essentiels. Les visiteurs essentiels sont, entre autres, des personnes qui fournissent des services essentiels au bon fonctionnement de l'école (p. ex., sous-traitants, fournisseurs de soins de santé, travailleurs sociaux, travailleurs en santé mentale, ...). Tous les membres du personnel doivent remplir un formulaire d'auto-dépistage de la COVID-19 lors de l'entrée quotidienne sur le lieu de travail.

Tous les visiteurs doivent se soumettre à un auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école ou dès leur arrivée, porter un masque médical (par exemple, chirurgical ou de procédure) dans l'école, se désinfecter les mains, s'identifier auprès du secrétariat, signer le registre des visiteurs et respecter une

distanciation physique de 2 mètres. Un masque médical sera fourni par l'école, au besoin.

Les écoles pourraient être amenées à restreindre l'accès des visiteurs, en fonction des recommandations publiées par les bureaux de santé publique locaux.

Les courriels et les appels téléphoniques ou par vidéoconférence doivent être privilégiés. En cas de situation exceptionnelle, il est obligatoire de prendre rendez-vous avant de se présenter dans une école. Si permises, les rencontres en personne sont très limitées.

Aussi, il est interdit aux parents, tuteurs et tutrices de se regrouper dans les zones d'entrée afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

Dans chaque école, une station de désinfection est installée dans l'entrée principale.

Les élèves et leurs familles doivent surveiller l'apparition de symptômes de la COVID-19 décrits par la Santé publique et rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien. Un [formulaire d'auto-dépistage](#) est disponible afin d'effectuer l'auto-dépistage quotidien de votre enfant avant d'arriver à l'école. Le résultat indiquera si votre enfant peut aller à l'école ou s'il ou elle doit rester à la maison, avec les prochaines étapes à suivre. **Les élèves qui n'ont pas réussi leur auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 ne doivent pas se présenter à l'école.**

La preuve de l'auto-dépistage réussi quotidien doit être présentée avant d'entrer à l'école et lors de la prise de l'assiduité matinale à l'école.

Plusieurs moyens sont possibles :

- à l'aide d'un outil technologique (ex., cellulaire) en utilisant [l'outil en ligne de dépistage de la COVID-19 pour les écoles](#),
- soit sur papier. En effet, les écoles mettent à disposition un « [passeport santé Viamonde](#) » contenant le formulaire d'auto-dépistage et le feuillet à signer. Vous devez vous assurer de signer et dater le passeport afin de confirmer que l'auto-dépistage de votre enfant a été fait **avant** son départ pour l'école.

Chaque élève qui a dû s'absenter devra présenter une attestation de retour à l'école complétée et signée. Le document sera disponible prochainement.

12. PORT DU MASQUE

Les élèves de la 7e à la 12e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu bien ajusté, à l'intérieur de l'école, y compris dans les couloirs et dans leur salle de classe ainsi que dans les véhicules scolaires. Les masques peuvent être temporairement retirés à l'intérieur pour les activités indiquées ci-dessous, en maintenant une distance

minimale de deux mètres entre les cohortes et une distance aussi grande que possible au sein d'une cohorte :

- pour pratiquer une activité physique à faible contact physique, le port du masque est encouragé mais n'est pas obligatoire si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distance aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte,
- pour manger ou boire.

Les élèves ne sont pas obligés de porter un masque à l'extérieur, cependant il faut encourager le respect de la distance physique entre les cohortes dans la mesure du possible.

On vous encourage à revoir avec votre enfant comment porter et enlever le masque adéquatement et à déterminer quel type de masque lui semble le plus confortable. Suivez les recommandations de l'[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#) et de [Santé publique Ontario \(SPO\)](#) sur les types de masques appropriés et leur utilisation.

Les élèves apportent leurs propres masques qu'ils porteront dans les transports scolaires et à l'école.

En fonction des conditions climatiques (températures chaudes, froides, humidité etc.) il est conseillé de munir votre enfant de 2 masques afin de pouvoir le changer en cas de besoin (souillure, dégradation du masque). Les écoles disposent d'un stock nécessaire pour remplacer un masque perdu, défectueux ou souillé.

Le tableau [Port_Masque_Tableau_récapitulatif_écoles](#) récapitule les attentes les plus récentes des bureaux de santé publique en lien avec le port du masque.

Si vous avez des préoccupations relatives au port du masque obligatoire, veuillez communiquer avec la direction d'école.

13. HYGIÈNE DES MAINS

Une hygiène appropriée des mains constitue l'une des stratégies de protection les plus importantes contre la COVID-19. Des pauses sont programmées pour permettre aux élèves de se laver ou se désinfecter les mains à l'aide d'un désinfectant à base de solution alcoolisée d'au moins 60% :

- à leur arrivée à l'école ;
- avant et après les activités à l'extérieur ;
- avant et après les cours d'éducation physique ;
- avant et après les cours d'éducation technologique ;
- avant et après l'utilisation de matériel commun;

- avant et après le repas ;
- avant de quitter à la fin des classes;
- avant de mettre ou de retirer un masque;
- après utilisation des toilettes;
- avant et après la pratique de l'étiquette respiratoire;
- ou lorsque les mains sont visiblement sales.

Des distributeurs ou pompes de désinfectant sont placés dans des endroits stratégiques dans l'école.

Toutes les salles de classe disposant d'un évier sont équipées de bouteilles de savon et de papier brun. Les autres salles de classe sont équipées d'une station de désinfection avec une solution alcoolisée d'au moins 60%.

14. DISTANCIATION PHYSIQUE

Il convient de toujours favoriser le maintien d'une distance physique maximale entre les élèves, entre les membres du personnel ainsi qu'entre les élèves et les membres du personnel.

15. RASSEMBLEMENTS/ASSEMBLÉES

Les options virtuelles sont à privilégier. Cependant, les assemblées scolaires ou d'autres rassemblements d'élèves ou scolaires sont autorisés et doivent respecter les exigences provinciales pertinentes prévues en vertu de la [Loi sur la réouverture de l'Ontario](#), ainsi que les recommandations des bureaux de santé publique locaux. Cette autorisation peut concerner le rassemblement de plusieurs cohortes, conformément aux limites de capacité d'accueil établies par la province ou par un bureau de la santé publique local, et s'applique notamment aux programmes de soutien entre élèves à l'école, tels que le programme de « tutorat par les pairs ». Le port du masque et une distanciation de 2 mètres entre les cohortes sont obligatoires tant pour les assemblées que les rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur.

16. ARRIVÉE DES ÉLÈVES

Lors de l'arrivée à l'école, les élèves doivent attendre le signal du membre du personnel pour descendre du transport scolaire, du transport scolaire adapté ou du véhicule de son parent, tuteur ou tutrice. Pour les élèves voyageant par transport en commun publics et les marcheurs, les élèves doivent entrer par la porte désignée à la suite du signal de l'adulte responsable de la surveillance de cette porte.

Le membre du personnel responsable de la supervision du débarquement et de l'arrivée des élèves dirige tous les élèves vers les portes désignées pour l'entrée dans l'école. La preuve de l'auto-dépistage réussi quotidien doit être présentée avant d'entrer dans l'école.

Dépendamment de l'école, les points d'entrée peuvent être différents pour les élèves d'années différentes. Il est attendu que les élèves entrent à l'intérieur de l'édifice en respectant la distanciation physique selon la signalisation.

Il est interdit aux parents, tuteurs et tutrices de se regrouper dans les zones d'entrée afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

Du personnel est assigné aux portes, à divers endroits stratégiques dans l'école afin d'assurer l'entrée, la sortie et la circulation dans les corridors de manière sécuritaire et le respect des mesures d'hygiène en place. La signalisation aide les élèves à respecter la distanciation physique, à circuler du côté droit du corridor et à entrer et sortir par les portes désignées. Veuillez noter que pour certaines écoles, les corridors sont désignés à sens unique seulement.

17. ACCUEIL EN SALLE DE CLASSE

Un membre du personnel doit être dans la salle de classe pour accueillir les élèves, veiller à la distanciation physique et assurer le bon déroulement des routines d'accueil.

Les élèves doivent se laver ou se désinfecter les mains à leur arrivée en salle de classe. La preuve de l'auto-dépistage réussi quotidien doit être présentée lors de la prise de l'assiduité matinale à l'école.

18. RETARDS

L'élève sonne à la porte d'entrée principale et se présente au secrétariat de l'école. Le membre du personnel (p. ex., secrétaire) accueille l'élève et consigne l'heure d'arrivée de l'élève dans le registre des retards.

19. RÉCRÉATIONS ET PAUSES

Les élèves ne sont pas obligés de rester au sein de leur cohorte lors des récréations et des pauses à l'extérieur, mais le maintien de la distance physique devrait être encouragé entre les cohortes, dans la mesure du possible.

Le partage du matériel à l'extérieur est autorisé à condition de pratiquer une hygiène des mains et une étiquette respiratoire appropriées.

Afin d'éviter les rassemblements, les pauses intérieures doivent être prises dans la salle de classe.

Les pauses et récréations peuvent être échelonnées pour les différentes cohortes.

20. DÉPARTS PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE

Le parent, tuteur, tutrice communique avec l'école pour autoriser le départ de l'élève. Si le parent, tuteur ou tutrice n'est pas en mesure de communiquer avec l'école, il ou elle se présente à l'école, sonne à la porte d'entrée principale et attend son enfant à la porte. Le membre du personnel (p. ex., secrétaire) consigne l'heure de départ de l'élève dans le registre des départs ainsi que le nom du parent, tuteur ou tutrice.

21. DÉPARTS DES ÉLÈVES

Les procédures élaborées pour chaque école favorisent la réduction du nombre d'élèves circulant dans l'école au même moment et le maintien de la distance physique. L'architecture de l'école, du débarcadère et le nombre d'élèves ont été pris en compte lors de l'élaboration du protocole de départ. Pour certaines écoles, le départ se fait selon l'année d'étude tandis que pour d'autres, c'est selon le numéro d'autobus. L'école de votre enfant vous partagera le protocole en place pour le départ des élèves.

Tous les élèves doivent se laver ou désinfecter les mains avant de quitter la salle de classe.

22. AMÉNAGEMENT DES SALLES, PARTAGE DES ESPACES COMMUNS ET DU MATÉRIEL COMMUN

Le maintien d'une distance physique maximale entre les élèves, entre les membres du personnel ainsi qu'entre les élèves et les membres du personnel, doit toujours être favorisé. Ainsi, les classes sont aménagées pour favoriser le maintien de la distance physique entre chaque élève. Les pupitres doivent être tournés vers l'avant plutôt qu'être regroupés ou disposés en cercles. Chaque élève a une place assignée et doit limiter ses déplacements afin de respecter la distanciation physique.

Accès aux fontaines, stations d'eau et bouteilles d'eau

Boire directement aux fontaines d'eau est interdit. Chaque élève doit apporter sa propre bouteille d'eau bien étiquetée qu'il conserve avec lui sans la partager. Le [remplissage des bouteilles](#) n'est permis qu'aux stations d'eau ou les endroits désignés par l'école. Il est donc conseillé d'apporter une bouteille d'eau déjà remplie afin d'éviter les engorgements aux stations d'eau.

Changement de local

Dans la mesure du possible, les élèves de l'intermédiaire et du secondaire demeurent dans le même local toute la journée. Les périodes de déplacement des élèves sont échelonnées, lorsque nécessaire, pour limiter les rassemblements dans les couloirs.

Effets personnels et casiers

Les élèves doivent seulement apporter les effets personnels nécessaires (manteau, boîte à repas, sac à dos et bouteille d'eau). Ceux-ci doivent être bien étiquetés et conservés dans l'espace désigné pour l'élève. L'utilisation de casiers, de cases et de crochets pourrait être autorisée si la configuration de l'école le permet et s'il est possible d'élaborer un protocole d'accès respectant la distance physique.

Matériaux et espaces communs

Le matériel commun est important pour l'apprentissage (par exemple, les objets à manipuler dans le cadre de l'enseignement des mathématiques, les ordinateurs et autres appareils technologiques, les livres, les fournitures artistiques, les équipements d'éducation physique intérieurs et les équipements extérieurs communs). L'utilisation de matériel commun est autorisée. L'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire doivent être renforcées afin de réduire le risque d'infection lié au matériel commun, en particulier lorsqu'il n'est pas possible de nettoyer régulièrement les objets partagés.

Pour les outils technologiques (p. ex., les ordinateurs portables, les robots, les calculettes etc.) et l'équipement sportif, ceux-ci seront nettoyés et désinfectés régulièrement.

Les salles de classe communes, les bibliothèques (pour un usage collectif ou individuel, par exemple pour y étudier) et les laboratoires d'informatique et de technologie sont autorisés. Lorsque des cohortes différentes interagissent dans des espaces intérieurs communs, il convient de maintenir le port du masque et une distance minimale de 2 mètres entre les cohortes.

23. REPAS ET PROGRAMME D'ALIMENTATION SAIN (PETITS-DÉJEUNERS)

Les élèves peuvent prendre leur repas ensemble :

- à l'extérieur, en maintenant la plus grande distance possible entre eux au sein de la même cohorte;
- à l'intérieur, en respectant une distance minimale de deux mètres entre les cohortes et en maintenant la plus grande distance possible entre eux au sein de la même cohorte.

Les écoles avec de plus grands effectifs scolaires emploieront divers moyens pour limiter le nombre d'élèves et de cohortes qui déjeunent à proximité les uns des autres (exemples : périodes de repas échelonnées, prise des repas à l'extérieur ou dans d'autres locaux).

Les élèves du palier secondaire (9^e à 12^e) sont autorisés à déjeuner hors du terrain de l'école. Comme à l'habitude les élèves de la 7^e et de la 8^e année ne peuvent pas quitter les lieux scolaires durant le repas.

L'utilisation de fours à micro-ondes et d'espaces partagés de la cuisine est autorisée.

Les programmes de nutrition et d'alimentation offerts par des fournisseurs externes ainsi que les événements alimentaires non pédagogiques (comme une journée pizza) sont autorisés, à condition que les personnes qui manipulent les aliments utilisent des pratiques de manipulation et de sécurité des aliments appropriées en privilégiant la formule « à emporter ».

24. COURS SPÉCIALISÉS

Éducation coopérative

Pour les élèves inscrits à des cours d'éducation coopérative, des stages dans la communauté effectués en personne peuvent être prévus en accord avec les directives provinciales pertinentes en vertu de la [Loi sur la réouverture de l'Ontario](#), les orientations et les recommandations du bureau de santé publique local, les lignes directrices du conseil scolaire ainsi que les exigences en matière de sécurité et de curriculum du programme-cadre « [Éducation coopérative](#) ». Si les stages en personne ne sont pas possibles, les élèves peuvent faire des stages dans un environnement virtuel. Si les directives de santé publique changent au cours d'un stage d'éducation coopérative et que l'élève ne peut pas le terminer en personne ou virtuellement, les éducateurs travailleront avec l'élève pour modifier son plan d'apprentissage en éducation coopérative afin qu'il puisse satisfaire aux attentes du programme d'études et obtenir ses crédits.

Musique

Les programmes de musique sont autorisés dans les zones bien ventilées. Le chant et l'utilisation d'instruments à vent seront autorisés :

- L'utilisation des instruments à vent est autorisée à l'intérieur, au sein d'une cohorte, si une distance minimale d'au moins deux mètres peut être maintenue. Il convient d'encourager le maintien d'une distance aussi grande que possible et de privilégier l'utilisation de grands locaux bien ventilés (cafétéria, etc.).

- L'utilisation des instruments à vent est autorisée à l'extérieur, au sein de cohortes mixtes, en encourageant le maintien de la distanciation physique.
- Le chant est autorisé à l'intérieur. Le port du masque est encouragé, mais n'est pas obligatoire pour le chant à l'intérieur si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distance aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte.
- Le partage des instruments à vent est interdit sans qu'il y ait eu une désinfection complète de l'instrument et un temps de quarantaine de 7 jours, avant la prochaine utilisation par une autre personne.

Éducation physique et santé

L'utilisation de gymnases, de vestiaires, de salles de musculation, d'équipements d'éducation physique intérieurs et d'équipements extérieurs communs est autorisée dans le cadre des cours d'éducation physique et santé des écoles secondaires, à condition de maintenir la distance physique. Les activités sont autorisées à l'intérieur et à l'extérieur, comme suit :

- Les activités à contact important ne sont autorisées qu'à l'extérieur. Le port du masque n'est pas obligatoire.
- Les activités à faible contact sont autorisées à l'intérieur. Le port du masque est encouragé, mais n'est pas obligatoire pour les activités à faible contact physique à l'intérieur si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distanciation physique aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte.

Ces directives du Conseil peuvent être amenées à évoluer en fonction des recommandations des bureaux de santé publique locaux.

L'équipement sportif partagé doit être nettoyé après chaque utilisation.

Cours de technologie, salle d'art ou laboratoires

Pour les cours dans lesquels la manipulation, la proximité et les déplacements sont possibles, les activités sont modifiées afin de respecter la distanciation physique. Le matériel partagé doit être nettoyé après chaque utilisation.

25. CLUBS ET SPORTS

Pour les clubs, les options virtuelles sont à privilégier. Les consignes ci-dessous pourraient changer dépendant des recommandations des bureaux de santé locaux.

Clubs

Les clubs, les activités, les équipes sportives, les orchestres (sans instruments à vent) et les activités parascolaires sont autorisés. Les cohortes peuvent interagir à l'extérieur à condition d'encourager le maintien de la distance physique, et à l'intérieur en respectant le port du masque en plus de la distanciation physique.

Activités sportives interscolaires

Les mesures relatives aux activités sportives interscolaires doivent respecter les exigences de la section « cours spécialisé d'éducation physique » et être conformes aux recommandations des bureaux de santé publique locaux. Les activités sont autorisées à l'intérieur et à l'extérieur, comme suit :

- Les activités à contact important ne sont autorisées qu'à l'extérieur. Le port du masque n'est pas obligatoire.
- Les activités à faible contact sont autorisées à l'intérieur. Le port du masque est encouragé, mais n'est pas obligatoire pour les activités à faible contact physique à l'intérieur si une distance minimum de deux mètres peut être maintenue entre les cohortes et si une distance aussi grande que possible peut être maintenue au sein de la cohorte.

En plus des dispositifs de filtration d'air installés dans les locaux, les fenêtres devraient être ouvertes lorsque cela s'avère possible, afin d'accroître la ventilation.

26. SORTIES ÉDUCATIVES

Pour la rentrée scolaire, les sorties éducatives ne sont pas permises jusqu'à ce que les procédures du Conseil soient mise en place après consultation avec les bureaux de santé publique locaux. Les excursions en plein air seront privilégiées aux sorties dans des espaces intérieurs. Des sorties éducatives virtuelles peuvent également être prises en considération pour le moment.

27. TESTS PROVINCIAUX ET EXIGENCES DE L'OBTENTION DU DIPLOMES

Voici les dates provisoires des périodes d'administration des tests pour l'année scolaire 2021-2022 prévues par l'OQRE (office de la qualité et de la responsabilité en éducation). Veuillez noter que ces dates peuvent varier légèrement au fur et à mesure que l'office continue de se conformer aux directives du ministère de l'éducation et de la santé publique.

Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)

Le test provincial de compétence linguistique (TPCL) est destiné à tous les élèves de la 10^e et la 11^e année (**présentiel et virtuel**), ainsi qu'aux élèves de 12^e année qui ne prévoient pas obtenir leur diplôme d'études secondaire de l'Ontario (DESO) en juin 2022. Comme le ministère de l'Éducation a supprimé l'obligation de satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques pour obtenir le DESO durant l'année scolaire 2021-2022, les élèves de 12^e année qui obtiendront leur diplôme durant cette année scolaire n'ont pas besoin de faire le test. Puisque l'OQRE exige que le test soit administré à l'école, un protocole qui respectera les mesures de la santé publique sera mis en place afin que les élèves en mode virtuel complètent sécuritairement le test à l'école.

Automne 2021

- Période d'administration du test : **du mercredi 13 octobre au mercredi 1^{er} décembre 2021**. Les dates précises seront annoncées par l'école de votre enfant.
- Résultats individuels des élèves disponibles **dès la fin janvier 2022**.

Printemps 2022

- Période d'administration du test : **du mercredi 23 mars au mercredi 18 mai 2022**. Les dates précises seront annoncées par l'école de votre enfant.
- Résultats individuels des élèves disponibles **dès la fin juin 2022**.

Test de mathématiques, 9^e année

- Période d'administration du test : **du vendredi 1^{er} octobre 2021 au vendredi 24 juin 2022**. Les dates précises seront annoncées par l'école de votre enfant.

28. TRANSPORT

Les familles sont encouragées à recourir dans la mesure du possible à des formes actives de déplacements (marche et vélo, par exemple) ou au transport privé assuré par la famille afin d'atténuer la pression sur la demande en transport par autobus scolaire.

Le port du masque pour les élèves de la maternelle à la 12^e année est obligatoire à bord de l'autobus.

Des mesures de sécurité sont en place afin de réduire le risque de propagation :

- chaque élève dispose d'une place assignée dans le véhicule scolaire ;
- les chauffeurs d'autobus portent un masque médical et une protection oculaire ;
- les surfaces fréquemment touchées comme les mains courantes et les dossiers de sièges sont nettoyés au moins deux fois par jour;
- si possible, les fenêtres seront ouvertes pour une meilleure ventilation.

Les consortiums de transport précisent sur leurs sites Web les directives à suivre en matière de consignes sanitaires dans le transport scolaire.

Chaque jour, avant de débiter leur route, les conducteurs d'autobus scolaires doivent procéder à un auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 conformément aux directives des consortiums de transport.

29. VENTILATION, DESINFECTION ET NETTOYAGE

Plusieurs aménagements aux systèmes de ventilation ont été réalisés. Le Conseil s'appuie sur les recommandations du ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers) afin de maximiser le taux d'échange d'air dans toutes les écoles. Par exemple : augmenter les heures de fonctionnement des systèmes de ventilation, maximiser l'entrée d'air frais, et acheter des unités mobiles munies de filtres purificateurs HEPA.

Des unités mobiles de purification d'air avec filtration HEPA/THE (très haute efficacité), sont des dispositifs capables de filtrer, en un passage, au moins 99,97 % des particules de diamètre supérieur ou égal à 0,3 µm. Ces unités mobiles de filtration, équivalents à la cote MERV17, sont placées dans les salles de classe des écoles et dans des espaces communs tels que les secrétariats d'écoles, bibliothèques, gymnases, cafétérias, vestibules, etc. L'approche du Conseil dépasse les demandes émises par les autorités afin d'offrir une mesure additionnelle de santé et de sécurité dans les écoles pour les élèves et le personnel de Viamonde. Le tableau récapitulatif des systèmes de ventilation et des unités mobiles de filtration HEPA de chaque école est consultable sur le site web du Conseil (rubrique [Mesures d'hygiène, section « Ventilation, désinfection et nettoyage »](#)).

Des stratégies complémentaires sont également en place comme :

- la prolongation des heures de fonctionnement des systèmes de ventilation (un minimum de 2h avant l'occupation et un minimum de 2h après l'occupation des locaux),
- le renouvellement de l'air s'effectue plusieurs fois par heures.
- la maximisation de l'entrée d'air frais par l'ouverture des fenêtres dans les salles de classe ou par le système de ventilation.

Un programme préventif et de vérification régulière, d'entretien (ex., changement des filtres) et de maintenance au besoin sera déployé tout au long de l'année.

Toutes les surfaces fréquemment touchées dans les écoles dont les salles de toilettes sont désinfectées au minimum 2 fois par jour. Le réapprovisionnement en produit type savon, désinfectant pour les mains, lingettes est également assuré pendant ces tournées quotidiennes. De plus, un nettoyage complet de tous les locaux est effectué chaque jour.

30. ÉLÈVE QUI DEVIENT SYMPTOMATIQUE PENDANT LA JOURNÉE SCOLAIRE

Dès qu'un élève présente des symptômes de la COVID-19 durant la journée scolaire, il ou elle doit en aviser un membre du personnel.

Le membre du personnel doit immédiatement en aviser la direction d'école et le secrétariat.

L'élève symptomatique est accompagné à la salle désignée par un membre du personnel.

Le secrétariat communique immédiatement avec le parent, tuteur ou tutrice, et lui demande de venir chercher son enfant dans les plus brefs délais. L'élève ne doit pas prendre le transport scolaire ni les transports publics. Le parent, tuteur, tutrice doit chercher à obtenir l'aide médicale appropriée nécessaire, notamment faire tester l'enfant dans un centre de dépistage de la COVID-19.

Si l'élève symptomatique reçoit un test positif à la COVID-19, le parent, tuteur ou tutrice doit en aviser l'école, garder son enfant en isolement à la maison et suivre les instructions de son bureau de santé publique local.

En fonction des consignes du bureau de Santé publique local, les contacts familiaux des personnes symptomatiques pourraient devoir se mettre en quarantaine. Les écoles procéderont au nettoyage et à la désinfection des zones affectées.

Les [autorités compétentes en matière de santé publique](#) détermineront les mesures supplémentaires requises, notamment, mais non exclusivement, la déclaration d'une écloison et la fermeture de classe et/ou d'écoles.

31. PROTOCOLE DE GESTION DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES

Définitions¹

- **Un contact étroit** : s'entend d'une personne qui a eu un risque élevé d'exposition à un cas confirmé ou probable durant sa période de transmissibilité.
- **Cas probable** : Une personne **qui** présente des [symptômes compatibles avec la COVID-19](#).
- **Cas présumé confirmé** : Personne dont l'infection au coronavirus (SRAS-CoV-2) causant la COVID-19 a été confirmée en laboratoire.
- **Éclosion** : se définit dans une école comme suit : au moins deux cas de COVID-19 confirmés en laboratoire dans une période de 14 jours parmi les élèves et/ou le personnel, avec un lien épidémiologique, et lorsqu'on peut présumer de façon raisonnable qu'au moins un cas a contracté l'infection à l'école (y compris dans les transports scolaires et les services de garde d'enfants avant et après l'école).

Fermeture des cohortes

- Les bureaux de santé publique locaux (BSP) locaux déterminent s'il faut renvoyer une personne (élèves, membres du personnel) ou des cohortes à la maison. Ce sont eux qui décident quand les personnes ou les cohortes peuvent retourner à l'école.
- Les BSP peuvent conférer aux directions d'école le pouvoir discrétionnaire de renvoyer à la maison des personnes ou des cohortes pour qu'ils puissent être en auto-isolément en attendant les résultats de l'enquête du BSP.

Protocoles pour la fermeture des écoles

- Les bureaux de santé publique locaux (BSP) sont chargés de déterminer si une éclosion est avérée, de déclarer une éclosion et de fournir des directives sur les mesures à mettre en place pour lutter contre les éclosions.
- Le bureau de santé publique local collaborera avec l'école dans la gestion des éclosions.

Réouverture des écoles

- La déclaration de fin de l'éclosion est effectuée par le bureau de santé publique local.
- Les directives sur les conditions dans lesquelles les cohortes peuvent retourner à l'école sont fournies par le bureau de santé publique local.

Auto-dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19

- Les parents, tuteurs ou tutrices doivent vérifier la présence de symptômes de la COVID-19 chez leurs enfants quotidiennement avant de les envoyer à l'école, au moyen de l'[outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) ou du [passeport santé Viamonde](#).
- Les élèves, le personnel scolaire et les visiteurs sont tenus de procéder à un auto-dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19 avant de se rendre à l'école ou à

¹ Le ministère de la Santé tient à jour des définitions de cas pour les cas probables et les cas confirmés. Ces définitions sont disponibles sur le [site Web du ministère de la Santé de l'Ontario](#) et sont susceptibles d'être mises à jour. Veuillez-vous reporter à ce site pour obtenir la version complète et la plus récente de ces définitions essentielles.

leur lieu de travail. Pour ce faire, ils peuvent utiliser, l'[outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) ou du [passeport santé Viamonde](#).

- Si une personne (élève ou membre du personnel) présente des symptômes et que les résultats de son auto-dépistage indique qu'elle devrait rester à la maison, elle doit se faire tester et suivre les recommandations du bureau de santé publique local.

Note : Auto-dépistage des symptômes de la covid19 et vaccination contre la COVID-19 :

- *Si le membre du personnel, l'élève ou le visiteur s'est fait vacciner contre la COVID-19 au cours des dernières 48 heures et qu'il ressent un léger mal de tête, des douleurs musculaires, ou de la fatigue extrême qui a commencé après la vaccination et aucun autre symptôme de la COVID-19, il doit répondre « non » à l'outil de dépistage de la COVID-19 et peut se rendre à l'école ou son lieu de travail si son état de santé le permet.*
- *Si le membre du personnel ou l'élève vit dans un foyer où une personne qui a été vaccinée contre la COVID-19 au cours des 48 dernières heures ressent de légers maux de tête, de la fatigue, des douleurs musculaires qui n'ont commencé qu'après la vaccination, et aucun autre symptôme, il doit répondre « non » à l'outil de dépistage de la COVID-19 et il n'est pas tenu de s'auto-isoler (rester à la maison).*
- *Si les légers maux de tête, la fatigue, les douleurs musculaires s'aggravent, persistent au-delà de 48 heures ou si la personne présente d'autres symptômes, elle doit quitter immédiatement l'école pour s'isoler et subir un test de dépistage de la COVID-19.*

Gestion des cas de COVID-19 dans les écoles

1. Si une personne tombe malade à l'école

- Les mesures suivantes seront prises si une personne développe des symptômes de la COVID-19 à l'école :
 - L'école doit mettre la personne à l'écart des autres immédiatement, si possible dans une salle séparée, jusqu'à son retour à la maison.
 - L'école doit fournir un masque médical à la personne.
 - L'école doit continuer de surveiller les symptômes des membres du personnel et des autres élèves de la cohorte de la personne qui présente les symptômes.
 - L'école doit veiller à ce que la personne qui présente les symptômes respecte en tout temps les mesures de santé et sécurité.
 - La personne ne doit pas prendre l'autobus scolaire ni les transports publics.

2. Si votre enfant tombe malade à l'école

- Si votre enfant présente des symptômes à l'école, il doit rentrer à la maison.
- L'école communiquera avec vous et vous devrez vous organiser pour que votre enfant puisse rentrer à la maison, sans prendre les transports publics.

3. Test de la COVID-19

- Si votre enfant tombe malade à l'école, nous vous conseillons de consulter son fournisseur de soins de santé. Il pourrait recommander que votre enfant [subisse un test de diagnostic de la COVID-19](#). Si vous-même ou votre enfant avez subi ce test, il est facile [d'accéder au résultat](#).
- Si votre enfant ne subit pas de test de dépistage de la COVID-19, elle ou il devra rester à la maison pendant un minimum de 10 jours et jusqu'à ce que les symptômes aient disparu depuis au moins 24 heures.

4. Après un résultat négatif

- Les élèves qui reçoivent un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, ou qui ont vu un fournisseur de soins de santé qui leur a diagnostiqué une maladie autre que la COVID-19, peuvent retourner à l'école dans les cas suivants :
 - ils n'ont plus de fièvre depuis 24 heures
 - ils ne vomissent plus ou n'ont plus de diarrhée depuis 48 heures
 - les autres symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures
 - on ne leur a pas conseillé de s'auto-isoler
 - ils n'ont eu aucun contact avec un cas confirmé de COVID-19Il n'est pas nécessaire d'avoir un mot du médecin ou une preuve d'un résultat négatif au test pour que votre enfant puisse retourner à l'école.

5. Après un résultat positif

- Les élèves qui reçoivent un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 doivent suivre les conseils de leur bureau de santé publique local et ne peuvent pas retourner à l'école tant celui-ci ne leur a pas donné l'autorisation de le faire en toute sécurité. [Voyez comment s'auto-isoler et comment prendre soin d'une personne atteinte de COVID-19](#).

6. Si un cas de COVID-19 est confirmé à l'école

- Le bureau de santé publique local est chargé de déterminer les mesures à mettre en place si un cas de COVID-19 est confirmé au sein de l'école.
- Les écoles collaborent toujours avec les bureaux de santé publique locaux afin de les aider à identifier les personnes qui ont été en contact étroit avec une personne qui a reçu un résultat positif à un test de la COVID-19.

7. Déclaration d'une éclosion

- Si le bureau de santé publique local déclare une éclosion, il indiquera les prochaines étapes.

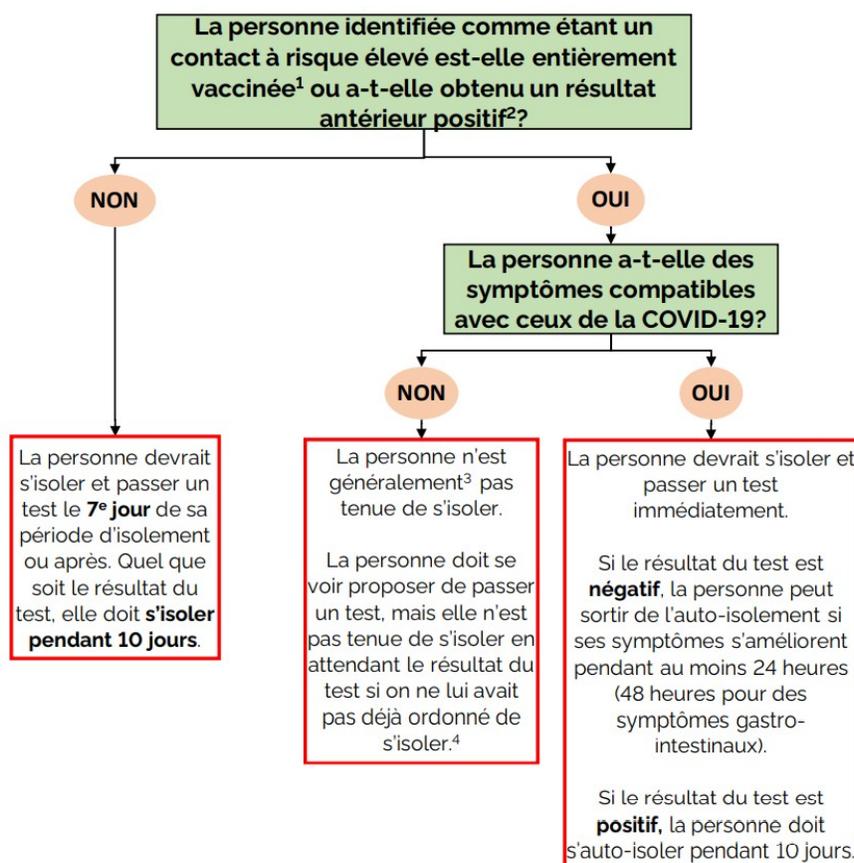
8. Retour à l'école

- Les élèves qui se sont absentés de l'école parce qu'ils ou elles étaient symptomatiques ou parce qu'ils ou elles ont reçu un résultat positif au test de la COVID-19 devront fournir l'attestation de retour à l'école dûment complétée et signée. Le document sera disponible prochainement.

9. Gestion des cas et des contacts dans les écoles pour les contacts à risque élevé et pour les membres du même foyer

- La gestion des cas et des contacts à risque élevé relève des bureaux de santé publique locaux.
- Selon la situation spécifique de chacun des contacts à risque élevé et des membres de leur foyer, les consignes des bureaux de santé pourraient varier; se référer aux sites [web des bureaux de santé locaux](#). Le document [COVID-19 : Document d'orientation sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles \(gov.on.ca\)](#) fournit des directives en lien avec la gestion des cas e des contacts dans les écoles. Lorsque vous êtes en attente de vos résultats de test de dépistage de la COVID-19 ou des directives des BSP, consultez le procédurier ci-dessous.

Figure 1 : Gestion des cas et des contacts dans les écoles pour un contact à risque élevé



Notes :

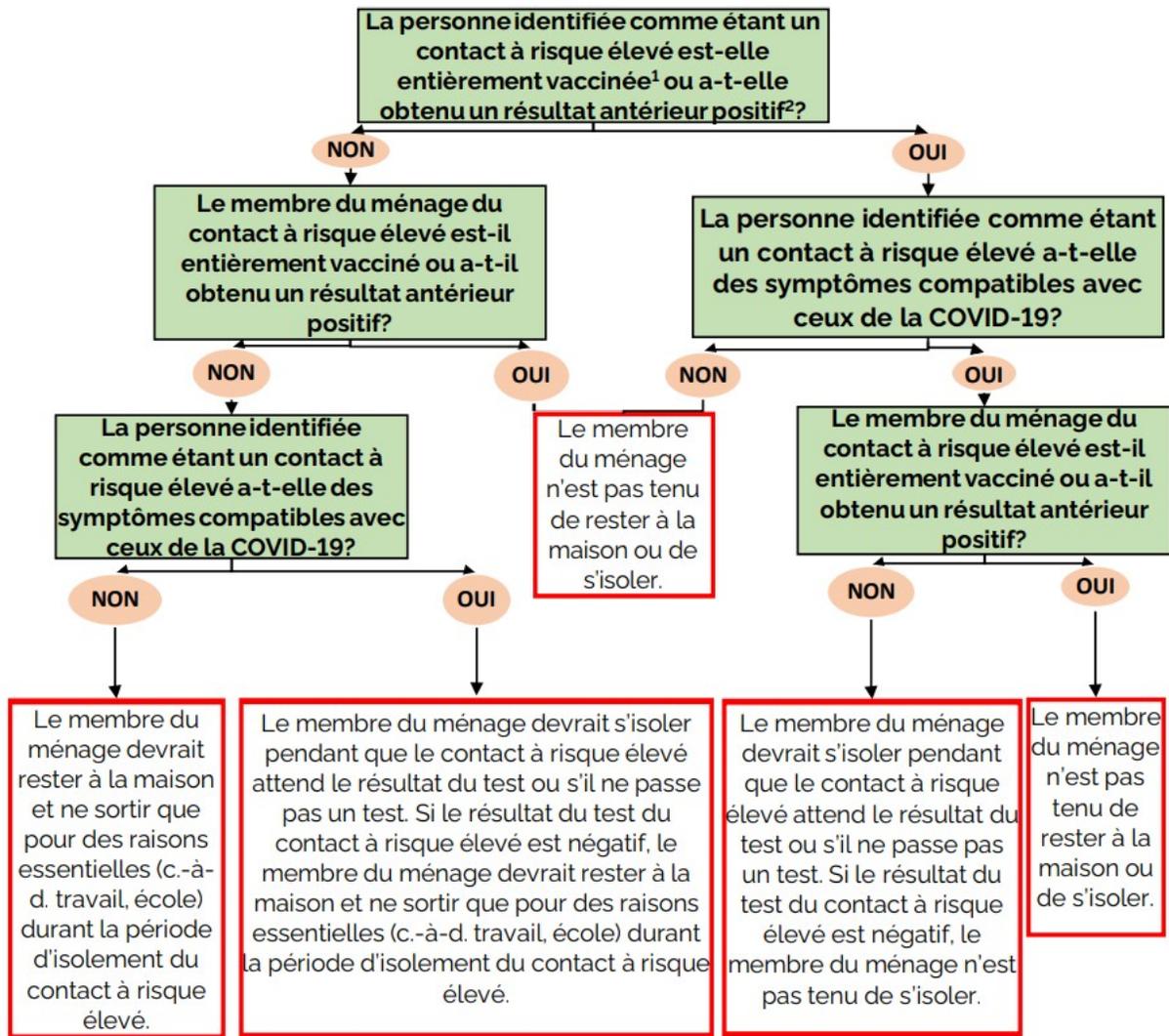
¹ Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosions, une personne est définie comme étant entièrement vaccinée ≥ 14 jours après avoir reçu sa deuxième dose d'une série de deux doses de vaccin contre la COVID-19 ou sa première dose d'une série d'une dose de vaccin contre la COVID-19 qui est [indiqué aux fins d'utilisation en cas d'urgence](#) par l'Organisation mondiale de la santé ou approuvé par Santé Canada. Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au [document Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#).

² Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosions, une personne est définie comme ayant obtenu un résultat antérieur positif si elle était un cas confirmé de COVID-19 lorsque son résultat positif initial a été obtenu il y a ≤ 90 jours ET qu'elle a obtenu [son congé après son infection initiale](#). Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au [document Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#).

³ L'auto-isolement peut toujours être requis, à la discrétion du bureau de santé publique local. Consulter le document [Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions](#) pour les personnes immunodéprimées et les résidents de milieux d'hébergement collectif à risque élevé/patients hospitalisés.

⁴ Consulter le document [Mise à jour sur le document d'orientation sur la COVID-19 : Tests de dépistage provinciaux](#).

Figure 2 : Gestion des cas et des contacts dans les écoles pour les membres du ménage des contacts à risque élevé



Notes :

¹ Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosons, une personne est définie comme étant entièrement vaccinée ≥ 14 jours après avoir reçu sa deuxième dose d'une série de deux doses de vaccin contre la COVID-19 ou sa première dose d'une série d'une dose de vaccin contre la COVID-19 qui est [indiquée aux fins d'utilisation en cas d'urgence](#) par l'Organisation mondiale de la santé ou approuvée par Santé Canada. Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au document [Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosons](#).

² Aux fins de gestion des cas, des contacts et des éclosons, une personne est définie comme ayant obtenu un résultat antérieur positif si elle était un cas confirmé de COVID-19 lorsque son résultat positif initial a été obtenu il y a ≤ 90 jours ET qu'elle a obtenu [son congé après son infection initiale](#). Les personnes qui sont immunodéprimées sont exclues de cette définition, conformément au document [Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosons](#).

³ L'auto-isolement peut toujours être requis, à la discrétion du bureau de santé publique local. Consulter le document [Personnes entièrement vaccinées contre la COVID-19 : Document d'orientation provisoire sur la gestion des cas, des contacts et des éclosons](#) pour les personnes immunodéprimées et les résidents de milieux d'hébergement collectif à risque élevé/patients hospitalisés.

⁴ Consulter le document [Mise à jour sur le document d'orientation sur la COVID-19 : Tests de dépistage provinciaux](#).

Comme l'an passé, les données relatives aux cas positifs de COVID-19 dans les écoles du Conseil seront affichées dans la rubrique [Lutter contre la COVID-19](#) sur notre site web. Nous vous rappelons qu'aucun renseignement personnel ne sera divulgué afin de respecter la vie privée des personnes concernées.

32. VACCINATION

Le ministère de l'Éducation a déterminé que « la vaccination est un outil important pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et permettre aux élèves, aux familles et aux membres du personnel de reprendre leurs activités normales en toute sécurité ». Pour vous renseigner davantage sur la vaccination contre la COVID-19 pour les jeunes, veuillez visiter : [COVID-19 vaccination pour les jeunes | COVID-19 \(coronavirus\) en Ontario](#).

Conformément aux attentes du Ministère, le Conseil va collaborer avec différents partenaires, dont les bureaux de santé publique locaux, pour diffuser leur message au sujet de la vaccination. Si vous avez des questions au sujet de l'information que vous recevez au sujet de la vaccination, merci de vous adresser directement au producteur de la ressource qui vous a été acheminée.

Également en conformité avec les attentes du gouvernement de l'Ontario, le Conseil met en place un protocole de divulgation de la vaccination à l'intention des membres du personnel. Le protocole précise que les membres du personnel doivent fournir une preuve de l'une des trois attentes ci-dessous :

- la vaccination complète contre la COVID-19;
- une raison médicale pour ne pas être vacciné contre la COVID-19;
- du suivi d'une séance d'information sur la vaccination contre la COVID-19.

Les personnes qui ne sont pas entièrement vaccinées² devront subir un test rapide de détection des antigènes de la COVID-19 à une fréquence minimale qui sera prescrite sous peu par le ministère de l'Éducation, en plus de suivre la séance d'information.

Les données statistiques synthétisées et dépersonnalisées à l'échelle du Conseil seront affichées sur le site web du Conseil (rubrique « [Lutter contre la COVID-19](#) ») à compter du 15 septembre. Elles seront actualisées chaque mois.

33. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS, TUTEURS OU TUTRICES

Les courriels et les appels téléphoniques ou par vidéoconférence doivent être privilégiés. Les rencontres en personne seront exceptionnelles et limitées.

² « Entièrement vacciné/vaccinée contre la COVID-19 » signifie avoir reçu toutes les doses requises pour un ou plusieurs vaccins contre la COVID-19 approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé (par exemple, deux doses d'un vaccin à deux doses ou une dose d'un vaccin à dose unique), et avoir reçu la dernière dose du vaccin il y a au moins 14 jours.

Les écoles continueront d'informer les familles et d'alimenter leurs comptes sur les réseaux sociaux.

Sommaire de l'attestation de divulgation de la vaccination contre la COVID-19 En date du 15 septembre 2021

	Employés du conseil scolaire et conseillers scolaires		Autres personnes ¹	
	#	%	#	%
Nombre total de personnes qui sont concernées par cette politique	2739	100,0%	2358	100,0%
Nombre total de personnes qui ont attesté être entièrement vaccinées (avec ou sans pièce justificative)	1702	62%	1654	71%
Nombre total de personnes qui ont soumis une raison médicale avérée pour justifier la non-vaccination complète	0	0%	5	0,21 %
Nombre total de personnes qui n'ont pas encore soumis l'attestation ³ , s'ils sont connus	859	31%	VOIR NOTE ²	%

Note : les chiffres peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondissements

¹Autres personnes incluent celles qui sont fréquemment dans des écoles ou d'autres milieux pouvant avoir un contact direct avec les élèves ou le personnel (par exemple, visiteurs, bénévoles, entrepreneurs, autres professionnels et chauffeur de transport d'élèves)

²Les informations ne sont pas encore disponibles actuellement

³La soumission d'une attestation signifie avoir divulgué son statut personnel de vaccination au Conseil.

Parmi les employés et les conseillers scolaires qui ont soumis une attestation, 84 % des personnes ont attesté avoir été entièrement vaccinées.

Protocole du Conseil scolaire Viamonde concernant l'accès aux écoles par les intervenants externes d'une profession réglementée¹ de la santé pendant la pandémie COVID-19 et la réouverture des écoles

Mise en contexte

Le ministère de l'Éducation a donné la directive aux conseils scolaires de collaborer avec les partenaires afin de donner accès aux écoles pour les membres d'une profession réglementée de la santé.

Services externes ayant accès aux écoles du CS Viamonde :

À partir du 7 septembre 2021 jusqu'à nouvel ordre :

Tous les services de soins infirmiers, d'ergothérapie, de physiothérapie et d'orthophonie sont considérés des services essentiels.

Preuve de vaccination :

L'intervenant doit respecter la politique en termes d'exigences de vaccination pour la COVID du Centre de traitement ou des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire pour lequel il travaille.

Les centres de traitement et les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire sont responsables de gérer, obtenir et maintenir un registre à jour du statut de vaccination ou des résultats de tests antigènes rapides des intervenants, le cas échéant.

Le Conseil demande aux organismes de lui fournir une lettre attestant de leur politique en termes de vaccination et de la fréquence des tests antigènes rapides pour leurs employés ou leurs fournisseurs de services.

Les membres d'une profession réglementée de la santé :

1. L'intervenant communique avec la direction, sa déléguée ou son délégué pour prendre rendez-vous
2. L'intervenant vérifie le site Web de l'école et/ou du conseil scolaire afin de connaître le statut concernant la fermeture en cas d'éclosion avant de s'y rendre.
3. Avant chaque visite, l'intervenant remplit le [l'outil provinciale d'auto-dépistage quotidien de la COVID-19](#) et fait consigner les résultats dans le registre des visiteurs. Si l'intervenant répond affirmativement à une des questions, l'accès à l'école n'est pas permis.
4. Les parents, tuteurs, tutrices n'ont pas l'autorisation d'entrer dans l'école pour assister aux séances avec leur enfant.

5. Une fois arrivé à l'école, l'intervenant s'annonce à l'interphone à l'extérieur à l'entrée principale.
6. Dès que l'intervenant entre dans l'école, il porte obligatoirement son masque médical et se désinfecte les mains à la station installée à l'entrée de l'école.
7. Dans le bâtiment, l'intervenant se dirige directement au secrétariat tout en respectant la signalisation sur les planchers. Il attend son tour selon les exigences de la distanciation physique si le secrétariat est déjà au maximum de sa capacité.
8. La secrétaire consigne les informations de la visite au registre des visiteurs.
9. L'intervenant évite de toucher tout objet et surface au secrétariat.
10. Un membre du personnel accompagne l'intervenant dans le local assigné en respectant la signalisation dans les couloirs.
11. Une fois arrivé dans le local, l'intervenant sera fourni de lingettes sans javellisant ayant une composante d'hydroalcoolique qui se servira pour désinfecter la chaise et la table qu'il utilisera et tout autre surface qu'il touchera.
12. Le port de masque est requis en tout temps. Le port de la visière est aussi requis pour l'intervenant par certains bureaux de santé publique ou pour intervenir auprès d'un élève qui est exempté du port du masque. L'intervenant doit avoir en sa possession une visière et la porter si tel est l'exigence.
13. Le port de la visière, de gants et de blouson jetables est requis lorsqu'il y a un risque d'exposition à des fluides corporels.
14. Le port du masque médical avec fenêtre permettant de voir la bouche est autorisé afin de montrer le placement buccal adéquat pour la bonne prononciation de phonèmes. Il est autorisé que l'élève ou l'orthophoniste retire son masque pour quelques secondes en autant qu'une distance de plus de deux mètres est respectée entre l'intervenant et l'élève. Dans ces cas, un isoloir (en plexiglas) doit être utilisé; il est la responsabilité de l'intervenant d'apporter l'isoloir en plexiglas.
15. L'intervenant avise le secrétariat lorsqu'il est prêt à recevoir l'élève dans le local. La secrétaire appelle l'enseignant de classe pour que l'élève puisse se rendre au local où se trouve l'intervenant.
16. Une fois que la séance est terminée et que l'élève a quitté la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
17. Il désinfecte sa visière après chaque rencontre, ainsi que change de gants et de blouson, le cas échéant.
18. Les élèves se désinfectent les mains à la station de désinfection mis à cet effet avant et après la visite.
19. Avant de quitter la salle, l'intervenant désinfecte toutes surfaces et matériel touchés.
20. Si l'intervenant se rend dans la classe, le port du masque et de la visière (si applicable) est exigé.
21. L'intervenant devra désinfecter avec les lingettes fournies toutes les surfaces, tout le matériel et tous les objets qu'il a touchés dans la salle de classe.
22. L'intervenant jette les gants et le blouson dans une poubelle à cet effet dans le local.

23. L'intervenant utilise un registre de visite (voir page 6 du présent document) à chaque fois qu'il ou elle se rend dans une école.
24. Avant le départ de l'intervenant, le registre de la visite est remis à la direction. Cette étape est primordiale afin de faire des suivis en cas d'éclosion.
25. Si l'intervenant développe des symptômes de la COVID-19, il doit aviser la direction de l'école. Le [protocole de gestion de la COVID-19](#) sera donc enclenché.
26. Les aiguillages d'élèves à vos services, les procédures annoncées de vos centres durant la COVID-19 sont respectées par les écoles.

Accès à l'Internet :

Bien que certaines écoles aient des mots de passe pour visiteurs à l'école afin de donner l'accès au WiFi, les intervenants sont encouragés à ne pas utiliser cet accès mais plutôt à utiliser leur propre clé USB WiFi fournie par leur employeur.

Enseignement virtuel ou par les parents :

Les membres des prestataires externes fournissent leurs services soit de façon virtuelle ou sur les lieux de l'organisme selon les préférences des parents et des options disponibles pour des séances en personne telles que décidées par l'organisme externe.

Aiguillage :

Les aiguillages vers les organismes externes continuent pendant la pandémie. Le consentement des parents et de la direction d'école est obtenu par les modes de transmission disponibles. Les formulaires d'aiguillage sont transmis aux organismes selon les attentes établies avec chaque organisme. Advenant qu'une école doit fermer ses portes, la transmission des formulaires d'aiguillage ne peut pas se faire par télécopieur et est faite selon le mode établi pendant la fermeture des écoles au printemps 2020.

Faciliter le retrait des élèves en mode virtuel :

L'intervenant du centre de traitement peut communiquer directement avec les parents pour déterminer si l'enfant apprend en virtuel et obtenir le nom de la direction de l'école virtuelle et de communiquer avec celle-ci pour s'assurer que l'élève puisse être retiré de sa classe virtuelle pour participer à la séance virtuelle avec l'intervenante du centre de traitement. La direction d'école va s'assurer de communiquer avec l'enseignant virtuel afin de confirmer l'autorisation de retirer l'élève.

Rapports cliniques :

Les rapports cliniques des élèves pour lesquels les traitements ont été offerts en séances virtuelles sont acheminés à la personne-contact du Conseil qui s'assurera qu'ils soient versés au DSO de l'élève. Les rapports peuvent être postés ou envoyés par courriel crypté à la direction d'école de la classe virtuelle. L'intervenant devra demander l'adresse postale de la direction.

Nettoyage et désinfection pour rencontres en présentiel :

L'école va fournir les lingettes nettoyantes antiseptiques ou un vaporisateur antiseptique ainsi que des essuie-tout pour que l'intervenant du centre de traitement puisse essuyer entre chaque séance toutes les surfaces qui auront été touchées par l'élève et l'intervenant.

Coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantes-ressources :

Les coordonnées des directions d'écoles et des enseignants et enseignantes-ressources ont été partagés avec les centres de traitement. Il est à noter qu'en raison de la pandémie, des changements peuvent survenir sans préavis et qu'il est toujours préférable de vérifier le site Web du Conseil scolaire et de l'école pour des données à jour.

Centres de traitement

Région	Nom du centre
Durham et est de Toronto	Grandview Children's Centre
Simcoe-York, centre de Toronto et ouest de Toronto	Réseau de traitement des enfants de Simcoe-York
Halton et Peel	ErinoakKids
Waterloo	KidsAbility
Hamilton	Centre Ron Joyce, McMaster Health Services
Niagara	Niagara Children Centre
London	Thames Valley Children Centre
Lambton/Sarnia	Pathways Health Centre for Children
Windsor	John McGivney Children's Treatment Centre

– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (anciennement RLISS)

Soins infirmiers	Écoles desservies – CS Viamonde
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Est	Antonine-Maillet
	Ronald Marion
	Académie Alexandre Dumas
	Viola-Léger
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka	Laure-Rièse
	St-Joseph
	La Source
	Le Caron
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre	Roméo Dallaire
	Académie de la Moraine
	Académie La Pinède
	Paul-Demers

	Jeanne Lajoie
	LaFontaine
	Mathieu-da-Costa
	Étienne-Brûlé
	Norval-Morrisseau
	Chantal-Benoit
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Toronto	Charles-Sauriol
	Gabrielle-Roy
	La Mosaïque
	Pierre-Elliott-Trudeau
	Collège Français
	Toronto Ouest
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Centre-Ouest	Carrefour des Jeunes
	des Quatre-Rivières
	Félix-Leclerc
	Jeunes sans frontières
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Mississauga Halton	du Chêne
	Horizon-Jeunesse
	Le Flambeau
	Micheline-Saint-Cyr
	Dyane Adam
	Gaétan-Gervais
	Patricia-Picknell
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Waterloo Wellington	L'Harmonie
	David St-Jacques
	L'Odyssée
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton, Niagara, Haldimand, Brant	Renaissance
	Pavillon de la jeunesse
	Georges-P.-Vanier
	L'Héritage
	LaMarsh
	Nouvel-Horizon
	Franco-Niagara
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest	Académie de la Tamise
	La Pommeraie
	Marie-Curie
	Gabrielle-Dumont
– Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Érié St-Clair	L'Envolée
	Louise Charron
	de Lamothe-Cadillac
	Les Rapides
	Franco-Jeunesse

Registre de visite – Intervenants externes

Nom de l'intervenant :			Nom de l'organisme externe :	
Date de la visite :			Numéro de cellulaire :	
Nom de l'école :				

Nom de famille de l'élève	Prénom de l'élève	Niveau scolaire de l'élève	Heure d'arrivée de l'élève	Heure de départ de l'élève	Désinfection des surfaces et matériel utilisés (oui ou non)	Si vous avez visité la classe, veuillez cocher

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 17 septembre 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

**Objet : Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres
(sept 2020 à mai 2021)**

ANTÉCÉDENTS

Le 21 juillet 2021, une fiche de renseignements intitulée « Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2020 à mai 2021) » a été diffusée aux membres du Conseil.

SITUATION ACTUELLE

L'Équipe provinciale de vérification interne (EPVI) a recommandé lors de sa vérification interne portant sur les prévisions financières et rapports au ministère de l'Éducation de l'Ontario que les fiches de renseignements traitant les rapports trimestriels soient présentées également lors d'une rencontre du Conseil.

La fiche de renseignements distribuée le 21 juillet 2021 est en annexe pour fin de présentation.

Un surplus budgétaire est anticipé pour l'année 2020-2021. Ce surplus est composé de sommes provenant des postes non comblés, de la suppléance moindre, des formations qui n'ont pu avoir lieu et des dépenses de déplacement réduites, et ce, principalement à la suite de la fermeture des écoles et des bureaux au cours de l'année.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2021 intitulé « Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2020 à mai 2021) » soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim
Sébastien Fontaine

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Le 21 juillet 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2020 à mai 2021)

En annexe se trouve le rapport trimestriel qui couvre les dépenses des trois premiers trimestres, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 mai 2021.

Ce format présente les informations suivantes :

(1) *Budget révisé*

Cette colonne présente les montants du budget annuel tel qu'approuvé par le Conseil.

(2) *Prévisions*

Cette colonne indique les changements au cours de l'année qui pourraient être identifiés et occasionner des variations significatives au budget.

Commentaires :

Le budget fut ajusté pour tenir compte des subventions spéciales additionnelles accordées après l'approbation du budget révisé.

(3) *Dépenses au 31 mai 2021*

Ce montant représente les dépenses encourues à jour pour l'année en cours de même que le pourcentage du budget qu'elles représentent.

Commentaires :

Un surplus budgétaire est anticipé pour l'année 2020-2021. Ce surplus est composé de sommes provenant des postes non comblés, de la suppléance moindre, des formations qui n'ont pu avoir lieu et des dépenses de déplacement réduites, et ce, principalement à la suite de la fermeture des écoles et des bureaux au cours de l'année.

(4) *Dépenses au 31 mai 2020*

Ce montant représente les dépenses encourues pour l'année précédente pour la période correspondante de même que le pourcentage des dépenses totales encourues pour l'année précédente.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

(5) *Variation de tendance*

La variation de tendance représente la différence entre les deux pourcentages mentionnés ci-dessus multipliés par le montant total budgété. Ce calcul vise à dégager l'impact potentiel du rythme des dépenses durant l'année. Si le pourcentage dépensé du budget cette année était plus élevé que ce que nous aurions constaté l'année précédente, ceci pourrait signifier une variance qui ferait objet d'analyse de l'équipe des finances puisque les ressources se consommeraient alors plus rapidement.

Ce rapport sera présenté lors d'une réunion du Conseil en septembre.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Rapport financier mensuel
Pour la période du 1er septembre 2020 au 31 mai 2021

	BUDGET				RÉSULTATS					
	(1)	(2)	Variation		(3)		(4)		(5)	
	Budget révisé	Prévision	\$	%	Dépenses au 31 mai 2021		Dépenses au 31 mai 2020		Variation de tendance	
					\$	% du budget	\$	% ÉF	\$	tendance
FONCTIONNEMENT										
Enseignement										
Titulaires de classe	96 527 167	96 527 167	-	0,0%	74 556 855	77,2%	66 167 124	76,0%	(1 212 212)	(1,3%)
Suppléances	6 643 600	6 643 600	-	0,0%	5 276 691	79,4%	5 019 143	93,8%	957 175	14,4%
Aide à l'enseignement	14 562 976	14 562 976	-	0,0%	11 718 596	80,5%	10 740 325	82,9%	354 111	2,4%
Petite enfance	4 943 099	4 943 099	-	0,0%	3 735 847	75,6%	3 557 166	82,6%	346 585	7,0%
Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 880 869	7 880 869	-	0,0%	4 968 770	63,0%	4 060 826	67,9%	386 036	4,9%
Ordinateurs de classe	3 734 318	3 734 318	-	0,0%	1 765 446	47,3%	1 274 882	49,8%	93 494	2,5%
Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 985 601	12 985 601	-	0,0%	8 581 175	66,1%	8 013 683	76,9%	1 400 959	10,8%
Services de bibliothèque et d'orientation	3 478 200	3 478 200	-	0,0%	2 329 176	67,0%	2 579 004	81,6%	510 049	14,7%
Perfectionnement professionnel	1 539 430	1 539 430	-	0,0%	515 590	33,5%	567 960	73,6%	617 025	40,1%
Chefs de section	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directions, directions adjointes	10 540 372	10 540 372	-	0,0%	7 826 618	74,3%	7 391 506	73,2%	(108 982)	(1,0%)
Secrétaires d'école et fournitures	5 145 871	5 145 871	-	0,0%	4 522 017	87,9%	4 165 403	83,3%	(236 111)	(4,6%)
Conseillers et conseillères pédagogiques	3 948 970	3 948 970	-	0,0%	2 512 533	63,6%	1 997 209	69,1%	215 794	5,5%
Éducation permanente, cours d'été et langues int.	58 000	58 000	-	0,0%	26 760	46,1%	17 610	90,1%	25 503	44,0%
Total enseignement	171 988 473	171 988 473	-	0,0%	128 336 075	74,6%	115 551 841	76,7%	3 349 426	2,1%
Administration										
Conseillers scolaires	542 472	542 472	-	0,0%	437 892	80,7%	467 274	92,8%	65 500	12,1%
Directeurs et agents de supervision	1 101 655	1 101 655	-	0,0%	868 353	78,8%	900 553	70,5%	(91 854)	(8,3%)
Administration du conseil	5 268 671	5 268 671	-	0,0%	3 690 972	70,1%	3 487 369	75,4%	281 869	5,3%
Total administration	6 912 798	6 912 798	-	0,0%	4 997 217	72,3%	4 855 196	75,8%	255 515	3,5%
Transport										
Transport des élèves	21 832 669	21 832 669	-	0,0%	18 950 783	86,8%	17 947 643	92,3%	1 200 754	5,5%
Total transport	21 832 669	21 832 669	-	0,0%	18 950 783	86,8%	17 947 643	92,3%	1 200 754	5,5%
Installations destinées aux élèves										
Fonctionnement et entretien des écoles	22 551 110	22 551 110	-	0,0%	15 743 142	69,8%	14 318 369	61,8%	(1 805 471)	(8,0%)
Locaux temporaires	871 929	871 929	-	0,0%	180 040	20,6%	871 099	81,8%	532 955	61,1%
Utilisation communautaire des écoles	667 327	667 327	-	0,0%	397 684	59,6%	394 711	76,7%	114 183	17,1%
Intérêts sur la dette à long terme	5 076 750	5 076 750	-	0,0%	3 737 033	73,6%	3 946 244	75,0%	70 529	1,4%
Amortissement des immobilisations	14 223 416	14 223 416	-	0,0%	10 667 562	75,0%	9 593 531	75,0%	-	0,0%
Total inst. destinées aux élèves	43 390 532	43 390 532	-	0,0%	30 725 461	70,8%	29 123 954	68,0%	(1 087 803)	(2,8%)
Total fonctionnement	244 124 472	244 124 472	-	0,0%	183 009 536	75,0%	167 478 634	76,4%	3 475 041	1,4%
Autres										
Fonds générés par les écoles	3 830 000	3 830 000	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Projets spéciaux	547 841	4 047 406	3 499 565	638,8%	2 660 687	65,7%	3 254 515	68,4%	14 510	2,6%
Total autres	4 377 841	7 877 406	3 499 565	79,9%	2 660 687	33,8%	3 254 515	50,0%	14 510	16,2%
TOTAL DES DÉPENSES	248 502 313	252 001 878	3 499 565	1,4%	185 670 223	73,7%	170 733 149	75,6%	3 489 551	1,9%

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 17 septembre 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : FESFO – Frais annuels 2021-2022

Chaque année, le Conseil reçoit une demande de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) sollicitant une contribution financière de sa part afin de l'aider à organiser des activités et de faire de l'animation culturelle pour les jeunes des écoles secondaires de langue française. Toutes les écoles secondaires du Conseil participent à diverses activités organisées par la FESFO.

La contribution sollicitée du Conseil est :

Contribution à la FESFO	
Montant par élève	3,50 \$
ETP secondaire 31 octobre 2020	2 355
Sous total	8 242,50 \$
TVH	1 071,53 \$
Total	9 314,03 \$

* Le conseil reçoit une ristourne de la TVH égale à 83,3% de la valeur payée.

Le montant par élève est le même qu'en 2020-2021.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport daté du 17 septembre 2021 intitulé « FESFO – Frais annuels 2021-2022 » soit reçu.

QUE le Conseil verse la somme de 9 314,03 \$, à titre de contribution financière, à la FESFO pour l'année scolaire 2021-2022.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim
Sébastien Fontaine

POINT NO 7.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 17 septembre 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : ACÉPO - Frais annuels 2021-2022

Le Conseil est membre de l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) et paye des frais annuels à l'association.

L'ACÉPO a résolu de maintenir des liens privilégiés avec l'Ontario Public School Boards' Association (OPSBA). À cette fin, les conseils membres contribuent une somme supplémentaire à l'ACÉPO pour ce partenariat.

Pour l'année 2021-2022, les frais annuels pour l'ACÉPO et la contribution à OPSBA sont :

Frais annuel ACÉPO	
Montant fixe par conseil	5 000,00 \$
Montant par élève (6\$ par élève)	78 047,00 \$
TVH	10 796,11 \$
Total	93 843,11 \$
Partenariat OPSBA	
Montant fixe par conseil (8 000 \$ en 19-20)	8 666,67 \$
TVH	1 126,67 \$
Total	9 793,34 \$

* Le conseil reçoit une ristourne de la TVH égale à 83,3% de la valeur payée.

Le montant par élève est le même qu'en 2019-2020.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2021 intitulé « ACÉPO – Frais annuels pour 2021-2022 » soit reçu.

QUE le Conseil verse les frais de cotisation à l'ACÉPO au montant de 93 843,11 \$ incluant la TVH pour la période allant du 1er septembre 2021 et se terminant le 31 août 2022.

QUE le Conseil verse à l'OPSBA les frais reliés au partenariat au montant de 9 793,34 \$ incluant la TVH pour l'année scolaire 2021-2022.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation par intérim
Sébastien Fontaine

Le 17 septembre 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Plan de préparation du Conseil scolaire Viamonde à l'arrivée d'élèves en provenance de l'étranger

Contexte

Le 28 août 2020, le ministère de l'Éducation a envoyé aux conseils scolaires une note de service portant sur « l'État de préparation des conseils scolaires en vue d'accueillir les étudiants étrangers ». Dans cette dernière, le Ministère invitait les conseils scolaires ayant l'intention d'accepter des nouveaux élèves en provenance de l'extérieur du Canada lors de l'année scolaire 2020-2021, à élaborer et soumettre un plan contenant les détails sur la façon dont l'institution se conformerait aux exigences du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial en matière de santé publique. Les plans des conseils scolaires devaient en outre indiquer les mesures qui seront prises pour assurer l'application des exigences de la quarantaine du gouvernement fédéral pour les élèves étrangers ainsi que l'exigence de dépistage du gouvernement ontarien dans les deux semaines précédant la date de début de leurs études.

Il n'était pas attendu des conseils scolaires qui ne prévoyaient pas accepter de nouveaux élèves en provenance de l'étranger lors de l'année scolaire 2020-2021 de fournir un plan au ministère de l'Éducation.

Pendant l'année scolaire 2019-2020, le conseil scolaire Viamonde n'avait pas reçu de nouvelle demande d'admission pour le programme Viamonde international de la part d'élèves qui viendraient de l'étranger pour l'année scolaire 2020-2021. Par conséquent, le Conseil n'avait pas soumis de plan au ministère de l'Éducation.

SITUATION ACTUELLE

Le 05 août 2021, le ministère de l'Éducation a informé les conseils scolaires de l'Ontario qui n'ont toujours pas de plan approuvé et qui souhaitent accueillir les élèves étrangers pendant l'année scolaire 2021-2022 qu'ils doivent soumettre leur plan conformément aux règlements pris en vertu de la Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario.

Les conseils dont les plans avaient été approuvés pour l'année scolaire 2020-2021 n'étaient pas obligés de soumettre un nouveau plan et l'exigence provinciale selon laquelle les élèves étrangers qui sont en quarantaine à la suite de leur entrée au Canada doivent passer un test de dépistage de la COVID-19 le 14^e jour suivant leur arrivée a été éliminée.

Au courant de l'année scolaire 2020-2021, le programme Viamonde international a reçu 3 nouvelles demandes d'admission pour l'année scolaire 2021-2022. Afin de permettre à ces élèves de fréquenter les écoles du Conseil scolaire Viamonde,

un plan visant à démontrer l'état de préparation du Conseil a été élaboré et disponible à l'annexe A du présent rapport. De plus, une résolution du conseil scolaire approuvant un programme destiné aux élèves étrangers qui répond aux exigences fédérales et provinciales actuelles pour l'année scolaire 2021-2022 est requise.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2021 portant sur le plan de préparation du Conseil scolaire Viamonde à l'arrivée d'élèves en provenance de l'étranger soit approuvé.

QUE le Conseil approuve l'offre d'un programme d'étude scolaire de l'Ontario aux élèves en provenance de l'étranger pour l'année scolaire 2021-2022 conformément aux directives du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Sébastien Fontaine

PJ - Annexe A : Plan d'accueil des élèves en provenance de l'étranger

ANNÉE SCOLAIRE 2021 – 2022

PLAN D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

INTRODUCTION

Viamonde est le seul conseil scolaire laïque de langue française du Centre-Sud-Ouest de l'Ontario. Il couvre un territoire allant de Windsor à l'ouest jusqu'aux frontières de Trenton à l'est, puis de la péninsule du Niagara au sud, aux frontières du parc Algonquin au nord. Le territoire de Viamonde est desservi par [treize bureaux de santé publique](#).

Viamonde offre un programme d'accueil d'élèves internationaux permettant aux élèves de se développer académiquement et socialement au sein de ses écoles secondaires. Afin d'assurer la sécurité des élèves, des membres du personnel et réduire la propagation de la COVID-19, les élèves internationaux, leurs familles ainsi que les familles d'accueils sont fortement encouragées à lire ce protocole et à mettre en œuvre les exigences énoncées.

Les élèves, leurs familles ainsi que les familles d'accueils doivent consulter le site Web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#) pour connaître les mises à jour les plus récentes avant de finaliser leurs plans de voyage.

EXIGENCES LÉGALES

La santé et la sécurité de tous nos élèves, des membres du personnel et de toute la communauté de Viamonde sont notre priorité absolue. Nous sommes tenus de mettre en œuvre les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario en ce qui concerne la réouverture des écoles, respecter les lois, règlements et recommandations des gouvernements de l'Ontario, du Canada ainsi que les directives des bureaux de santé publique.

Afin de réduire la propagation de la COVID-19, les voyageurs qui entrent au Canada doivent se conformer aux exigences découlant de la Loi sur la mise en quarantaine. Le non-respect de ces exigences ou la soumission de renseignements frauduleux peut entraîner des amendes, des pénalités ou une peine d'emprisonnement.

Pour en savoir plus sur les conditions d'entrée au Canada, veuillez consulter :

- [Entrer au Canada par voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19 - Canada.ca](#)
- [Entrer au Canada par voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19 - Canada.ca](#)



DÉFINITIONS

Ci-dessous quelques termes de vocabulaire fréquemment utilisés en lien avec la COVID-19.

Distanciation physique (éloignement physique): Elle « signifie de garder ses distances les uns par rapport aux autres et de limiter ses activités extérieures. À l'extérieur, cela signifie de rester à au moins deux mètres (ou six pieds) des autres personnes lorsque cela est possible. » (Source : [COVID-19: Physical Distancing \(publichealthontario.ca\)](#))

L'hygiène des mains : « consiste à éliminer la saleté visible et à enlever ou tuer les micro-organismes transitoires se trouvant sur les mains. Elle peut être pratiquée avec du savon et de l'eau courante ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool. » (Source : [Hygiène des mains | Santé publique Ontario \(publichealthontario.ca\)](#))

Pour en apprendre plus sur comment pratiquer l'hygiène des mains : [vidéo](#).

Étiquette respiratoire : « Consiste à faire ce qui suit lorsque vous toussiez ou éternuez :

1. toussiez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans le pli de votre coude, et non dans votre main (même si vous portez un masque);
2. jetez sans tarder dans une poubelle doublée de plastique les mouchoirs en papier utilisés
3. lavez-vous les mains immédiatement après l'avoir fait » (Source : [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Prévention et risques - Canada.ca](#))

Auto isolement (quarantaine) : Consiste à rester à la maison, à éviter le contact avec d'autres personnes (y compris celles de votre ménage si possible) et à ne quitter la maison que pour des raisons essentielles, comme une urgence médicale ».

Suivre les indications suivantes [Maladie à coronavirus 2019 \(COVID-19\) - Comment s'auto-isoler \(publichealthontario.ca\)](#) pour savoir comment s'auto isoler ou se mettre en quarantaine.

S'autosurveiller : consiste à surveiller son état de santé dans le but de déceler les symptômes éventuels de la COVID-19. Informez vos parents, tuteurs ou tutrices, votre famille d'accueil de tout problème de santé que vous rencontrez.

Suivre les directives [COVID-19: Comment s'autosurveiller \(publichealthontario.ca\)](#) pour savoir comment s'autosurveiller.

SENSIBILISATION AUX MESURES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les consignes de distanciation physique, les repères visuels à suivre, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le port du masque doivent être respectés en tout temps par les élèves y compris les élèves internationaux. De plus, il est attendu de procéder à une [autoévaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19](#) avant de se rendre à l'école.

1. Distanciation physique

Tous les élèves doivent respecter la distanciation physique en tout temps. Pour en savoir plus sur comment pratiquer la distanciation physique, vous référer aux ressources ci-dessous :

[COVID-19: Physical Distancing \(publichealthontario.ca\)](#)

2. Repères visuels à suivre

Suivre en tout temps les repères visuels (flèches collées au sol ou affiches sur les murs) sur le sol et les murs qui favorisent la circulation en sens unique dans l'école.

3. Hygiène des mains

Une hygiène appropriée des mains constitue l'une des stratégies de protection les plus importantes.

Des pauses sont programmées pour permettre aux élèves de se laver ou se désinfecter les mains à l'aide d'un désinfectant à base de solution alcoolisée d'au moins 60% :

- à leur arrivée à l'école ;
- avant et après les activités à l'extérieur ;
- avant et après les cours d'éducation physique ;
- avant et après les cours d'éducation technologique ;
- avant et après le dîner ;
- avant de quitter à la fin des classes;
- avant de mettre ou de retirer un masque;
- après utilisation des toilettes;
- avant et après la pratique de l'étiquette respiratoire;
- ou lorsque les mains sont visiblement sales.

Pour en apprendre plus sur comment bien pratiquer l'hygiène des mains, visitez les ressources ci-dessous :

[7576_VM_affiche_lave_les_main_v3.indd \(csviamonde.ca\)](#)

[Comment se laver les mains](#)

[Comment se désinfecter les mains](#)

[Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) – Comment se laver les mains \(publichealthontario.ca\)](#)

4. L'étiquette respiratoire

Les élèves doivent pratiquer l'étiquette respiratoire lorsqu'ils toussent ou éternuent. Veuillez vous référer aux consignes ci-dessous pour pratiquer une bonne étiquette respiratoire.

[CSV 404608 prévenez la propagation \(Habitudes d'hygiène qui nous protègent des virus JP \(csviamonde.ca\)\)](#)

[Limitez la propagation de la COVID-19 : Hygiène pour les enfants - Canada.ca](#)

5. Port du masque

Les élèves de la 7^e à la 12^e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans les couloirs et en classe, sauf en cas d'exemption raisonnable. Le port du masque non médical ou en tissu est exigé à l'extérieur de l'école si la distanciation physique n'est pas maintenue. Les élèves doivent porter un masque au moment de l'embarquement à bord du véhicule de transport scolaire ou au moment de leur arrivée à l'école, à moins d'une condition spécifique empêchant le respect de cette consigne. Les élèves peuvent porter leurs propres masques non médicaux ou en tissu.

Les élèves internationaux sont encouragés à voir comment porter et enlever le masque adéquatement et à déterminer quel type de masque leur semble le plus confortable.

[Port du masque VF.pdf \(csviamonde.ca\)](#)

[Comment bien porter le masque non médical ou le couvre visage](#)

6. Autoévaluation des symptômes de la COVID-19

Les élèves et les membres de la famille d'accueil doivent quotidiennement surveiller l'apparition de [symptômes de la COVID-19](#) décrits par la Santé publique et rester à la maison s'ils ne se sentent pas bien.

Un [formulaire d'auto-évaluation](#) est disponible afin d'effectuer l'auto-évaluation quotidienne avant d'arriver à l'école. Le résultat indiquera si l'élève peut aller à l'école ou s'il ou elle doit rester à la maison, avec les prochaines étapes à suivre. Les élèves qui n'ont pas réussi leur auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 ne doivent pas se présenter à l'école.

Selon l'évolution des consignes de santé publique, il est possible qu'une preuve d'un auto-dépistage réussi est exigée au moment de la routine de prise de l'assiduité matinale à l'école.

Autres moyens à votre disposition pour effectuer son autoévaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19 :

- Sur papier en utilisant le « [passeport santé Viamonde](#) » contenant le formulaire de dépistage et le feuillet à signer.

Les élèves qui ont dû s'auto-isoler doivent présenter une [attestation de retour à l'école](#) complétée et signée.

PLANIFICATION DE VOTRE DÉPART POUR LE CANADA

Vous trouvez ci-dessous quelques consignes importantes à suivre avant votre départ pour le Canada.

1. Prise de contact

- Prenez contact avec votre famille d'accueil pour faire connaissance. Des rencontres virtuelles peuvent être envisagées à l'aide d'outils comme Zoom, Teams ou Skype.
- Échangez des courriels et des numéros de téléphones d'urgence.
- Confirmez qui et où vous rencontrez votre hôte à votre arrivée. Veuillez noter que les chauffeurs et les familles d'accueil n'entreront pas dans le bâtiment de l'aéroport.

2. Auto-isolement (quarantaine)

Il est recommandé, avant de quitter votre pays d'origine pour venir au Canada, de vous isoler chez vous pendant 14 jours avant le départ et de n'interagir qu'avec votre famille pendant cette période. Veuillez-vous référer aux consignes ci-dessous pour savoir comment s'auto-isoler.

3. Test de dépistage de la COVID-19

Il est fortement recommandé de subir un test de dépistage moléculaire de la COVID-19, 72 heures avant l'heure de départ de votre vol. Obtenir d'un médecin la confirmation que vous êtes en bonne santé et que vous pouvez voyager en toute sécurité. Apporter la lettre avec vous lorsque vous passez les services d'immigration.

4. Documents requis pour le voyage

Vérifier que vous pouvez entrée au Canada : [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada - Restrictions de voyage au Canada – Voyage.gc.ca](#)

Assurez-vous d'avoir en votre possession les documents suivants :

- Passeport
- Permis d'études délivré par les autorités canadiennes
- Lettre d'acceptation du Conseil scolaire Viamonde
- Plan d'auto-isolement ou de quarantaine
- Documents de garde de la famille d'accueil
- Informations de contact de la famille d'accueil
- Carnet de vaccination
- Confirmation de la couverture d'assurance maladie
- Résultat de votre test de dépistage de la COVID-19 préalable à l'Arrivée au Canada

- Médicaments d'ordonnance au besoin
- Plusieurs masques non médical et une petite bouteille de désinfectant à mains (maximum 100 ml)
- Lingettes désinfectantes
- Habits de rechange et quelques collation (non liquide)

5. Plan de quarantaine

Avant de se rendre au Canada, tous les voyageurs, peu importe leur nationalité doivent préparer un plan de quarantaine approprié. Ce plan doit être téléchargé dans l'application « ArriveCAN » et une copie envoyée à Viamonde international à l'adresse : viamondeinternational@csviamonde.ca. Un modèle de plan de quarantaine vous est proposé à la page 15 du présent document. Il est également recommandé si possible d'imprimer une copie papier de son plan de quarantaine.

Référez-vous à ces consignes du gouvernement du Canada pour évaluer votre plan de quarantaine : [COVID-19 : Évaluez votre plan de quarantaine - Restrictions de voyage au Canada – Voyage.gc.ca](https://www.voyage.gc.ca/COVID-19/evaluer-votre-plan-de-quarantaine)

Note : Le gouvernement du Canada a mis à jour la liste de vérification des exigences pour entrer au Canada en fonction du statut de vaccination des voyages. Vous référer à l'adresse : [COVID-19 : Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada – Restrictions de voyage au Canada – Voyage.gc.ca](https://www.voyage.gc.ca/COVID-19/liste-de-verification-des-exigences-pour-entrer-au-canada)

6. Application « ArriveCAN »

L'application « ArriveCAN » est disponible pour iPhone et Android et peut être téléchargée à partir de l'App Store ou de Google Play.

Vous pouvez consulter et télécharger l'application en visitant le site Web : [Utilisez ArriveCAN : Transmettez l'information sur votre voyage d'entrée au Canada - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/arrivecan).

Une vidéo descriptive de l'application est également disponible en suivant : [Prévoyez vous de voyager au Canada? Utilisez ArriveCAN \(vidéo description\) - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/arrivecan/arrivecan-arrivecan-arrivecan)

À L'AÉROPORT ET PENDANT LE VOL – BONNES PRATIQUES

Assurez-vous d'arriver à l'aéroport suffisamment tôt; afin d'avoir assez de temps pour régler les formalités d'embarquement.

1. Port du masque et lavage des mains

N'oubliez pas de porter un masque en tout temps. Lavez-vous les mains avant de monter dans l'avion et apportez du désinfectant pour les mains à utiliser pendant le voyage.

2. Distanciation physique

En tout temps, essayer de garder ses distances avec les autres. Dans la mesure du possible, garder une distance d'au moins 2 mètres entre vous et les personnes autour de vous. Si ce n'est pas possible, assurez-vous de porter votre masque. Respecter les consignes indiquées sur les affiches ainsi que les marqueurs de direction au mur et au sol de l'aéroport.

3. Sécurité

Gardez votre téléphone portable chargé au cas où vous auriez besoin de contacter votre famille d'accueil. Apportez des collations dans votre sac à main, car il est possible que les restaurants de l'aéroport ne soient pas ouverts ou que les files d'attente soient trop longues.

Une fois dans l'avion, assurez-vous d'essuyer à l'aide d'une lingette désinfectante votre espace et en particulier l'écran de télévision ainsi que les boutons de commande s'il y en a, la table pliante et les accoudoirs.

ARRIVÉE AU CANADA

Une fois arrivée au Canada, pendant que vous vous préparez à passer les services de l'immigration canadienne, n'oubliez pas de :

- Envoyez un message à votre tuteur ou tuteur de la famille d'accueil pour l'informer que vous êtes arrivé;
- Ayez votre plan d'auto-isolement imprimé à disposition et prêt à être montré à l'agent d'immigration;
- Ayez une copie des documents de garde et les informations de contact de la famille d'accueil;
- Ayez une copie de votre lettre d'acceptation du Conseil scolaire Viamonde;
- **Très important** : N'oubliez pas d'obtenir votre permis d'études auprès de l'agent d'immigration au besoin;
- Rencontrez la personne qui vient vous chercher à l'extérieur de l'aéroport à l'endroit convenu d'avance;
- Si vous avez des questions concernant le transport de l'aéroport à l'adresse de votre famille d'accueil, téléphonez au numéro suivant : (905)301-1218.
- **Très important** : Il ne doit y avoir aucun arrêt prévu ou imprévu pendant le trajet de l'aéroport au site d'auto-isolement. Lorsque vous quittez l'aéroport, vous devez vous rendre directement au lieu de votre auto-isolement.

AUTO-ISOLEMENT (QUARANTAINE)

1. ATTENTES GOUVERNEMENTALES

Au Canada et en Ontario, tout le monde a fait des efforts et continue à le faire, pour limiter la propagation de la COVID-19. Ces efforts passent par le respect des règles importantes émises par les différents paliers de gouvernement au niveau fédéral, provincial et municipal.

- Lorsque vous arrivez dans votre famille d'accueil, vous devez vous auto-isoler pendant 14 jours. Cela signifie que vous devez rester dans votre chambre et éviter tout contact direct avec les membres de votre famille d'accueil. Vous devez utiliser des toilettes réservées à votre usage exclusif et discuter avec votre famille d'accueil des procédures de lavage et désinfection de votre linge.
- Envoyer un courriel à viamondeinternational@csviamonde.ca pour informer le Conseil scolaire que vous êtes arrivé à votre famille d'accueil.
- Les gouvernements du Canada et de l'Ontario veulent s'assurer que tous les nouveaux arrivants au Canada sont en sécurité et en bonne santé. Pour cela, ils vous appelleront, vous ou votre famille d'accueil pour s'assurer que vous vous isolez et que vous respectez les règles. Soyez prêt à répondre aux appels en provenance du 1-855-906-5585 ou du 1-613-221-3100.

Si vous enfreignez la [loi sur la quarantaine](#), vous êtes passible d'amendes voir d'une peine d'emprisonnement. De plus, les autorités locales, provinciales et fédérales compétentes seront contactées.

2. SÉCURITÉ PENDANT L'AUTO-ISOLEMENT (QUARANTAINE)

Pendant votre période d'auto-isolement, il est important que vous restiez dans votre chambre. Vous pouvez sortir de votre chambre pour aller à la salle de toilette qui vous a été attribuée.

N'oubliez pas de garder votre chambre propre et de pratiquer une bonne hygiène. Par exemple, lavez-vous souvent les mains, prenez une douche tous les jours, nettoyez la salle de bain après l'avoir utilisée en vous servant des produits de nettoyage mis à votre disposition par votre famille d'accueil.

Vous trouverez en suivant ce lien des consignes de nettoyage des surface fréquemment touchées : [COVID-19 : Nettoyage et désinfection - Canada.ca](#).

Pratiquer l'étiquette respiratoire lorsque vous éternuez ou toussiez et portez un masque non médical lorsque vous êtes en contact avec quelqu'un.

3. QUE FAIRE DURANT L'AUTO-ISOLEMENT (QUARANTAINE)

a. RESTEZ EN CONTACT

Contactez vos amis et votre famille lorsque vous vous isolez. Vérifiez auprès de votre famille d'accueil que vous avez accès au wi-fi. Il est important de consulter régulièrement votre courrier électronique, car votre école pourrait essayer de vous contacter.

b. PRENEZ SOIN DE VOTRE SANTÉ MENTALE

Être dans un nouvel environnement est sûrement excitant cependant, s'isoler peut représenter un défi.

Communiquez régulièrement avec votre famille et votre famille d'accueil et faites-leur savoir comment vous vous sentez.

Vous trouverez sur le site Web du Conseil des ressources pour soutenir votre santé mentale : [Rubrique santé mentale \(csviamonde.ca\)](https://www.csviamonde.ca/rubrique-sante-mentale).

c. SANTÉ PHYSIQUE

Rester actif pendant l'auto-isolement. Faites de l'exercice à la maison. Essayez de vous coucher à une heure raisonnable et ne restez pas debout toute la nuit. Mangez des repas et des collations nutritifs.

4. TEST COVID-19

Le gouvernement de l'Ontario exige que tous les élèves internationaux subissent un test de dépistage de la COVID-19 avant d'intégrer l'école. Après la quarantaine de 14 jours, vous et votre famille d'accueil devez organiser un [test de dépistage de la COVID](#) dans une clinique locale. Votre famille d'accueil vous transportera vers et depuis le test en respectant les protocoles de sécurité en place et vous fournira des masques non médicaux, l'équipement de protection individuelle nécessaire et s'assurera de prendre des mesures pour assurer la distanciation sociale et limiter tout contact inutile avec toute autre personne pendant que l'étudiant n'est pas dans le lieu de quarantaine afin de se faire tester.

FIN DE L'AUTO-ISOLEMENT (QUARANTAINE)

Une fois l'auto-isolement de 14 jours complété et que le résultat du test moléculaire de COVID-19 indique un résultat négatif, l'élève doit informer le service aux élèves internationaux viamondeinternational@csviamonde.ca en envoyant une copie de son plan d'auto-isolement signé.

L'élève doit continuer de procéder quotidiennement à une autoévaluation des symptômes de la COVID-19 avant de se rendre à l'école. Une fois autorisé à se rendre à l'école, il devra se présenter à l'administration de l'école pour les procédures de choix de cours.

Il est important de respecter en tout temps les directives du guide aux familles du Conseil scolaire Viamonde disponible en suivant ce lien : [Fonctionnement au palier secondaire \(csviamonde.ca\)](#).

Le [guide aux familles](#) énonce des mesures que le Conseil scolaire Viamonde met en œuvre pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves, des membres du personnel et de la communauté. Ce guide est conforme aux directives des bureaux de santé et du ministère de l'Éducation. Un rappel que :

- Les élèves de la 7^e à la 12^e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans les couloirs et en classe.
- Tous les élèves doivent respecter la distanciation physique en tout temps.
- Tous les élèves doivent respecter les repères visuels dans l'école et pratiquer en tout temps l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire.

- Tous les élèves doivent procéder quotidiennement à une autoévaluation des symptômes de la COVID-19 avant de se rendre à l'école.

DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES POUR LA GESTION DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES DE VIAMONDE.

La page 16 du [guide aux familles](#) énonce des directives claires pour la gestion des cas de COVID-19 et les éclosions dans les écoles du Conseil scolaire Viamonde. En résumé :

- Si un élève ou un membre du personnel est testé positif à la COVID-19, vous en serez informé dès que possible.
 - o Pour des raisons de confidentialité, votre identité ou celle de la personne ayant reçu un test positif de la COVID-19 ne sera pas divulgué.
 - o Le bureau de santé publique local fournira au Conseil des directives en matière de santé et sécurité à suivre.
 - o Les personnes considérées comme contact étroit avec un cas positif de COVID-19 seront invitées à s'isoler pendant 14 jours. Les frères et sœurs ou les membres de la famille qui vivent dans le même foyer seront également invités à s'isoler.
- Si une éclosion est déclarée dans l'école, vous serez informé dès que possible.
 - o Une éclosion : se définit dans une école comme suit : au moins deux cas de COVID-19 confirmés en laboratoire dans une période de 14 jours parmi les élèves et/ou le personnel, avec un lien épidémiologique, et lorsqu'on peut présumer de façon raisonnable qu'au moins un cas a contracté l'infection à l'école (y compris dans les transports scolaires et les services de garde d'enfants avant et après l'école).
 - o En cas d'éclosion, le bureau de santé publique local fournira au Conseil des directives en matière de santé et sécurité à suivre.
 - o Une éclosion peut conduire à une fermeture d'école si le bureau de santé publique le décide.

Les élèves internationaux du Conseil scolaire Viamonde sont couverts par l'assurance médicale « Emergency Medical Insurance » de StudyInsured.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

- Santé publique Ontario : [Bienvenue | Santé publique Ontario \(publichealthontario.ca\)](https://www.ontario.ca/fr/la-sante-publique)
- Aéroport international Pearson: [What to expect | Pearson Airport \(torontopearson.com\)](https://www.torontopearson.com/fr/actualites/actualites-actualites)
- Gouvernement du Canada : [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Étudiants étrangers - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/santee/santee-maladies-infectieuses/maladie-a-coronavirus-covid-19/etudiants-etrangers.html)
- Ministère de l'éducation de l'Ontario : [Ministère de l'Éducation | Ontario.ca](https://www.edu.gov.on.ca/fr/la-formation/le-19-covid-19)

LISTE DE CONTRÔLE ÉLÈVES INTERNATIONAUX**SEPTEMBRE 2021**

La sécurité des élèves, des membres du personnel, des familles et des communautés du Conseil scolaire Viamonde est notre priorité première. La liste de contrôle ci-dessous décrit les attentes auxquelles vous devez vous conformer en tout temps.

Veuillez repasser en revue les attentes énoncées et signer à la page 16 pour confirmer que vous comprenez, acceptez et que vous allez vous conformer à ces attentes.

Faire parvenir une copie des pages 12 à 16 à l'adresse viamondeinternational@csviamonde.ca

PANIFICATION DE VOTRE VOYAGE POUR LE CANADA

Prendre contact avec votre famille d'accueil.

Fournir à votre famille d'accueil les informations sur votre arrivée.

Lire le document comment s'isoler lorsque vous vivez avec d'autres personnes du gouvernement du Canada : [COVID-19 : Comment se placer en quarantaine \(s'auto-isoler\) à la maison si vous avez peut-être été exposé mais que vous ne présentez pas de symptômes - Canada.ca](#).

Procéder à une autoévaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19 avant votre voyage [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Symptômes et traitement - Canada.ca](#)

Remplir, imprimer et envoyer à l'adresse viamondeinternational@csviamonde.ca votre plan d'auto-isolement.

Téléchargez l'application ArriveCAN (iOS et Android) et y fournir toutes les informations requises.

Prévoir au minimum 2 masques en tissus non médicale, une bouteille de désinfectant pour les mains au format voyage, des lingettes désinfectantes et au besoin un thermomètre.

Avoir en sa possession pour le voyage les documents suivants :

- Passeport et permis d'études;
- Documents de garde de la famille d'accueil et lettre d'acceptation du Conseil scolaire Viamonde;
- Informations de contact de la famille d'accueil;
- Copie de ce document signée par vous-même et vos parents;
- Formulaire imprimé de votre plan d'auto-isolement;

À L'AÉROPORT ET PENDANT LE VOL

Portez un masque, se laver fréquemment les mains et utiliser un désinfectant pour les mains.

Pratiquez la distanciation physique et touchez le moins de surfaces possible. Nettoyer votre espace personnel et réduisez au minimum les déplacements aux toilettes.

Gardez votre téléphone portable chargé. Apportez votre propre nourriture et une bouteille d'eau rechargeable. Changez votre masque chaque fois que vous changez d'avion ou d'aéroport.

ARRIVÉE AU CANADA

Contactez votre famille d'accueil et convenir d'un point de rencontre.
Porter un masque et des gants propres.
Préparez tous les documents nécessaires au passage de l'immigration.
Maintenir une distance physique lors du ramassage de vos bagages.
Chargez vous-même vos propres bagages dans la voiture et asseyez-vous sur le siège arrière si possible.
Gardez votre téléphone portable chargé. Apportez votre propre nourriture et une bouteille d'eau rechargeable.

AUTO-ISOLEMENT (QUARANTAINE)

Vous devez vous auto-isoler pendant 14 jours.
Restez dans votre chambre et évitez tout contact avec les autres membres de la famille d'accueil.
À votre arrivée dans la maison de votre famille d'accueil, enlevez immédiatement vos vêtements de voyage et les nettoyer.
Veillez à ce que votre chambre soit bien aérée et propre - ouvrez votre fenêtre pour permettre la circulation de l'air.
Adoptez une bonne hygiène et utilisez une salle de bain séparée si possible.
Nettoyez la salle de bains après chaque utilisation. Restez en contact avec vos amis et votre famille par téléphone ou par Internet.
Surveillez votre bien-être physique et mental.
Compléter quotidiennement le formulaire de la page 17 et soumettez-le aux jours 7 et 14 à l'adresse viamondeinternational@csviamonde.ca. Vous avez également l'option de procéder à une autoévaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19 en suivant le lien qui vous est proposé à la page 18.
Gardez les objets personnels séparés de ceux qui appartiennent aux autres membres de la famille d'accueil.
À la fin de votre période de quarantaine, organisez un test COVID.
Communiquer le résultat au responsable du programme Viamonde international.

LIRE ET COCHER POUR INDIQUE VOTRE ACCORD, SIGNER ET INDIQUER LA DATE

- En signant ci-dessous, j'affirme avoir lu en entier, compris et accepté de me conformer aux attentes énoncées dans le plan d'accueil des élèves internationaux du Conseil scolaire Viamonde.
- L'auto-isolement est une exigence de la loi sur la quarantaine et n'est pas facultatif.
Parent, tutrices ou tuteur : Je suis conscient que l'élève doit se conformer à la Loi sur la quarantaine du gouvernement du Canada et que le non-respect de cette loi entraîne de graves conséquences ou pénalités. Je comprends que les élèves et les parents sont responsables de toute amende imposée par le gouvernement et encourue en raison de la violation de la Loi sur la quarantaine et des règlements des gouvernements du Canada et de l'Ontario.
- Je me suis inscrit en utilisant l'application ArriveCAN; je le présenterais à l'aéroport à mon arrivée au Canada.
- Je confirme que je dispose d'une assurance médicale appropriée, en vigueur à la date de mon arrivée au Canada, qui inclut la couverture de COVID-19 pendant la période de quarantaine.

Nom et prénom de l'élève : <i>(caractères d'imprimerie)</i>	
Signature de l'élève :	Date :

Nom et prénom parent, tuteur ou tutrice : <i>(caractères d'imprimerie)</i>	
Signature :	Date :
Parenté avec l'élève :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur légal <input type="checkbox"/> Autre (indiquer)

Nom et prénom parent, tuteur ou tutrice : <i>(caractères d'imprimerie)</i>	
Signature :	Date :
Parenté avec l'élève :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur légal <input type="checkbox"/> Autre (indiquer)

PLAN D'AUTO-ISOLEMENT (QUARANTAINE)

INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE

Prénom	Nom	Date de naissance (aa/mm/dd)	
Numéro de téléphone	Courriel		
Adresse	Ville	Province	Code postale

PARENT, TUTEUR OU TUTRICE AU CANADA

Prénom	Nom	Date de naissance (aa/mm/dd)	
Numéro de téléphone	Relation avec l'élève	Courriel	
Adresse	Ville	Province	Code postale

INFORMATION DE VOYAGE

Date d'arrivée (aa/mm/dd)	En provenance de (ville/pays)	Arrivée par : <input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Voie terrestre <input type="checkbox"/> Voie maritime
Si arrivée par avion		
Numéro de la compagnie aérienne / du vol (le cas échéant)		Numéro de vol

PLAN D'AUTO-ISOLEMENT

Avez-vous prévu un hébergement pour votre période d'auto-isolement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, à quelle adresse et dans quelle ville effectuerez-vous la période d'auto-isolement (quarantaine) de 14 jours ?	
Adresse :	Ville :
Indiquer dans quel lieu où vous effectuerez votre période d'auto-isolement (quarantaine) de 14 jours	

<input type="checkbox"/> Dans votre famille d'accueil <input type="checkbox"/> Avec vos parents ou votre famille <input type="checkbox"/> Hôtel
Avez-vous pris les dispositions nécessaires pour votre période d'auto-isolement de 14 jours ? (par exemple, nourriture, médicaments, etc.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez les décrire (soyez précis) : _____ _____ _____ _____
Quel moyen de transport utiliserez-vous pour vous rendre à votre lieu de quarantaine ou d'auto-isolement ? <input type="checkbox"/> Véhicule privé <input type="checkbox"/> Transport en public <input type="checkbox"/> Taxi <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____

DÉCLARATION

Je : _____ (Prénom et nom de l'élève) Signature	Certifie que les informations contenues dans ce document sont exactes Date :
Je : _____ (Prénom et nom du parent, tuteur ou tutrice de l'élève) Signature	Certifie que les informations contenues dans ce document sont exactes Date :

AUTOÉVALUATION QUOTIDIENNE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

Prénom :

Nom :

École :

Date d'arrivée au Canada :

Date de fin d'auto-isolement :

Autoévaluation quotidien															
Chaque jour, parcourez la liste des symptômes si dessous. Si vous éprouvez l'un d'eux, inscrire une coche. Informer votre famille d'accueil, communiquer avec votre bureau de santé publique ou faire un test de dépistage de la COVID-19															
Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	<p>Si vous utiliser la version papier pour effectuer votre autoévaluation quotidien des symptômes de la COVID-19, aux jours 7 et 14 de l'auto-isolement, envoyez une copie de ce formulaire de suivi à viamondeinternational@csviamonde.ca.</p> <p>Au 14ème jour de l'auto-isolement, le parent, tuteur ou tutrice doit prendre les dispositions nécessaires pour que l'élève puisse se rendre en toute sécurité dans un centre d'évaluation pour passer un test COVID-19.</p> <p>Si vos symptômes persistent au-delà de la période de 14 jours, contactez votre tuteur pour organiser un contrôle médical.</p>
Date de début de l'auto-isolement (aa/mm/jj)															
Fièvre ou frissons															
Toux ou croup (toux ressemblant à un aboiement)															
Essoufflement															
Mal de gorge															
Difficulté à avaler															
Nez qui coule ou bouché ou congestionné															
Diminution ou perte du goût ou de l'odorat															
Conjonctivite - Inflammation de l'œil															
Mal de tête - Inhabituel ou prolongé															
Problèmes digestifs comme la nausée, les vomissements, la diarrhée ou les maux de ventre															
Douleurs musculaires - Inhabituelles ou prolongées															
Fatigue extrême - Épuisement, manque d'énergie															
Chutes fréquentes															
Aucune des symptômes ci-dessous															
Initiales de la personne ayant procédé à l'autoévaluation															

Autoévaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19 en ligne : Les élèves internationaux disposent également de l'option d'effectuer quotidiennement en ligne leur autoévaluation des symptômes de la COVID-19 en suivant ce lien : [Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 Viamonde international \(Copie\) \(office.com\)](#) ou en scannant le code QR ci-contre.



- Vous avez également l'option de procéder à une autoévaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19 en cliquant sur le lien suivant [Microsoft Forms](#) ou en utilisant le bar code ci-dessous.



POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 17 septembre 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique n° - 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° - 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde* a été revue et doit être envoyée en consultation publique.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la *Politique n° -3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde* présentée sans changement.

La *Politique n° - 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde*, sera présentée aux instances habituelles aux fins de consultation publique. Ces instances sont : les directions d'école, le personnel enseignant, les conseils d'école, les syndicats, le comité de participation des parents et toute autre instance jugée utile. La version revue de la politique sera aussi affichée sur le site web du Conseil et mentionnée avec un hyperlien dans les Faits saillants de la présente réunion.

À l'issue de la consultation publique, la politique sera revue à la lumière des commentaires reçus de la part des différentes instances et la version définitive de celle-ci sera présentée à une prochaine réunion du Conseil aux fins d'approbation, de diffusion et de mise en vigueur.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2021 portant sur la *Politique n° - 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° - 3,12 Recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde* telle que présentée à l'Annexe A, pour consultation publique sur le site web du Conseil et envoi aux instances suivantes : les directions d'école, le personnel enseignant, les conseils d'école, les syndicats, le comité de participation des parents et toute autre instance jugée utile.

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Préparé par :

La surintendance de l'éducation

Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,

Sébastien Fontaine

p. j.

**RECHERCHE-ACTION MENÉE
AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Approuvée le 22 novembre 2002****Révisée le 25 mai 2013****Révisée le 25 janvier 2018****Prochaine révision en 2021-2022**

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur et les avantages d'une recherche-action qui a un impact positif sur l'apprentissage de l'élève.

Toute recherche-action menée auprès des écoles venant des facultés d'éducation, des organismes, des associations et de membres du personnel du Conseil est encouragée.

DÉFINITION

Une recherche-action est définie comme étant une recherche effectuée au sein d'une école en utilisant les élèves, les membres du personnel et les parents, le cas échéant, dans le but d'améliorer l'apprentissage en général en impliquant divers intervenants et intervenantes.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Toute recherche-action doit respecter les valeurs du Conseil.
2. Le Conseil favorise les projets de recherche-action novateurs visant à contribuer :
 - a. à l'atteinte de ses priorités pédagogiques;
 - b. au développement de stratégies d'apprentissage et d'enseignement au 21^e siècle;
 - c. à l'amélioration du bien-être de l'élève.
3. Le Conseil se réserve le droit de refuser toute recherche-action qui risque d'interférer avec les priorités d'une école ou du Conseil.
4. Le Conseil se réserve le droit d'annuler son engagement à titre de partenaire d'un projet de recherche-action dans des circonstances exceptionnelles.
5. Le Conseil tente d'être équitable dans la distribution des projets de recherche-action au sein de ses écoles afin de ne pas surimposer les mêmes écoles.
6. L'accès au dossier scolaire de l'élève (DSO) est interdit.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Une recherche-action sera considérée si elle respecte :

- les priorités pédagogiques du Conseil;
- la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*;
- les règles d'éthique généralement reconnues en recherche;
- la confidentialité de l'élève et de l'école;
- l'esprit d'inclusion, être exempte de stéréotype et respecter la valeur de la personne humaine;
- la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel;
- un délai raisonnable de la date souhaitée pour entamer la recherche;
- qu'aucuns frais ne soient occasionnés par l'école et le Conseil.

**RECHERCHE-ACTION MENÉE
AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Page 2 de 2

PROCESSUS D'APPROBATION

Toute personne qui désire mener une recherche-action auprès d'élèves dans une ou plusieurs écoles du Conseil doit soumettre une demande écrite à la direction d'école ou à la surintendance de l'éducation. Si la demande d'approbation est reçue par la direction d'école, elle doit être acheminée à la surintendance de l'éducation aux fins d'étude.

Une courte description du projet de recherche doit accompagner la demande d'approbation, incluant entre autres, des renseignements au sujet de la personne responsable, les objectifs de la recherche-action, le groupe-cible, le questionnaire, l'échéancier et la confidentialité. Le formulaire « P06 Recherche action menée au sein du Conseil » (annexe A) doit être rempli à cette fin par la surintendance de l'éducation.

La demande d'une recherche-action est présentée au comité exécutif du Conseil aux fins d'approbation.

Une fois l'approbation donnée par le comité exécutif, l'autorisation écrite du parent, tuteur ou tutrice est obligatoire pour toute recherche-action impliquant un élève âgé de moins de 18 ans. L'élève adulte doit aussi donner son approbation écrite.

RÉFÉRENCES

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, LRO 1990, c F.31.

Toronto, le vendredi 25 juin 2021

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

No1

Nous sommes heureux de partager avec vous des précisions sur l'avancement du projet de la future école secondaire à l'est de Toronto. En effet, ce matin le ministère de l'Éducation a officiellement annoncé l'octroi du financement complémentaire nécessaire aux travaux de réfection du bâtiment actuel. Le Conseil est devenu propriétaire du bâtiment en février 2020. Le budget global de la future école représente un investissement de 23,6 millions de dollars.

Le Ministère a également approuvé le lancement de l'appel d'offres qui permettra au Conseil de sélectionner la firme en charge de l'exécution des travaux. Par conséquent, le Conseil lancera l'appel d'offres dès la semaine prochaine.

Les démarches auprès de la Ville de Toronto se poursuivent afin d'obtenir le permis de construction et pour que les élèves puissent accéder aux espaces verts du parc Felstead à proximité pour leurs activités extérieures.

Nous sommes toujours dans les délais prévus et annoncés dans le calendrier du projet. Si les travaux commencent cet automne, nous prévoyons un chantier de 2 ans et l'école pourrait accueillir plus de 500 élèves de la 7^e à la 12^e année durant l'année scolaire 2023-2024.

Retrouvez les plans d'architecture de la future école sur notre site internet : [École secondaire dans l'est de Toronto](#)

Veillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

La directrice de l'Éducation par intérim



Sylvie Longo

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles de Toronto

Toronto, 28 juin 2021

No2

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

L'année scolaire 2021 tire à sa fin alors que votre enfant est sur le point de terminer son année d'études ou d'être diplômé.

Cette année encore, votre enfant et vous avez relevé les défis qui se sont présentés en vous adaptant à un mode de fonctionnement totalement différent, notamment durant la fermeture des écoles. Quel que soit le mode d'apprentissage suivi par votre enfant, présentiel, virtuel ou hybride, vous avez dû jongler avec mille et une tâche, vous assurer que votre enfant puisse se rendre à l'école, suivre ses cours en ligne, faire ses devoirs, ainsi que de lui prodiguer des attentions constantes pour son bien-être. Merci pour votre collaboration tout au long de cette année, et merci de la confiance que vous nous accordez pour l'éducation de votre enfant. C'est notre plus grande récompense.

En dépit des défis de taille, ce fut une année réussie. Dans l'ensemble, les jeunes ont obtenu de très bonnes notes. Nous tenons à remercier tous les membres du personnel du Conseil, que ce soit le personnel de l'école de votre enfant qui l'a accompagné malgré l'éloignement, mais aussi chaque membre des différents secteurs et services, qui a contribué par ses fonctions quotidiennes, à la poursuite de ses apprentissages et au fonctionnement de notre Conseil. Nous tenons aussi à remercier les personnes des services essentiels qui ont tout mis en œuvre pour assurer notre santé, notre sécurité, notre transport et notre alimentation au quotidien.

Notre communauté scolaire s'est montrée solidaire, unie et résiliente pour traverser cette pandémie et les moments éprouvants que notre communauté, notamment les peuples des Premières Nations, Métis et Inuit, la communauté musulmane, connaît face aux terribles annonces survenues ces dernières semaines. Mais nous avons tenu bon collectivement et nous avons réussi à naviguer en dépit des incertitudes. Sachez que nous continuerons de faire notre part pour lutter contre toute forme de discrimination et prodiguer à tous nos élèves un environnement sécuritaire, inclusif et bienveillant.

En cette fin d'année, nous pouvons toutes et tous être fiers de tous nos succès. Si vous souhaitez prendre le temps de célébrer ces réussites avant l'été, sachez que la page « [On vous dit merci!](#) » est de nouveau en ligne sur le site web du Conseil. Vous pouvez également feuilleter le dernier numéro du [magazine Viamonde notre Monde](#).

Cet été, nous continuerons de travailler activement afin que tout soit fin prêt pour accueillir votre enfant à l'école ou à distance en septembre.

De nombreux travaux de réfection et d'amélioration dans les écoles vont démarrer dans les prochaines semaines. Nos projets d'immobilisation continuent eux aussi d'avancer, notamment sur la future école secondaire à l'est de Toronto. Le ministère de l'Éducation nous a octroyé le financement complémentaire nécessaire aux travaux de réfection du bâtiment actuel. Cette semaine, nous allons lancer l'appel d'offres pour sélectionner la firme qui aura la charge de l'exécution des travaux.

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Si les travaux commencent cet automne, nous prévoyons un chantier de 2 ans et l'école pourrait accueillir plus de 500 élèves de la 7^e à la 12^e année durant l'année scolaire 2023-2024. Nous continuerons de partager les prochaines étapes de nos grands chantiers dès que possible avec vous, comme nous nous y sommes engagés.

Un nouveau système informatique d'informations à destination des parents, tuteurs et tutrices, va être déployé pour la rentrée et nous mettrons à jour notre site web durant l'été pour vous informer de toutes les modalités en place pour l'année scolaire 2021-2022.

Tous les membres du Conseil ainsi que tout le personnel se joignent à nous pour vous souhaiter un bel été pour vous détendre, passer d'agréables moments en famille, entre amis, et refaire le plein d'énergie. Prenez bien soin de vous et de votre famille.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

La directrice de l'éducation par intérim,



Sylvie Longo

c. c. Membres du Conseil
Membres du CE
Directions et directions adjointes d'école



ENVOYÉ PAR COURRIEL

No3

Toronto, le 4 août 2020

Monsieur Pierre Ouellette
Recteur
Université de l'Ontario français (UOF)
21, rue College, 6^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2B3

Monsieur le Recteur,

Au nom des membres du Conseil scolaire Viamonde et en mon nom personnel, je vous adresse toutes mes félicitations à la suite de votre récente nomination au poste de recteur de l'Université de l'Ontario français (UOF), premier établissement universitaire autonome de langue française de l'Ontario.

Votre impressionnante feuille de route, en raison de la variété des postes clés que vous avez occupés durant votre carrière, démontre que vous êtes un excellent choix et que vous relèverez les défis avec brio. Votre leadership, la vaste expérience que vous détenez, votre créativité, votre esprit innovateur et votre vision avant-gardiste seront certes des atouts précieux au sein de l'Université de l'Ontario français et contribueront assurément à son succès.

Partenaire de l'UOF depuis 2017, le Conseil scolaire Viamonde reconnaît la contribution essentielle qu'apportera l'Université à la communauté francophone de l'Ontario en fournissant des programmes universitaires d'excellence en matière de formation, de recherche, en plus d'offrir des services à la collectivité qui favoriseront l'épanouissement individuel et collectif.

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles laïques de langue française, novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et des citoyens du monde. Notre territoire s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara. Le Conseil, en pleine croissance, accueille plus de 13 000 élèves dans ses 56 écoles élémentaires et secondaires où plus de 2 500 personnes œuvrent au quotidien à la réussite des jeunes.

Considérant l'Université de l'Ontario français comme un partenaire privilégié, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Conseil envisage de collaborer avec vous et votre institution afin de répondre aux besoins éducationnels de



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

la francophonie, de lui offrir la meilleure éducation qui soit et d'assurer son épanouissement.

Viamonde a à cœur la mission de l'UOF, qui reflète tout à fait sa vision et sa mission, puisque vous visez, au moyen de la création, de la transmission et de la mobilisation des connaissances, l'épanouissement culturel et socioéconomique des collectivités francophones en Ontario. Nous avons les mêmes principes de réussite des jeunes francophones, d'excellence de l'enseignement et de l'inclusion, et ce, dans un contexte valorisant la langue française.

Encore une fois, toutes nos félicitations pour votre nomination. Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

c. c. Madame Dyane Adam, présidente du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français
Membres du Conseil scolaire Viamonde



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

No4

De : Chan, Sabrina (EDU) <Sabrina.Chan@ontario.ca> de la part de Giguere, Denys (EDU) <Denys.Giguere@ontario.ca>

Envoyé : 16 août 2021 15:34

À : Landry, Sylvie <landrys@CSViamonde.ca>

Cc : Dunlop, Jill (MCU) <Jill.Dunlop@ontario.ca>; Mulroney, Caroline (MTO) <Caroline.Mulroney@ontario.ca>

Objet : [EXTERNE] - Enseignement postsecondaire en langue française dans le Nord de l'Ontario

Au nom de la ministre Dunlop, je tiens à vous remercier de votre lettre du 23 juin 2021, dans laquelle vous commentez la décision de l'Université Laurentienne d'éliminer 28 programmes de langue française. Notre gouvernement reconnaît la contribution de la communauté francophone et l'importance de l'éducation postsecondaire en langue française en Ontario.

Comme vous le savez, l'Université Laurentienne est présentement sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) et a reçu du financement à titre de débiteur en possession, à la suite de cette décision. La suspension de toute procédure contre la Laurentienne est maintenue jusqu'au 31 août 2021. Il ne serait donc pas approprié pour les gouvernements fédéral et provincial de s'immiscer dans les affaires de la Laurentienne et de ses établissements fédérés tant et aussi longtemps que celle-ci est assujettie à la LACC.

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît les contributions exceptionnelles de la communauté francophone au tissu social et culturel et au développement économique de la province. Le gouvernement continue d'appuyer l'enseignement postsecondaire de langue française en Ontario et reconnaît le rôle important que jouent les établissements postsecondaires pour s'assurer que l'Ontario ait une main d'œuvre qualifiée.

Encore une fois, je tiens à vous remercier de votre intérêt pour ce dossier important. Le ministère entend continuer d'appuyer les étudiants tout au long de ce processus et continue de surveiller la situation de près, incluant les questions portant sur les programmes et les services de langue française. Le gouvernement s'attend à ce que la Laurentienne tienne compte des intérêts de ses étudiants, incluant les étudiants de langue française, les étudiants autochtones et les étudiants qui ont besoin d'appuis additionnels, dans ses priorités.

Veuillez accepter, chère Madame Landry, mes salutations les plus distinguées.

Denys Giguère

Sous-ministre adjoint

Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française

Toronto, le 27 août 2021

No5

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Toutes les équipes du Conseil ont travaillé cet été à l'élaboration des protocoles visant à assurer une rentrée scolaire sécuritaire pour vos enfants. Nous serons heureux de retrouver tous nos élèves, que ce soit en classe ou à distance (selon le mode d'apprentissage que vous avez retenu) à partir du 7 septembre prochain.

Ces protocoles s'appuient sur plusieurs directives ministérielles, dont les [directives en matière de gestion, sécurité et de santé pour les écoles](#), et sur les recommandations des 13 bureaux de santé publique avec lesquels Viamonde collabore étroitement sur son vaste territoire.

Vous trouverez ci-dessous les points clefs relatifs au retour en classe. Les guides complets par palier d'étude sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique **PARENTS > Infos COVID-19** :

- [Guide du palier élémentaire en cliquant ici](#)
- [Guide du palier secondaire en cliquant ici](#)

Ces guides seront mis à jour en cas d'évolution des directives ministérielles ou des recommandations des bureaux de santé publique locaux.

Comme l'an passé, nous appliquerons des consignes sanitaires strictes (protocole strict en matière d'hygiène, de port des équipements de protection individuels (ÉPI), d'accueil et de nettoyage), car notre priorité demeure la santé et sécurité de vos enfants et des membres du personnel Viamonde. Nous comptons sur votre engagement car la lutte contre la propagation de la COVID-19 est notre responsabilité à toutes et à tous. Il vous sera demandé de respecter et faire respecter le code de conduite mis en place afin de protéger notre communauté.

Apprentissages et calendrier scolaire

Toutes nos écoles élémentaires et secondaires rouvriront leurs portes pour accueillir les élèves dès le 7 septembre, et ce, à raison de 5 jours par semaine. L'accès aux écoles sera limité aux élèves, au personnel et aux personnes dont l'accès a été autorisé au préalable par la direction de l'école.

Le [calendrier scolaire](#) est accessible sur notre site internet ou vous sera partagé par l'école fréquentée par votre enfant. Les horaires quotidiens vous seront communiqués en temps et lieu par les écoles.

L'apprentissage à distance (programme ViaVirtuel) se fera sur la plateforme TEAMS comme l'an dernier. Des outils technologiques sont nécessaires pour l'enseignement VIAvirtuel. Si une famille a des préoccupations par rapport à l'accès à la technologie, elle doit communiquer avec la direction d'école de son enfant. La plateforme TEAMS de Microsoft est utilisée pour les classes virtuelles en direct, pour des activités d'apprentissage à faire de chez soi, des devoirs, mais aussi pour du soutien en dehors des heures de classe. Vous recevrez toutes les instructions de la part de l'école.



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Plusieurs tutoriels sont disponibles pour se familiariser avec l'outil Microsoft TEAMS :

[Apprendre à la maison – élèves et parents](#)
[Guide d'utilisation](#)

Si vous avez des difficultés techniques, n'hésitez pas à contacter nos équipes :

- Pour des problèmes liés aux mots de passe, veuillez contacter la direction de votre école par courriel;
- Pour accéder à la plateforme ou toute autre difficulté technique, veuillez vous adresser à notre service d'aide informatique :
appui technique@csviamonde.ca.

Pour les questions relatives au programme VIA Virtuel:

- Pour les élèves de la maternelle à la 8^e année, veuillez écrire à viavirtuel@csviamonde.ca.
- Pour les élèves de la 9^e à la 12^e année, contactez la direction de l'école.

Les temps d'apprentissage sont les suivants :

Année d'étude de l'élève	Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone	Temps disponible à l'apprentissage asynchrone
Maternelle et jardin d'enfants	180 minutes	120 minutes
De la 1 ^{re} à la 3 ^e année	225 minutes	75 minutes
De la 4 ^e à la 6 ^e année	225 minutes	75 minutes
De la 7 ^e à la 8 ^e année	225 minutes	75 minutes
9 ^e à 12 ^e année	225 minutes par jour	75 minutes

Si vous souhaitez changer le mode d'apprentissage de votre enfant, il vous sera possible de le faire pour la deuxième étape au palier élémentaire, au palier intermédiaire (7^e et 8^e) ou pour le 2^e semestre pour le palier secondaire (9^e à 12^e) qui débiteront le 3 février 2022. Nous préciserons ultérieurement aux familles la date à laquelle vous pourrez demander un changement de mode d'apprentissage.

Auto-dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19

Comme l'an passé, vous devrez surveiller l'état de santé de votre enfant quotidiennement en pratiquant un auto-dépistage des symptômes de la COVID-19. Une preuve de l'auto-dépistage réussi sera exigée à l'arrivée à l'école et au moment de la prise d'assiduité matinale. Pour cela, vous pouvez utiliser [le formulaire de dépistage mis en place par le gouvernement](#) ou le [passeport santé Viamonde](#).

Port du masque

Le port du masque non médical est obligatoire pour les élèves de la 1^e à la 12^e année au sein des écoles. Pour les élèves de maternelle-jardin, il est fortement encouragé ou obligatoire selon les régions, dans le respect des recommandations du bureau de santé publique local. [Vous pouvez consulter le tableau récapitulatif en annexe pour connaître la consigne à adopter à l'école de votre enfant.](#)

Par ailleurs, le port du masque est obligatoire pour tous les élèves dans le bus scolaire. Les consortiums de transport communiqueront aux familles concernées les consignes à suivre.

Nous vous remercions par avance de sensibiliser votre enfant au port du masque approprié avant la rentrée. Rappelons-nous qu'un masque porté sous le menton ou sous le nez ne protège pas !



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Respect de la distanciation physique et gestes barrières

La distanciation physique est assurée par la reconfiguration des locaux, notamment des salles de classe, par la redéfinition des horaires quotidiens, les temps de transition, les pauses et les dîners pourraient être échelonnés pour limiter les interactions entre les personnes. Il est également demandé aux élèves de réduire la quantité d'effets personnels apportés à l'école. Le personnel enseignant fera un rappel des gestes barrières essentiels à adopter en début de rentrée scolaire (hygiène respiratoire, lavage et désinfection des mains, distanciation physique de 2 mètres, signalétique à suivre, etc.).

Ventilation et nettoyage

Nous avons continué de renforcer les aménagements dans les écoles afin de maximiser la ventilation et l'apport d'air frais dans les locaux. Nous avons procédé à l'achat d'équipements complémentaires comme les unités mobiles munies de filtres purificateurs HEPA pour les salles de classe et les locaux partagés (bibliothèques, gymnases, cafétérias, vestibules, etc.). Un tableau spécifique par école sera disponible d'ici le 3 septembre sur notre site web.

Des stratégies complémentaires sont également en place comme :

- la prolongation des heures de fonctionnement des systèmes de ventilation (un minimum de 2h avant l'occupation et un minimum de 2h après l'occupation des locaux),
- le renouvellement de l'air effectué plusieurs fois par heure.
- la maximisation de l'entrée d'air frais par l'ouverture des fenêtres dans les salles de classe ou par le système de ventilation.

Un programme préventif et de vérification régulière, d'entretien (ex., changement des filtres) et de maintenance au besoin sera déployé tout au long de l'année.

Toutes les surfaces fréquemment touchées dans les écoles sont désinfectées au minimum 2 fois par jour. Le réapprovisionnement en produit type savon, désinfectant pour les mains, lingettes est également assuré pendant ces tournées quotidiennes. De plus, un nettoyage complet de tous les locaux est effectué chaque jour.

Protocole de gestion de la COVID-19 dans les écoles

Des suivis prompts et rigoureux seront effectués pour tout cas soupçonné ou avéré de COVID-19 au sein d'une école avec les bureaux de santé publique locaux qui indiqueront la marche à suivre. En fonction de l'évolution de la pandémie, nous adapterons la poursuite des apprentissages de votre enfant.

Politique de divulgation du statut de vaccination et dépistage des membres du personnel

Le Conseil élabore actuellement le protocole relativement à la preuve de vaccination ou de test de dépistage des membres du personnel du Conseil. Nous vous partagerons ultérieurement plus d'informations. Les données statistiques dépersonnalisées seront ultérieurement disponibles sur notre site web.

Être prêts à toute éventualité en cas de conditions climatiques extrêmes

Le Conseil travaille actuellement aux différentes mesures à mettre en place en cas de conditions climatiques extrêmes afin de garantir la meilleure poursuite des apprentissages pour votre enfant.



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ANNEXE :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES DU PORTS DU MASQUE ET L'AUTO-DÉPISTAGE QUOTIDIEN.

Nom de l'école	Bureau de santé	Vérification de l'auto-évaluation quotidienne des symptômes de la COVID-19	Exigences du port du masque non médical ou en tissu en vigueur
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Bureau de santé d'Hamilton	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. • 7^e à 12^e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-Jar : Port d'un masque non médical ou en tissu encouragé à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans la salle de classe et obligatoire dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École secondaire Georges-P.-Vanier			
École élémentaire Félix-Leclerc	Bureau de santé de Toronto	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. • 7^e à 12^e année : Auto-dépistage des symptômes de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat – Jar : Port obligatoire d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs,
École élémentaire Charles-Sauriol			
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau			
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr			
École secondaire Toronto Ouest			



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

École élémentaire Gabrielle-Roy		<p>COVID-19 avant de se présenter à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<p>dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.</p>
École élémentaire La Mosaïque			
Collège français			
Académie Alexandre-Dumas			
École élémentaire Jeanne-Lajoie			
École élémentaire Laure-Rièse			
École élémentaire Mathieu-da-Costa			
École élémentaire Paul-Demers			
École secondaire Étienne-Brûlé			
École élémentaire Antonine-Maillet	<p>Bureau de santé de Durham</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. • 7^e à 12^e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-Jar : Port d'un masque non médical ou en tissu encouragé à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans la salle de classe et obligatoire dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire Viola-Léger			
École Ronald-Marion			



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

École élémentaire Renaissance	Bureau de santé la région de Halton	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-Jar : Port d'un masque non médical ou en tissu encouragé à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans la salle de classe et obligatoire dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire Patricia-Picknell			
École élémentaire Dyane-Adam			
École élémentaire du Chêne			
École secondaire Gaétan-Gervais			
École élémentaire Les Rapides	Bureau de santé de Lambton	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-Jar : Port d'un masque non médical ou en tissu encouragé à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans la salle de classe et obligatoire dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École secondaire Franco-Jeunesse			



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Académie de la Tamise	Bureau de santé de Middlesex-London	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat – Jar : Port obligatoire d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire Marie-Curie			
École élémentaire La Pommeraie			
École secondaire Gabriel-Dumont			
École élémentaire L'Héritage	Bureau de santé de Niagara	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-Jar : Port d'un masque non médical ou en tissu encouragé à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans la salle de classe et obligatoire dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire LaMarsh			
École élémentaire Franco-Niagara			
École élémentaire Nouvel-Horizon			
École secondaire Franco-Niagara			



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

École élémentaire Carrefour des jeunes	Bureau de santé de Peel	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat – Jar : Port obligatoire d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire Le Flambeau			
École secondaire Jeunes sans frontières			
École élémentaire Horizon Jeunesse	Bureau de santé de la région de Waterloo	<ul style="list-style-type: none"> • 7^e à 12^e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire L'Harmonie			
École secondaire David-Saint-Jacques		<ul style="list-style-type: none"> • 7^e à 12^e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-Jar : Port d'un masque non médical ou en tissu encouragé à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans la salle de classe et obligatoire dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Académie La Pinède	Bureau de santé de Simcoe Muskoka	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat – Jar : Port obligatoire d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire La Source			
École secondaire Roméo-Dallaire			
École publique Saint-Joseph			
École secondaire Le Caron			
École élémentaire des Quatre-Rivières	Bureau de santé de Wellington-Dufferin-Guelph	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat – Jar : Port obligatoire d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire L'Odyssée			



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

École élémentaire L'Envolée	Bureau de santé de Windsor-Essex	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. • 7^e à 12^e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat – Jar : Port obligatoire d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire Louise-Charron			
École secondaire de Lamothe-Cadillac			
Académie de la Moraine	Bureau de santé de la région de York	<ul style="list-style-type: none"> • Mat-6e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. • 7^e à 12^e année : Auto-dépistage des symptômes de la COVID-19 avant de se présenter à l'école. • Pré-validation de l'auto-dépistage lors des routines d'arrivée des élèves le matin et validation de l'auto-dépistage lors de la prise de l'assiduité matinale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mat – Jar : Port obligatoire d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire. • 1^{er} à 12^e année : Port d'un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école y compris dans les couloirs, dans les salles de classe et dans l'autobus scolaire.
École élémentaire Chantal-Benoit			
École élémentaire La Fontaine			
École secondaire Norval-Morrisseau			



Toronto, le 27 août 2021
PAR COURRIEL

Objet : Une rentrée universitaire sous un autre point de vue!

Chères et chers membres du Carrefour francophone du savoir et de l'innovation,

Alors que l'Université de l'Ontario français s'apprête à ouvrir ses portes à la première cohorte étudiante de son histoire, toutes nos équipes sont fières de mettre la main à la pâte afin d'assurer une rentrée universitaire rassembleuse et absolument unique.

Animé par un esprit collaboratif et innovant, il nous est venu l'idée de vous proposer de prendre la parole, afin de découvrir sous un autre point de vue, *le vôtre*, ce que cette toute première rentrée représente pour vous.

En quelques mots, nous vous invitons à nous exprimer votre vision de ce que l'UOF accomplira en ce 7 septembre. N'est-ce pas là une démarche à l'image de ce que représente notre Carrefour? Un espace interactif qui fait entendre la diversité de ses voix!

Voici comment participer :

D'ici le 2 septembre, nous vous invitons à nous envoyer par courriel à l'adresse communications@uontario.ca un message d'une quarantaine de mots sur ce que représente cette rentrée pour notre espace francophone et l'UOF.

La semaine du 7 au 10 septembre, nous publierons vos messages sur les réseaux sociaux de l'UOF en vous identifiant.

Nous avons hâte de vous lire!

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous saluons chaleureusement.



Pierre Ouellette
Recteur de l'Université de l'Ontario français



Édith Dumont
Vice-rectrice aux partenariats,
collectivités et relations
internationales

c.c. : Francine Rivard
Directrice aux partenariats, collectivités et relations internationales

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

No 7

De : Pioffet, Martine

Envoyé : 7 septembre 2021 12:44

À : 'francine.rivard@uontario.ca' <francine.rivard@uontario.ca>

Cc : 'Joan NEVEU-LICALZI' <joan.neveu-licalzi@uontario.ca>

Objet : TR: [EXTERNE] - Lettre - Rentrée universitaire 2021

Bonjour Madame Rivard,

Vous trouverez ci-contre le petit mot du Conseil scolaire Viamonde afin de souligner l'ouverture officielle de l'UOF.

« L'ouverture officielle de l'UOF constitue un moment historique et mémorable dans l'histoire de la francophonie. Il s'agit d'un grand jour pour les francophones et les francophiles. Toutes nos félicitations! Nous souhaitons succès et longue vie à l'UOF!
Sylvie A. Landry, présidente et
Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation par intérim
Conseil scolaire Viamonde »

Toutes nos félicitations!

Salutations cordiales.

Martine

Martine Pioffet

Adjointe administrative/
coordonnatrice de l'accès à l'information et
de la protection de la vie privée
Administrative Assistant/
FOI Coordinator
Secteur de la direction/
Director's Office
416 614-5893
www.csviamonde.ca



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

De : Joan NEVEU-LICALZI <joan.neveu-licalzi@uontario.ca>

Envoyé : 1 septembre 2021 16:01

Cc : Francine RIVARD <francine.rivard@uontario.ca>; Pierre OUELLETTE <pierre.ouellette@uontario.ca>

Objet : [EXTERNE] - Lettre - Rentrée universitaire 2021

Bonjour à tou.te.s,

À la demande d'Édith, je vous invite à prendre connaissance du message ci-dessous concernant la Rentrée universitaire 2021.

Bonjour à vous,

Nous sommes à quelques jours de l'ouverture officielle de l'UOF. La bonne humeur et l'énergie sont palpables! Je tiens à remercier tous les partenaires qui nous ont acheminé un mot qui énonce ce que représente, pour vous, l'ouverture d'une toute nouvelle université francophone à Toronto. MERCI! Nous allons « twitter » vos messages en guise d'appréciation les 7 et 8 septembre prochains.

Pour tous ceux et celles qui n'auraient pas encore acheminé leur mot, nous les attendons avec impatience en communiquant par courriel à Francine Rivard (Directrice des partenariats, collectivités et relations internationales), francine.rivard@uontario.ca Merci de l'attention portée à notre requête. Sachez que votre participation nous est chère pour marquer, ensemble, ce moment historique à Toronto! Merci!

À bientôt!

Édith

Joan Neveu-Li Calzi

Adjointe administrative

Vice-rectorat, Partenariats, collectivités et relations internationales

Université de l'Ontario français
21, rue Collège, 6e étage, suite 600,
Bureau 6103, Toronto, ON M5G 2B3
Cellulaire : 416-428-7433 | Tél : 416-986-8366

   | uontario.ca



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

No 7

De: Sarah Roberts <sroberts@accessola.com>

Fecha: 30 de agosto de 2021, 3:00:30 p. m. ADT

Para: "Landry, Sylvie" <landrys@csviamonde.ca>

Asunto: [EXTERNE] - Intégrer les carrefours d'apprentissage des bibliothèques dans les protocoles de la rentrée scolaire 2021-2022

Le 30 août 2021

Sylvie A. Landry, Board Chair
Conseil scolaire Viamonde

OBJET : Intégrer les carrefours d'apprentissage des bibliothèques dans les protocoles de la rentrée scolaire 2021-2022

L'Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario (OSLA) est une association spécialisée reconnue, composée de plus de 1 000 enseignants-bibliothécaires de première ligne et du personnel des bibliothèques scolaires, qui jouent un rôle essentiel dans la prestation des programmes d'études primaires et secondaires de l'Ontario. Tout au long de la pandémie qui se poursuit, nous vous avons fait part de l'effet positif considérable des bibliothèques scolaires et de leur personnel sur la réussite des élèves, et du besoin urgent de veiller à ce que les élèves de votre conseil scolaire continuent d'avoir accès à ces mesures de soutien à l'apprentissage.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur les bibliothèques scolaires, leur personnel et leur programmation au cours de l'année scolaire 2020-2021, avec des répercussions sur de nombreux élèves qui comptent sur les carrefours d'apprentissage de la bibliothèque.

Des décennies de données probantes démontrent la relation entre la réussite scolaire et l'accès à une bibliothèque scolaire. Les carrefours d'apprentissage des bibliothèques aident à aplanir les obstacles à la réussite des élèves. Les familles ayant moins de ressources, dont plusieurs appartiennent à des communautés racialisées et marginalisées, comptent sur la bibliothèque scolaire pour aider leurs enfants à réussir dans leur parcours scolaire. Il existe des modèles pour maintenir un solide programme de bibliothèque scolaire, même si les écoles et les conseils scolaires doivent répondre à des priorités urgentes en matière de santé et de sécurité.

Alors que nous approchons rapidement de l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation a publié [des directives et des mesures en matière de santé et de sécurité](#) dans les écoles afin de soutenir l'enseignement en présentiel sécuritaire pour les élèves et pour le personnel. Ces recommandations peuvent et doivent également être appliquées aux carrefours d'apprentissage des bibliothèques, afin de garantir l'accès sécuritaire et sans obstacle des élèves à ces mesures de soutien essentielles :

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Espaces communs : « *Les élèves peuvent utiliser les espaces communs en se conformant aux mesures concernant les rassemblements en intérieur et en maintenant la distance physique entre les cohortes. Les espaces communs incluent les bibliothèques, les laboratoires d'informatique et de technologie, les casiers, le gymnase et les vestiaires.* »

Ventilation : « *L'utilisation d'unités autonomes de filtres à particules à haute efficacité (HEPA) afin de veiller à la ventilation adéquate de toutes les salles de classe occupées et des autres espaces de l'école, comme les cafétérias, les gymnases, les bibliothèques et les salles de musique, y compris les salles de classe de maternelle et de jardin d'enfants dans les écoles équipées d'un système de ventilation mécanique.* »

Livres et ordinateurs : « *Matériel commun : Les élèves peuvent utiliser du matériel commun durant les récréations, dans les espaces communs et en intérieur, en respectant la distance physique appropriée ainsi que les pratiques d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire. Les élèves pourront utiliser les ordinateurs, le matériel d'art, les livres, l'équipement intérieur d'éducation physique ainsi que le matériel d'apprentissage par le jeu.* »

De plus, le ministère de l'Éducation a également reconnu le rôle fondamental que jouent les carrefours d'apprentissage des bibliothèques dans les Subventions pour les besoins des élèves, 2021-2022. Les Subventions pour les besoins des élèves mises à jour (accessibles [ici](#)) comprennent une importante mesure améliorée en matière d'imputabilité destinée à fournir au ministère un meilleur aperçu du financement des carrefours d'apprentissage des bibliothèques par les conseils scolaires. De plus, conformément aux directives émises par le ministère de l'Éducation, « *Les conseils scolaires qui n'utilisent pas entièrement ce financement à des fins liées aux bibliothèques devront élaborer un plan pluriannuel décrivant leur vision et les prochaines étapes pour corriger les dépenses inférieures au financement disponible dans ce domaine.* »

Nous croyons que ces nouvelles mesures en matière d'imputabilité auront une incidence positive considérable sur la réussite des élèves, la littératie et la préparation aux études postsecondaires dans toutes les collectivités de l'Ontario.

Nous vous exhortons à vous assurer que vous avez intégré à votre plan de retour à l'école des politiques et des directives claires pour permettre l'accès et l'utilisation en toute sécurité des carrefours d'apprentissage de la bibliothèque scolaire par tous les élèves, les enseignants et le personnel. Nous reconnaissons que l'année à venir constituera une transition difficile alors que l'incertitude de la pandémie nécessitera une adaptation constante, et que la programmation des bibliothèques scolaires variera en fonction des recommandations des bureaux de santé publique locaux partout dans la province. Néanmoins, nous demeurons persuadés que l'accès au carrefour d'apprentissage de la bibliothèque, à ses ressources et à son personnel de soutien joue un rôle indispensable dans la réussite des élèves.

L'OSLA partage votre engagement à veiller à ce que les élèves de l'Ontario reçoivent un enseignement de calibre mondial. Nous serions ravis de collaborer avec vous et avec les membres de votre équipe pour faire en sorte que les élèves de Conseil scolaire Viamonde aient accès à cette ressource d'apprentissage essentielle.

Cordialement,

Maureen McGrath, présidente de l'Association des bibliothèques scolaires de l'Ontario, au nom du Conseil de l'OSLA 2021

No 8

Toronto, le 3 septembre 2021

Chers parents, tuteurs et tutrices,

À quelques jours de la rentrée scolaire, nous vous communiquons des précisions complémentaires. Les bureaux de santé public locaux suivent de près l'évolution de la pandémie et à ce titre, ils nous ont informés de recommandations additionnelles ou de changements récemment.

De ce fait, nous avons adapté les guides aux familles, dont notamment, le [tableau récapitulatif sur le port du masque par école](#). En effet, le port du masque pour les élèves de maternelle-jardin est désormais obligatoire dans les écoles des régions de Hamilton, Halton, Waterloo et Middlesex-London.

Les guides complets par palier d'étude sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique [PARENTS > Infos COVID-19](#) :

- [Guide du palier élémentaire en cliquant ici](#)
- [Guide du palier secondaire en cliquant ici](#)

Ces guides seront mis à jour en cas d'évolution des directives ministérielles ou des recommandations des bureaux de santé publique locaux. Nous continuerons de vous en informer autant que nécessaire.

Par ailleurs, comme annoncé précédemment, vous pouvez consulter sur notre site web le rapport sur les dispositifs de ventilation en place dans chaque école : [rubrique Mesures d'hygiène / section « Ventilation, désinfection et nettoyage »](#). Il vous suffit de sélectionner l'école souhaitée dans le menu déroulant du tableau de bord des écoles, pour y avoir apparaître les données.

Atteindre des taux élevés d'immunisation dans les écoles grâce à la vaccination s'inscrit dans le cadre des mesures et pratiques visant à lutter contre la COVID-19. C'est pourquoi le Conseil met en place un protocole concernant la divulgation du statut de vaccination pour les membres du personnel concernés conformément aux directives ministérielles. Un outil informatique sécurisé permet de recueillir la preuve d'une vaccination complète ou de non-vaccination pour raison médicale. Les personnes qui ne sont pas entièrement vaccinées¹ devront subir un test de dépistage (test rapide de détection des antigènes de la COVID-19) à une fréquence minimale qui sera prescrite sous peu par le ministère de l'Éducation. De plus, les personnes qui ne désirent pas se faire vacciner, et qui ne possèdent pas d'exemption pour raison médicale, devront assister à une séance d'information sur les bienfaits de la vaccination contre la COVID-19.

Les données sur le statut de vaccination des membres du personnel concernés au sein du Conseil seront publiées dans un rapport statistique synthétisé et dépersonnalisé à

¹ « Entièrement vacciné/vaccinée contre la COVID-19 » signifie avoir reçu toutes les doses requises pour un ou plusieurs vaccins contre la COVID-19 approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé (par exemple, deux doses d'un vaccin à deux doses ou une dose d'un vaccin à dose unique), et avoir reçu la dernière dose du vaccin il y a au moins 14 jours.



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

l'échelle du Conseil sur notre site web à compter du 15 septembre. Ce rapport sera mis à jour chaque mois.

Enfin, afin de commencer l'année scolaire dans les meilleures conditions possibles, **nous vous rappelons que les élèves suivant leurs apprentissages en classe sont tenus de venir chaque jour munis de la preuve d'auto-dépistage réussie** soit au moyen du [formulaire en ligne](#) soit au moyen du [Passeport Santé Viamonde](#).

Nous vous souhaitons une très bonne longue fin de semaine en attendant d'avoir le plaisir d'accueillir tous nos élèves mardi 7 septembre pour une rentrée en classe ou en virtuel.

D'avance, nous vous souhaitons une belle rentrée scolaire et vous remercions pour votre collaboration.

Veuillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

La présidente du Conseil,

Le directeur de l'éducation par intérim,



Sylvie A. Landry



Sébastien Fontaine

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

csviamonde.ca

ENVOYÉ PAR COURRIEL

No 9

Toronto, le 9 septembre 2021

Mademoiselle Marème Diongue
Élève conseillère du Conseil scolaire Viamonde

Chère Marème,

Au nom des membres du Conseil scolaire Viamonde et en notre nom personnel, nous aimerions t'adresser toutes nos félicitations à la suite de ta récente élection à titre d'élève conseillère au Conseil scolaire Viamonde et de vice-présidente de l'exécutif du Conseil de représentation de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO).

Nous te souhaitons la très bienvenue à la table du Conseil scolaire Viamonde alors que tu entames un mandat de deux ans. Nous sommes convaincus que tu seras un atout précieux et que Javan Mayrand et toi-même ferez une équipe du tonnerre et serez d'excellentes ambassadrices et porte-paroles de l'ensemble des élèves à la table du Conseil.

Nous sommes tous extrêmement fiers et ravis de ta double nomination. Nous sommes heureux du fait qu'une élève conseillère du Conseil fait partie du Conseil exécutif de la FESFO en tant que vice-présidente. Le fait que tu aies été choisie à ce poste démontre tes qualités de chef de file, ton sens de l'initiative et ton esprit d'équipe.

Nous sommes convaincus que tu assumeras ton nouveau rôle de vice-présidente avec brio et que la FESFO accomplira beaucoup grâce à ta contribution.

Nous te souhaitons le meilleur des succès dans tes nouvelles fonctions.

Reçois, chère Marème, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil,

Le directeur de l'éducation par intérim,

Sylvie A. Landry

Sébastien Fontaine

c. c. FESFO
Membres du Conseil scolaire Viamonde

No 10

SENT BY EMAIL

Toronto, September 13, 2021

Mrs. Andr ea Grebenc
Chair of the Board of Trustees
Halton District School Board
W. Singleton Education Centre
2050 Guelph Line
Burlington, Ontario
L7P 5A8

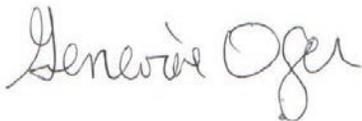
Dear Chair Grebenc,

On behalf of Conseil scolaire Viamonde, I acknowledge receipt of your letter dated June 14, 2021 whereby you are inviting us to attend a meeting to join our efforts to counter racism and create a safe and inclusive learning environment for students attending schools in the Halton region.

On behalf of my colleagues, I thank you for your invitation to participate in the discussion which we accept with pleasure. I concur how important it is to ensure a safe and inclusive learning environment for all students.

Mr. Pierre Girouard, trustee representing the Hamilton-Wentworth, Halton and Brant regions, will be representing our School Board at the meeting to participate in the discussion. He is available every afternoon of the week except Tuesday afternoon. Mr. Girouard can be reached by phone at 905-337-3692 or by email at girouardp@csviamonde.ca.

Sincerely,



Genevi ve Oger
Vice-Chair

Cc. Gary Carr, Chair, Halton Region
Stuart Miller, Director, Halton District School Board
Members of Conseil scolaire Viamonde